Région îledeFrance

Secrétariat général

Commission permanente du 23 mars 2022

Motions et amendements déposés par les groupes

(classés par groupe politique)

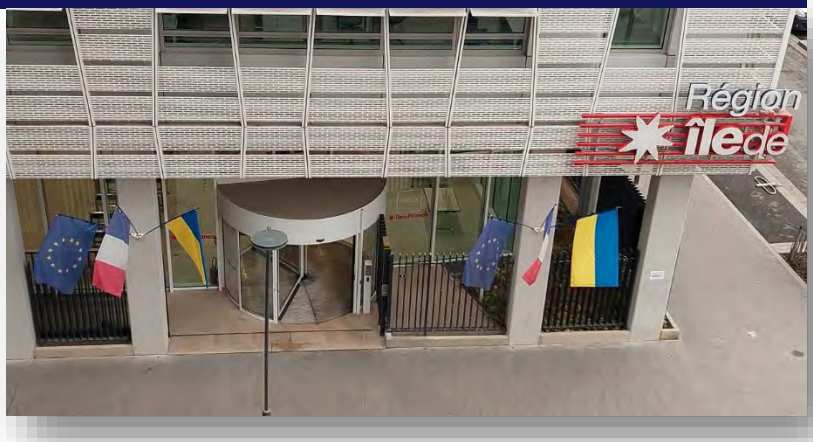

Conseil régional
2 rue Simone Veil – 93400 SAINT-OUEN
Tél. : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 53 89
www.iledefrance.fr

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Région îledeFrance

Conseil régional

Pôle Écologiste

Amendement

N° 036

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

CP 2022-082 : *POURSUITE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES*

Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté à la délibération et rédigé comme suit:

"Mandate la Présidente pour remettre en œuvre le dispositif d'incitation au covoiturage pour faire face à la forte hausse du prix des hydrocarbures."

Exposé des motifs de l'amendement :

POUR UN USAGE PARTAGÉ DE LA VOITURE

Dans le contexte de guerre en Ukraine et d'explosion du prix des carburants, la région doit renforcer la promotion de ce mode alternatif de déplacement.

La Présidente du groupe :

Ghislaine Senée

Région îledeFrance

Conseil régional

Pôle Écologiste

Amendement

N° 040

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-118 : *Politique régionale de la création/reprise d'entreprises*

Texte de l'amendement :

L'article 1 est complété comme suit :

"1.4 Accompagnement à la création/reprise d'entreprises volet Je dirige mon entreprise
Décide de participer en partenariat avec les acteurs du secteur coopératif à la promotion et au renforcement du modèle de reprise des entreprises en SCOP et SCIC."

Exposé des motifs de l'amendement :

Développer un modèle économique plus résilient, plus démocratique, plus ancré dans les territoires et porteur de transition écologique et sociale

Le monde vit une crise d'une forme et d'une importance inédites aux plans sanitaire, écologique, démocratique, social et économique.

Ces circonstances, plus que jamais, nous exhortent à nous pencher sur des modes de faire, de travailler, de vivre plus résilients et plus vertueux.

L'élaboration actuelle du futur Schéma Régional de Développement d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la période 2022-2028 est une opportunité pour mieux faire connaître, promouvoir et développer des modèles alternatifs de création et de gestion d'entreprises, tels que les statuts de SCOP et de SCIC.

Cet amendement propose donc d'acter l'engagement de la Région Ile-de-France à développer des partenariats avec des acteurs engagés dans la défense et la diffusion de ces modèles coopératifs qui apportent des réponses justes aux attentes de démocratie et de justice sociale, comme aux enjeux de transition écologique et économique.

La Présidente du groupe :

Ghislaine Senée

Région îledeFrance

Conseil régional

Pôle Écologiste

Amendement

N° 037

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-097 : *AIDE AU PARC PRIVÉ - PREMIÈRE AFFECTATION 2022 - ATTRIBUTION D'UN LABEL CDSR*

Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté à la délibération après l'article 1 et rédigé comme suit :

"L'exécutif régional renforcera sa politique et les subventions allouées au dispositif « Copropriété en difficulté soutenue par la Région » afin de répondre aux enjeux de rénovation énergétique du parc de logements francilien."

Exposé des motifs de l'amendement :

RENFORCER LE SOUTIEN RÉGIONAL AUX COPROPRIÉTÉS DÉGRADÉES

Selon l'Association des responsables de copropriétés (ARC) dans un rapport rendu au Gouvernement en début d'année, les impayés liés aux charges de copropriété s'élèveraient à plus de 2 milliards d'euros.

Ces situations peuvent être dramatiques, car les impayés peuvent très vite entraîner la dégradation générale de la copropriété : manque d'entretien de l'immeuble, résiliation de certains contrats obligatoires, renoncement à des travaux rendus nécessaires, etc.

Au regard des enjeux climatiques et sociaux auxquels nous sommes confrontés, le Pôle Écologiste appelle la région Ile-de-France à amplifier ses efforts en matière de rénovation énergétique des logements du parc social et d'aide aux copropriétés dégradées.

C'est le sens de cet amendement.

La Présidente du groupe :

Ghislaine Senée

Région îledeFrance

Conseil régional

Pôle Écologiste

Amendement

N° 038

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-130 : *AIDES RÉGIONALES AUX ÉLÈVES PRÉ ET POST-BAC - AJUSTEMENT DES DOTATIONS 2021-2022 - POLITIQUE DE TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE - COMPLÉMENT D'AVANCES - RÈGLEMENT FCSH*

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté à la délibération et rédigé comme suit :

"Mandate la Présidente de région pour présenter un plan d'anticipation de l'application effective de la loi ÉGalim dans les cantines franciliennes."

Exposé des motifs de l'amendement :

CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET LES DÉCHETS DES CANTINES DES LYCÉES, UNE APPLICATION EFFECTIVE DE LA LOI ÉGALIM

Dans le cadre du Fonds commun régional des services restauration (FCRSH), la Région Ile-de-France finance des équipements pour lutter contre le gaspillage alimentaire et pour gérer et valoriser les déchets. Parmi ceux-ci, on trouve cellules de refroidissement, bars à salades, tables de tri, dispositifs de pointage des élèves (bornes de réservation, logiciel de gestion et de facturation, distributeurs de plateaux ...), parmentières, essoreuses, coupes fruits, mixeurs, etc.

Avec la loi ÉGalim, promulguée en novembre 2018, les personnes morales de droit public ayant la charge de servir des repas dans les restaurants collectifs ont l'obligation de servir des repas dont 50% de produits bénéficiant de labels ou issus des circuits courts et au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique. La loi encourage également la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la gestion des déchets.

L'application de cette loi est intervenue le 1er janvier 2022, mais avec les lois AGEC (pour en finir avec l'usage du plastique) et loi Climat Résilience d'août 2021 (accélération de la transition écologique), c'est l'organisation de toutes les restaurations collectives qui évolue et doit s'adapter aux nouvelles recommandations écologiques (de l'approvisionnement alimentaire, au conditionnement, gestion des produits, etc.).

Ainsi, ayant la compétence sur l'équipement et le contenu des repas dans les cantines des lycées, les élu·es du **Pôle Écologiste demandent à l'exécutif régional de présenter au cours de la prochaine commission "Lycées" un plan d'anticipation de l'application effective de la loi ÉGalim, tant sur le volet de la "lutte contre le gaspillage alimentaire" que sur celui relatif à la "gestion des déchets".**

La Présidente du groupe :

Ghislaine Senée

Région îledeFrance

Conseil régional

Pôle Écologiste

Amendement

N° 039

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-C04 : *Diverses mesures régionales dans le cadre de la crise du COVID-19*

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté et rédigé comme suit :

"*Mandate la présidente de région pour proposer, en lien avec les collectivités et les acteurs locaux de la santé et de la solidarité, des leviers spécifiques d'identification des besoins et de coordination des actions de dépistage et de vaccination des publics les plus précaires et éloignés des soins*".

Exposé des motifs de l'amendement :

Lutte contre l'épidémie de COVID 19 et pour l'accès aux soins de tous : n'oublier personne

Pour les publics les plus précaires - migrant.es, réfugié.es, sans-abri - la vaccination relève d'un véritable parcours du combattant. Depuis le début de la crise, les associations et professionnels sont en alerte.

Favoriser l'accès aux soins et le suivi sanitaire de ces publics spécifiques est un enjeu humanitaire et de santé public majeur, auquel la Région Ile-de-France doit prendre toute sa part en proposant des actions de proximité et d'aller-vers adaptées, en lien avec les professionnels et acteurs locaux.

C'est un travail de fourmi, tant les difficultés - populations en mouvement, barrières linguistiques et administratives…- sont nombreuses.

Le présent rapport accorde une subvention spécifique en fonctionnement à la Protection civile, pour le financement d'un projet de centre mobile de vaccination et de dépistage, à destination des publics isolés et éloignés des dispositifs de santé.

Si un tel projet nous semble aller dans le bon sens, il n'est pas à la hauteur des besoins. ***Nous regrettons qu'il ne s'inscrive pas dans une démarche plus large, lisible et concertée, d'aller-vers toutes les populations effectivement isolées et éloignées des dispositifs de santé et des parcours de soins.*** Cette problématique concerne en effet des publics divers - personnes âgées, personnes migrantes et exilées, personnes sans domicile fixe,...- et appelle la coordination de nombreux acteurs et la mobilisation de dispositifs spécifiques et adaptés à chaque situation.

Cet amendement propose donc, en lien avec les collectivités et les acteurs de la santé et de la solidarité (associations, foyers de travailleurs migrants, CHRS…) d'identifier, coordonner et appuyer, à l'instar du centre mobile proposé par la Protection civile, la mise en œuvre d'un plan d'actions de dépistage et de vaccination en direction des publics les plus précaires, adaptées à leurs difficultés et spécificités propres.

Au-delà de la seule crise du COVID, cette démarche a vocation à faire entrer et intégrer ces publics dans un parcours de soins et à les sensibiliser à leurs droits.

La Présidente du groupe :

Ghislaine Senée

Motion de renvoi en commission (MRC)

N° 001

Région îledeFrance

Conseil régional

Pôle Écologiste

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

CP 2022-121 : *AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT AU PROFIT DES ÎLES DE LOISIRS - 2ÈME RAPPORT POUR 2022*

Texte de la motion de renvoi en commission :

Le rapport est renvoyé en commission.

Exposé des motifs de la motion de renvoi en commission :

POUR LA PRÉSERVATION DES ROSELIÈRES DE L'ÎLE DE LOISIRS DE VAIRES-TORCY

Nous découvrons par ce rapport la destruction programmée des roselières de l'Île de loisirs Vaires-Torcy. La raison invoquée pour légitimer ce désastre écologique n'est pas acceptable et ce d'autant plus pour une région qui se prétend exemplaire en matière d'écologie et de protection de l'environnement. Ce double-discours n'est pas entendable.
En effet, ces zones humides rares, dont la biodiversité est d'une grande richesse, ne sauraient être supprimées pour permettre à une caméra de filmer à une hauteur standardisée les épreuves olympiques d'aviron et de canoë-kayak sans risquer d'être obstruée par la présence des végétaux.

Aucune mesure de compensation ou de restauration écologique ne peut exactement remplacer un espace naturel détruit. Les écosystèmes ne sont pas substituables, ils sont uniques et authentiques.

Nous ne pouvons croire, ni accepter, qu'aucune solution technique n'existe pour assurer les épreuves olympiques dans le respect de l'environnement existant.
La préservation de l'environnement et de la biodiversité n'est pas une option mais doit au contraire être une exigence a priori et au cœur de l'élaboration de tous les projets de la région.

C'est dans ce contexte que de nouvelles études doivent être menées ~~pour éviter la destruction des roselières de l'île de loisirs de Vaires-Torcy.~~

En conséquence, le groupe Pôle Écologiste demande le renvoi du rapport en commission.

~~**Si ces études ne peuvent aboutir, la Présidente de région doit trouver une solution en lien avec le CIO pour éviter la destruction des écosystèmes. Un plan de la course non suivi pourrait être envisagé pour n'avoir aucun impact sur les roselières du parc de Vaires-Torcy.**~~

~~En quatre lignes dans un exposé des motifs, sans fiche projet, l'exécutif régional prévoit de détruire les roselières et les espèces protégées qui s'y nichent dans son île de loisirs de Vaires-Torcy et de *"compenser écologiquement"* cette destruction… pour permettre à la caméra qui filme à une hauteur standardisée les épreuves d' de ne pas être obstruée par la présence des végétaux ! Le Comité International Olympique (CIO) avait pourtant rappelé son engagement de JOP exemplaires. La destruction des roselières nous prouve pourtant le contraire.~~

~~Les roselières sont des zones humides dans lesquelles poussent des roseaux et font malheureusement l'objet d'une régression ancienne qui s'accélère. Lieux propices pour de nombreux animaux - libellules, batraciens, poissons, oiseaux et mammifères - pour se nourrir, se reproduire, élever leurs jeunes, et se protéger des prédateurs, ces espaces doivent être protégés.~~

La Présidente du groupe :

Ghislaine Senée

Région îledeFrance

Conseil régional

Pôle Écologiste

Amendement

N° 042

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-117 : *PLAN D'URGENCE POUR LES LYCÉES FRANCILIENS: DES LYCÉES NEUFS ET RÉNOVÉS POUR TOUS D'ICI 2027 - 6ÈME ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE - 2ÈME RAPPORT*

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté à la délibération et rédigé comme suit :

"L'exécutif régional présentera à la prochaine commission Lycées un plan d'action afin d'accélérer la rénovation thermique des lycées franciliens prévue dans le cadre du PPI 2017-2027."

Exposé des motifs de l'amendement :

RÉDUIRE LE BILAN CARBONE DE LA RÉGION EN ACCÉLÉRANT LA RÉNOVATION THERMIQUE DES LYCÉES

Lors de la commission Environnement du 16 mars 2022, le Vice-président Yann Wehrling a présenté le bilan carbone SCOPE 1 et 2 de la région Ile-de-France. Les premiers éléments présentés mettent en évidence le poids du bâti des lycées dans le bilan carbone de notre institution.

En effet, 72% du bilan carbone de la région correspond à l'énergie du gaz contre 23 % pour l'énergie électrique. Et sur les postes de dépenses en consommations d'énergie, le premier est celui des lycées (92%) suivi des Îles de Loisirs (1%).
En commission thématique, le Vice-président à la Transition écologique, au climat et à la biodiversité a donc exprimé le souhait que la rénovation thermique des lycées permette de réduire notre bilan carbone et d'inverser la tendance.

Pour rappel, en signant l'Accord de Paris en 2016, la France s'est engagée à atteindre un objectif de neutralité carbone pour 2050. Le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019, relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, a depuis complété l'Accord de Paris. Ainsi les universités, lycées, collèges, etc. ont l'obligation de réduire d'ici 2030 leurs consommations énergétiques. L'exécutif régional doit dès lors tout mettre en œuvre pour respecter l'Accord de Paris.

Alors que nous savons que les rénovations thermiques des lycées constituent des travaux conséquents qui prennent du temps, le faible taux d'exécution constaté et le rythme de certaines opérations du PPI 2017-2027 nous font craindre que la Région Ile-de-France n'arrive pas à atteindre cet objectif. Pourtant, l'urgence climatique, sanitaire et écologique est une réalité qui n'attend pas et nous incite à agir vite.

C'est dans ce contexte que **les élu·es du Pôle Écologiste demandent à l'exécutif régional de présenter lors de la prochaine commission Lycées un plan d'action pour accélérer la rénovation thermique des lycées franciliens prévue dans le cadre du PPI 2017-2027. Un travail transversal - sur l'ensemble du bâti régional - devra également être fait pour entamer les rénovations thermiques et ainsi réduire le bilan carbone régional.**

La Présidente du groupe :

Ghislaine Senée

Région îledeFrance

Conseil régional

Pôle Écologiste

Île-de-France en Commun, groupe socialiste, radical, écologiste, citoyen

La France Insoumise et Apparentés

Gauche communiste, écologiste et citoyenne

Amendement

N° 043

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-108 : *GRATUITÉ DES TRANSPORTS POUR LES JEUNES INSERTION : SOLDE DE LA SUBVENTION 2021 ET AVENANT À LA CONVENTION RÉGION-IDF MOBILITÉS-COMUTITRES.*

Texte de l'amendement :

La convention présenté à l'article 2 de la délibération est modifié comme suit :

"ARTICLE 1 : objet de l'avenant

Conformément aux dispositions de l'article 5.4 de la convention 2020-2022, le présent avenant a pour objet de modifier le périmètre des publics bénéficiaires de la mesure gratuité des transports pour les jeunes en insertion financée par la Région pour y inclure les jeunes relevant des dispositifs « compétences de base professionnelles » et « soutien régional aux groupements de créateurs et à leur tête de réseau, l'ANGC ».

Un effort régional sera fourni en intégrant les jeunes de 25 à 30 ans - qui suivent un parcours d'insertion - dans la liste des bénéficiaires de la mesure gratuité des transports".

Exposé des motifs de l'amendement :

ÉLARGIR LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS POUR LES JEUNES DE MOINS DE 30 ANS EN INSERTION

La Région Ile-de-France accueille une population plus jeune que la moyenne nationale. Toutefois, le niveau de diplôme des jeunes en Ile-de-France reste très inégalitaire.

En effet, d'après l'INSEE, si les jeunes franciliens de 15 à 29 ans ayant fait des études longues s'insèrent nettement mieux que les jeunes des autres régions, "*les détenteurs du seul baccalauréat sont bien moins avantagés*". Ainsi l'absence de diplôme pénalise-t-elle notre jeunesse.
Le soutien et l'accompagnement que les missions locales apportent à ces jeunes jusqu'à leur 25 ans dans leur parcours professionnel est primordial. Pour autant, les jeunes sont parfois encore en insertion professionnelle jusqu'à leurs 30 ans ou se lancent dans la création de leur entreprise (d'après l'INSEE, en 2020, un tiers des entrepreneurs individuels avaient moins de 30 ans). Ainsi la prise en charge par l'État ou la Région de certains des frais liés à leur formation ou activité professionnelle, comme les frais de transport, est essentielle, surtout lorsque les structures d'accompagnement vers l'insertion professionnelle s'arrêtent aux 25 ans des apprentis.

Dans son dernier rapport, la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) a d'ailleurs pointé le fait que les coûts liés aux transports pesaient lourdement sur le budget des jeunes et surtout qu'il était plus important en Ile-de-France que dans les autres régions (105,50 € par an contre 100,97 €). Ainsi, en fonction de son lieu de formation, certains jeunes payent plus cher leur titre de transport, et les coûts de la vie de manière générale. C'est notamment le cas pour la jeunesse francilienne.

C’est pourquoi le **groupe Pôle Écologiste demande une intégration des jeunes de moins de 30 ans en insertion dans le dispositif régional “gratuité des transports pour les jeunes en insertion”.**

Céline Malaisé
Présidente
Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

Paul Vannier
Président
La France Insoumise et Apparentés

Maxime des Gayets
Président
IDFC - SREC

Ghislaine Senée
Présidente
Pôle Écologiste

Région îledeFrance

Conseil régional

Pôle Écologiste

Amendement

N° 041

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

CP 2022-079 : *SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'USAGE DU VÉLO EN ÎLE-DE-FRANCE ET À LA MISE EN OEUVRE DU RER-V*

Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté à la délibération et rédigé comme suit:

"Conditionne le versement des subventions pour des infrastructures cyclables au respect des prescriptions du CEREMA en terme d'aménagement cyclable"

Exposé des motifs de l'amendement :

POUR DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES SÉCURISÉS

La sécurité des usager.ères lors de leurs déplacements doit être une priorité de tous les instants de notre collectivité.

Les subventions pour des pistes cyclables doivent aller vers des projets qui garantissent la sécurité des cyclistes. La seule peinture d'une ligne de démarcation ou d'un dessin ne protège malheureusement pas.

Le CEREMA édicte certaines règles qui peuvent assurer une pratique paisible du vélo et réduire considérablement les risques d'accident. Au critère de largeur de l'installation (entre 2 et 2,5 mètres pour les pistes unidirectionnels et entre 3 et 4 mètres pour les pistes bi-directionnels) s'ajoutent la nécessité d'assurer la continuité des pistes aux interceptions, de séparer matériellement et efficacement la piste de la chaussée et des trottoirs ainsi que de travailler à la visibilité réciproque entre les différents usager.ères.

Nous vous demandons de renforcer vos critères pour l'attribution de subventions. C'est le sens de cet amendement.

La Présidente du groupe :

Ghislaine Senée

Région îledeFrance

Conseil régional

Pôle Écologiste

Amendement

N° 046

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-111 : *Filières et innovation*

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté et rédigé comme suit

"Décide de la promotion du low-tech et soutien aux événements en faveur d'un numérique plus conscient de ses ressources et de ses impacts».

Exposé des motifs de l'amendement :

Comme à chaque fois qu'il nous est présenté, nous regrettons que le rapport dit "*Filières et innovation*" réitère, de manière systématique et jamais requestionnée, propose de financer les mêmes écosystèmes et les mêmes salons professionnels.

La crise sanitaire, sociale, climatique et écologique devrait pourtant nous inciter collectivement à revoir en profondeur notre modèle économique fondé sur l'extractivisme.
Nous devons sans attendre soutenir des acteurs et des projets plus vertueux et plus en phase avec les enjeux auxquels notre planète est confrontée, au risque si nous ne le faisons pas de conséquences humaines, sociales, politiques et écologiques irréversibles. La guerre en Ukraine nous a encore brutalement rappelé·es les liens intimes entre

C'est que l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) nous invite à faire dans les 2 scenarii les plus vertueux pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Ainsi, il est nécessaire de modifier profondément nos modes de vie en cessant de prôner le solutionnisme technologique pour répondre à tous les défis de notre société.

Afin de limiter le risque environnemental et climatique produit par les nouvelles technologies et enrayer le pillage des ressources nécessaires à leur production et leur fonctionnement (silice, métaux rares, terres), mais aussi pour participer au développement d'une filière non seulement vertueuse mais particulièrement créatrice d'emplois, **cet amendement propose que la Région Ile-de-France s'engage à promouvoir les technologies sobres et résilientes et à favoriser le développement de cette filière.**

La Présidente du groupe :

Ghislaine Senée

Région îledeFrance

Conseil régional

Pôle Écologiste

Amendement

N° 044

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

CP 2022-082 : *POURSUITE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES*

Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté à la délibération et rédigé comme suit:

"Publie la liste d'indicateurs qui permet de suivre les objectifs de Zéro Artificialisation Nette, en distinguant les types d'ENAF (Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) consommés et les mesures de compensation associées le cas échéant"

Exposé des motifs de l'amendement :

POUR UN BILAN SYSTÉMATIQUE DE L'ARTIFICIALISATION NETTE DES SOLS DANS LES CHANTIERS DE ROUTE

En France, chaque année, ce sont 20 000 à 30 000 hectares de terres agricoles qui sont consommées. Depuis 2017, la courbe est même repartie à la hausse, malgré l'objectif affiché par les pouvoirs publics de Zéro Artificialisation Nette. Pour l'Ile-de-France, ce défi exige d'accélérer la dynamique de diminution du rythme d'artificialisation des sols, rythme estimé à 840 hectares par an en moyenne sur les cinq dernières années (source IPR).

Les conséquences de cette artificialisation sont nombreuses. Perte de biodiversité manifeste, problèmes d'érosion, de ruissellement, d'inondations, et augmentation des risques en général. La biodiversité souffre de la fragmentation des corridors écologiques (assurant les connexions entre des réservoirs de biodiversité) qui menace la survie d'un certain nombre d'espèces qui ont besoin de circuler pour chasser, se nourrir, se reproduire. Bien entendu, la diminution des surfaces agricoles disponibles est une préoccupation majeure.

Ces chantiers ou projets de chantiers engagent la collectivité et doivent s'inscrire dans les objectifs régionaux de Zéro Artificialisation Nette des sols. Le Pôle Écologiste sera vigilant à la lecture de ces bilans.

La Présidente du groupe :

Ghislaine Senée

Région îledeFrance

Conseil régional

Pôle Écologiste

Amendement N° 045

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-105 : *POLITIQUES RÉGIONALES BIODIVERSITÉ - PLAN VERT - EAU - 2ÈME AFFECTATION 2022*

Texte de l'amendement :

L'article 2 de la délibération est modifié et rédigé comme suit :

Décide de participer au titre de la « Stratégie régionale pour la biodiversité » au financement des 4 opérations détaillées dans les fiches projets figurant en annexe n° 2 à la délibération, par l'attribution de subventions d'un montant total maximum prévisionnel de 108 721,77 € en investissement et de 21 883,50 € en fonctionnement.

« Dans le cadre de sa stratégie régionale pour la biodiversité, l'exécutif régional mettra en place, chaque 21 mars, des actions de sensibilisation pour la préservation des forêts et réduira ses activités d'abattage et d'élagage d'arbres. »

Exposé des motifs de l'amendement :

PRÉSERVER LES FORÊTS D'ILE-DE-FRANCE

Chaque année, le 21 mars, nous célébrons la Journée internationale des forêts. Initiée par les Nations Unies, cette fête a pour objectif de faire (re)découvrir les forêts qui nous entourent et leur biodiversité et de promouvoir, face aux changements climatiques, l'importance de leur gestion durable et de leur préservation .

Malheureusement, même dans nos réserves naturelles régionales (RNR), nous constatons que l'exécutif régional participe à l'abattage et à l'élagage d'arbres, alors même que ces arbres, même morts, ont un rôle fondamental dans la fertilité des sols forestiers.
En se décomposant lentement, la matière organique de l'arbre (bois, écorce, feuilles) se transforme soit en matière minérale (au cours du processus le carbone organique devient du CO2) ou en humus (matière organique qui est essentielle pour la qualité des sols en leur permettant de mieux retenir eau et éléments nutritifs). Ainsi, lorsque des arbres meurent, le carbone qui les compose est plus ou moins rapidement incorporé dans les sols, transformé en CO2, puis relâché à nouveau dans l'atmosphère lors du processus de décomposition.
Pour rappel, plus un arbre ou un peuplement forestiers est vieux, plus ils peuvent stocker de carbone et relâcher du CO2 et cela pendant des centaines d'années.

À l'heure du réchauffement climatique et à l'importance de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, la préservation de nos forêts est primordiale. Outre la fin d'abattage d'arbres, sauf ceux dangereux, l'exécutif régional doit également revoir et adapter les pratiques d'élagages effectuées dans les RNR et organiser des actions de sensibilisation auprès du public sur les ressources que nous apportent nos forêts.

C'est le sens de cet amendement.

La Présidente du groupe :

Ghislaine Senée

Région îledeFrance

Conseil régional

Pôle Écologiste

Amendement

N° 052

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

CP 2022-107 : *AGRICULTURE - CONVENTION ASP - MÉTHANISATION 2ÈME AFFECTATION 2022*

Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté à la délibération et rédigé comme suit :

"Mandate la Présidente pour organiser une concertation publique dans les territoires pour permettre aux projets de méthanisation d'être socialement acceptés"

Exposé des motifs de l'amendement :

POUR UN MODÈLE DE LA MÉTHANISATION EN ILE-DE-FRANCE

La méthanisation peut répondre à des enjeux essentiels pour notre région et s'inscrire dans une réelle démarche de transition écologique, énergétique et sociale.

Les démarches de compostage et de valorisation énergétique des biodéchets, dans une dynamique circulaire, entrent pleinement dans le périmètre de compétence de la région. Elle doit ainsi se saisir de cette question pour assurer un débouché aux biodéchets de ses services de restauration collective et autres déchets issus des espaces verts régionaux afin de se mettre en conformité avec la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

En outre, la dépendance de la France en gaz est considérable. Nous avons consommé 534 TWH de gaz en 2020 alors que nous n'en produisons que 4 TWH dont 1 en Ile-de-France. Il est urgent de redéfinir notre mix énergétique pour les décennies à venir et de réduire notre dépendance.

Cependant, la méthanisation rencontre des difficultés indéniables d'acceptabilité sociale dans les territoires et suscite de nombreuses craintes chez les habitant.es des communes concernées par des projets. Souvent, il faut bien le noter, parce que les projets sont surdimensionnés et que la population riveraine, voire parfois la collectivité (exemple à le Perchay dans le val d'oise), ne sont pas préalablement concertées.

Par cet amendement, le Pôle Écologiste appelle à un accompagnement, une meilleure information et de la transparence sur les projets pour renforcer leur acceptabilité.

La Présidente du groupe :

Ghislaine Senée

Région îledeFrance

Conseil régional

Pôle Écologiste

Amendement

N° 050

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-100 : *JEUNESSE ET PROMESSE RÉPUBLICAINE - FONCTIONNEMENT 2ÈME RAPPORT POUR 2022*

Texte de l'amendement :

L'article 3 de la délibération est modifié et rédigé comme suit :

Article 3 :
Approuve la modification du règlement d'intervention portant sur le « Soutien régional aux quartiers populaires et territoire » adopté par délibération n° CR 2017-93 du 18 mai 2017 susvisée et modifiée, tel que présenté en annexe 3 à la présente délibération.

"Mandate la Présidente de région pour engager une réflexion sur l'élargissement du dispositif à la lutte contre toutes les formes de discrimination."

Exposé des motifs de l'amendement :

APPORTER UN SOUTIEN RÉGIONAL À L'ENSEMBLE DES DISCRIMINATIONS

Dans le rapport qui nous est présenté, notamment dans le règlement d'intervention portant sur le « Soutien régional aux quartiers populaires et territoires », nous constatons que plusieurs formes de discriminations, dont sont victimes les francilien·nes, sont manquantes.

Déjà, si nous saluons l'effort régional qui est réservé aux femmes et aux enfants, nous regrettons que ce dispositif n'ait pas une vision plus globale sur les discriminations dont elles sont parfois victimes. La mise en œuvre d'un budget genré pourrait permettre d'évaluer notre action publique afin d'améliorer et corriger les inégalités entre les femmes et les hommes tous secteurs confondus.

Autre exemple, les discriminations raciales dans l'accès à un logement locatif. Pour rappel, en 2019, l'association SOS Racisme avait réalisé une enquête sur plusieurs agences immobilières franciliennes et avait révélé que plusieurs d'entre elles accèdent *"aux exigences discriminatoires des propriétaires dont elles gèrent le logement"*. Ainsi, "*par rapport à un jeune d'origine caucasienne, un profil asiatique à 15% de chance en moins, un profil maghrébin 28% de chance en moins et les profils ultramarins et subsahariens ont 38% de chance en moins"* d'accéder à un logement locatif.

Ces deux exemples ne sont malheureusement pas exhaustifs. Un effort régional pourrait également être renforcé vers les associations qui luttent contre les discriminations raciales.

C'est pourquoi, **les élu·es du Pôle Écologiste mandatent la Présidente de région pour mener une réflexion sur l'élargissement du dispositif à la lutte contre toutes les formes de discrimination.**

La Présidente du groupe :

Ghislaine Senée

Région îledeFrance

Conseil régional

Pôle Écologiste
Île-de-France en Commun, groupe socialiste, radical, écologiste, citoyen
La France Insoumise et Apparentés
Gauche communiste, écologiste et citoyenne

Amendement
N° 051

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

CP 2022-175 : *Actions régionales face à la guerre en Ukraine*

Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté à la délibération et rédigé comme suit :

"Mandate la Présidente de région à ouvrir un centre de premier accueil pour les personnes exilées."

Exposé des motifs :

POUR UN CENTRE D'ACCUEIL RÉGIONAL

L'accueil digne de toutes et tous dans notre pays et singulièrement dans notre région est un devoir imposé par les valeurs qui fondent notre pacte républicain.

La question d'un premier accueil et d'une prise en charge immédiate et adaptée aux problématiques spécifiques de ces personnes totalement isolées et coupées de tout repère familier est un enjeu majeur d'humanité et de cohésion sociale.

Depuis longtemps, de nombreux acteurs de la solidarité dénoncent les conditions d'accueil et de vie de milliers de personnes étrangères en France, confrontées à une complexification toujours plus grande, des procédures, des associations saturées et aux moyens limités, des places d'hébergement insuffisantes.

Que ce soit en matière d'accès aux droits, de logement, de santé, d'insertion professionnelle, de scolarisation, ces hommes, femmes et enfants ont besoin, pour sortir de la situation de grande vulnérabilité dans laquelle ils sont trop souvent plongé.es, d'accompagnement et de réponses concrètes et lisibles.

Le contexte actuel de guerre, notamment en Ukraine, poussant des millions de personnes à l'exil et jetant une lumière crue sur la brutalité de ce qu'elles vivent et les difficultés qu'elles rencontrent nous conduit à faire à nouveau cette proposition.

A travers d'un tel projet, la Région Ile-de-France s'érigerait en actrice exemplaire de la solidarité à l'égard des personnes migrantes, réfugiées et en exil.

Céline Malaisé Présidente Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne	**Paul Vannier** Président La France Insoumise et Apparentés	**Maxime des Gayets** Président IDFC - SREC	**Ghislaine Senée** Présidente Pôle Écologiste

Région îledeFrance

Conseil régional

Pôle Écologiste

Amendement

N° 049

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-135 : *ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES ET FONCTIONNELS DANS LES EPLE - DEUXIÈME RAPPORT DE L'ANNÉE 2022 ET PROTOCOLES TRANSACTIONNELS AVEC LA SOCIÉTÉ DPC ET LA SOCIÉTE DIAGONALES*

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté à la délibération et rédigé comme suit :

"L'exécutif régional s'engage à être exemplaire et à mettre en œuvre toutes les mesures et garanties nécessaires pour respecter les délais de traitement et de paiement des fournisseurs et prestataires. Les retards pris peuvent avoir de lourdes conséquences tant sur le budget régional que sur les entreprises franciliennes, notamment les TPE et PME".

Exposé des motifs de l'amendement :

ÊTRE UNE RÉGION EXEMPLAIRE COMMENCE PAR PAYER DANS LES TEMPS LES FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES QUI INTERVIENNENT DANS NOS LYCÉES

Nous avons fait le constat qu'à chaque séance régionale - et notamment lors des commissions permanentes - nous votions une moyenne d'un à deux protocoles transactionnels par séance dans le secteur Lycées.

Ces protocoles transactionnels couvrent deux types de cas : soit le paiement d'entreprises, TPE ou PME, qui sont intervenues de manière ponctuelle et urgente (à travers le fonds d'urgence des lycées), soit leur indemnisation, souvent à l'issue de retards de paiements, en dehors du cadre légal de la convention les liant à la région.
Si nous entendons que procéder à des protocoles transactionnels à l'amiable puisse avoir vocation à protéger les intérêts de la collectivité et des Francilien·nes, le non-respect par la région des délais de paiement des entreprises, tels que prévus par la loi, et la récurrence de ces retards ont un impact réel sur ces structures. En grevant leur trésorerie, les retards peuvent même aboutir au dépôt de bilan.

Des intérêts moratoires sont prévus par la loi et doivent être acquittés. L'usage de protocoles transactionnels ne saurait devenir la règle, mais doit conserver un caractère exceptionnel. Or, depuis le début du mandat, ce sont ainsi près de 5 M€ que la Région a payé à des entreprises prestataires dans le cadre d'accords transactionnels.

Par cet amendement, nous attirons l'attention de l'exécutif régional sur la responsabilité qui incombe à la collectivité de respecter la loi (qui est très claire en prévoyant que lors de l'exécution d'un marché, si l'organisme public ne respecte pas les délais réglementaires pour payer son fournisseur ou son prestataire, des pénalités financières sont automatiquement appliquées), mais aussi de mettre en œuvre toutes les mesures à même de fluidifier le traitement des factures et le processus de paiement des acteurs économiques auxquels elle fait appel, et tout particulièrement les petites et moyennes entreprises, pourvoyeuses d'emplois sur les territoires.

La Présidente du groupe :

Ghislaine Senée

Région îledeFrance

Conseil régional

Pôle Écologiste

Amendement

N° 047

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-175 : *Actions régionales face à la guerre en Ukraine*

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté et rédigé comme suit :

"Décide d'intervenir auprès de l'éducation nationale, afin d'assurer les meilleures conditions d'accueil des jeunes réfugié·es ukrainien·nes dans les lycées franciliens."

Exposé des motifs de l'amendement :

ASSURER LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE DES JEUNES UKRAINIEN·NES

Si la Région fait mention, dans le présent rapport, de la problématique de l'accueil, de la formation et de la recherche, des éléments nous semblent manquer, tels la question spécifique des lycéen.nes et étudiant.es. Nombreux·ses sont les jeunes ukrainien·nes qui ont dû stopper brutalement leur parcours lycéen et d'études pour fuir la guerre.

C'est pourquoi par cet amendement, le Pôle Écologiste demande qu'une attention particulière leur soit portée, car garantir le droit à l'éducation de toutes et tous et l'accès aux apprentissages nous semble, au delà de leur intérêt humanitaire et social de court terme, un enjeu majeur pour la promotion à terme d'une culture de paix.

La Présidente du groupe :

Ghislaine Senée

Région îledeFrance

Conseil régional

Pôle Écologiste

Amendement

N° 048

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-175 : *Actions régionales face à la guerre en Ukraine*

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté et rédigé comme suit

"Décide d'appuyer les communes volontaires dans l'accueil de familles de réfugié.es ukrainien.nes ».

Exposé des motifs de l'amendement :

Créer un fonds régional de soutien aux communes accueillantes

De nombreuses communes, dès l'annonce de la guerre en Ukraine, se sont portées volontaires pour accueillir sur leur territoire des familles exilées.

Logement, aide alimentaire et vestimentaire, soutien administratif, scolarisation sont autant de leviers que les collectivités accueillantes ont actionné pour venir en aide à ces populations déplacées, qui bien souvent ont tout laissé derrière elles.

Cet accueil nécessite la mobilisation de moyens matériels, logistiques et humains importants de la part de communes qui font déjà face aux besoins de leur population.

Cet amendement propose que la Région Ile-de-France leur soit pleinement solidaire et mette en place un fonds dédié à l'appui des communes accueillantes, afin de leur apporter l'aide financière et matérielle dont elles ont besoin pour accueillir les familles exilées dans les meilleures conditions possibles, en en limitant l'impact sur leur fonctionnement habituel.

La Présidente du groupe :

Ghislaine Senée

Région îledeFrance

Conseil régional

Pôle Écologiste

Amendement

N° 054

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-144 : *MAINTENANCE IMMOBILIÈRE - FOURNITURE ET ACHEMINEMENT DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ DANS LES EPLE*

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté à la délibération et rédigé comme suit :

"L'exécutif régional présentera à la prochaine commission Lycées un plan d'action afin de limiter l'impact de la guerre russo-ukrainienne sur les tarifs de l'énergie dans les lycées."

Exposé des motifs de l'amendement :

ANTICIPER L'AUGMENTATION DES TARIFS DE L'ÉNERGIE DANS LES LYCÉES

Depuis la guerre entre l'Ukraine et la Russie, le 27 février 2022, et le début des sanctions internationales contre la Russie, les prix de l'énergie ont augmenté. Notre dépendance aux énergies russes (notamment celle du gaz) nous interroge sur les conséquences et l'impact financier pour les lycées franciliens.

En effet, la question de notre autonomie énergétique revient en effet avec force dans le débat public. Nous l'avions déjà dit à maintes reprises en séance, la région doit pouvoir développer un parc d'énergies renouvelables (éoliennes, photovoltaïques, etc.) afin d'assurer son autosuffisance énergétique.

En tant que gestionnaire et au-delà des seuls éléments apportés par le Vice-président en charge des lycées lors de la dernière commission dédiée, l'exécutif régional doit anticiper cette future hausse et l'intégrer pleinement à sa réflexion.

C'est dans ce contexte que **les élu·es du Pôle Écologiste demandent à l'exécutif régional de présenter, lors de la prochaine commission Lycées un plan d'action afin de limiter l'impact de la guerre russo-ukrainienne sur les tarifs de l'énergie dans les lycées. Ce plan comprendra également des éléments de stratégie régionale sur son autonomie énergétique en écho, bien entendu, aux objectifs de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC).**

La Présidente du groupe :

Ghislaine Senée

Région îledeFrance

Conseil régional

Pôle Écologiste

Amendement

N° 056

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

CP 2022-107 : *AGRICULTURE - CONVENTION ASP - MÉTHANISATION 2ÈME AFFECTATION 2022*

Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté à la délibération et rédigé comme suit :

"Décide, dans le cadre de la stratégie 100% circulaire de la région, d'organiser un plan de débouchés pour les fruits et légumes invendables de l'agriculture en Ile-de-France"

Exposé des motifs de l'amendement :

POUR UN PLAN DE DÉBOUCHÉS POUR LES FRUITS ET LÉGUMES "INVENDABLES" DE L'AGRICULTURE

Par cet amendement, nous demandons à la région d'organiser le transfert des fruits et légumes produits en Ile-de-France et considérés comme "invendables" (non calibrés selon les standards de l'industrie agro-alimentaire) vers la plateforme d'approvisionnement de l'Est francilien et/ou vers les associations venant en aide aux plus précaires dans le cadre des banques alimentaires.

Lors de la visite du méthaniseur à Ormoy-la-Rivière, nous avons constaté que des légumes propres à la consommation, décrits par l'agriculteur comme *"sains mais non calibrés pour les envies des consommateurs"*, étaient présents sur le site et destinés à alimenter les cuves d'un méthaniseur. Le professionnel explique notamment qu'il perd entre 15 et 20% de ses productions de carottes, pommes de terres et oignons, faute de satisfaire une demande de l'industrie agro-alimentaire.

A l'heure de l'urgence d'agir pour réduire notre dépendance alimentaire et alors que la précarité alimentaire touche nombre de nos concitoyen.nes, il est difficilement acceptable de voir des produits maraîchers ne pas être consommés pour des raisons de normes esthétiques. Les légumes dits "moches" ne doivent alimenter les méthaniseurs qu'en tout dernier ressort, lorsqu'ils ne sont plus consommables.

Notre collectivité doit se montrer exemplaire sur ce sujet et peut agir en valorisant ces fruits et légumes dans les cantines scolaires, les divers espaces de restauration collective dont elle a la charge ou en les dirigeant vers les associations et structures venant en aide aux plus précaires. C'est le sens de cet amendement.

La Présidente du groupe :

Ghislaine Senée

Région îledeFrance

Conseil régional

Pôle Écologiste

Amendement

N° 053

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-175 : *Actions régionales face à la guerre en Ukraine*

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté et rédigé comme suit :

"Décide de mobiliser le Centre Hubertine Auclert pour agir auprès des réfugié.es sur les questions de prévention des violences (physiques, verbales, sexuelles, sexistes, etc.)."

Exposé des motifs de l'amendement :

PRÉVENIR LES VIOLENCES PHYSIQUES, SEXUELLES ET SEXISTES ENVERS LES FEMMES UKRAINIENNES

De manière soudaine et particulièrement brutale, des millions d'Ukrainiennes, de tous âges et de toutes conditions, ont été jetées sur les routes de l'exil. Dans des conditions extrêmement difficiles, des femmes et des enfants ont quitté leur pays en guerre et laissé derrière eux toute leur vie pour se réfugier dans les pays voisins et européens. Ils se retrouvent en situation de grande vulnérabilité.

L'étude de France Terre D'Asile, parue en 2018 sur "*Les violences à l'égard des femmes demandeuses d'asile et réfugiées en France*" a mis en lumière le fait que les "*femmes demandeuses d'asile et réfugiées restent exposées à de nombreuses situations de violence une fois en France, telles que les insultes et les attitudes de rejet et de harcèlement à la croisée du racisme et du sexisme, les agressions physiques et sexuelles liées au fait de devoir dormir dans la rue, les vols, les situations d'exploitation sexuelle, les mariages ou les grossesses « arrangées » pour obtenir plus facilement un hébergement ou un titre de séjour, les situations de prostitution de survie pour obtenir de quoi manger ou un endroit où dormir, les violences de la part de leurs conjoints ou de leurs partenaires et les discriminations ou les persécutions dues à leur orientation sexuelle*".

Face à ce constat, le Pôle Écologiste demande que dans le cadre d'une politique de prévention plus large, le Centre Hubertine Auclert puisse être mobilisé auprès de ces populations réfugiées.

La Présidente du groupe :

Ghislaine Senée

Région îledeFrance

Conseil régional

Pôle Écologiste

Amendement

N° 055

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-175 : *Actions régionales face à la guerre en Ukraine*

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté et rédigé comme suit

"Décide de participer au financement de l'accompagnement psycho-social et de l'accès aux soins en santé mentale des personnes déplacées et réfugiées ».

Exposé des motifs de l'amendement :

L'importance de la santé mentale et de l'accompagnement psycho-social pour les personnes déplacées et réfugiées

De manière soudaine et particulièrement brutale, des millions d'Ukrainien.nes, de tous âges et de toutes conditions, ont été jeté.es sur les routes de l'exil. Dans des conditions extrêmement difficiles, des femmes, des enfants, des personnes âgées ont quitté leur pays en guerre et laissé derrière eux toute leur vie pour se réfugier dans les pays voisins et européens.

Le basculement dans la guerre, la rupture avec la normalité, l'abandon et les renoncements à sa vie, à sa ville, à ses proches, parfois dans l'ignorance de savoir s'iels sont vivant.es et en sécurité constituent des séquences de vie particulièrement intenses et impactants, d'une grande violence.

Sans prise en charge adaptée et immédiate, les risques d'installation d'un stress post-traumatique, d'un état dépressif et de maladies mentales sont réels, avec des effets potentiellement dramatiques sur le court et le long terme.

C'est pourquoi par cet amendement, le Pôle Écologiste demande qu'une attention particulière, et des moyens, soient portés à la problématique de la santé mentale et de l'accompagnement psycho-social des personnes réfugiées et déplacées et que la Région propose un enveloppe spécifique d'appui au travail des professionnels et des associations.

La Présidente du groupe :

Ghislaine Senée

Région îledeFrance

Conseil régional

Pôle Écologiste

Amendement

N° 057

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

CP 2022-175 : *Actions régionales face à la guerre en Ukraine*

Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté à la délibération et rédigé comme suit:

"Mandate la Présidente pour établir une convention avec la SPA et l'ordre des vétérinaires pour mettre en oeuvre une politique pour la prise en charge des animaux de compagnie des réfugié.es Ukrainien.nes en Ile-de-France"

Exposé des motifs de l'amendement :

POUR UNE PRISE EN CHARGE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE DES RÉFUGIÉ.ES

Des réfugié.es ukrainien.nes arrivent sur le territoire français avec leurs animaux de compagnie et ont besoin d'une assistance vétérinaire notamment pour une vérification de l'état de santé des animaux et un bilan de leur vaccination.

Cette démarche vétérinaire et ce vaccin à jour contre la rage sont essentiels, tant pour celles et ceux installé.es en France que pour celles et ceux en transit vers des États imposant la vaccination contre la rage.

Le salaire moyen en Ukraine était de 254€ en 2019 tandis que le prix du lot de vaccin incluant celui contre la rage pour les chat.tes et chien.nes est de 70€ minimum. Par solidarité, il est légitime d'aider ces réfugié.es à conserver auprès d'elles et eux leur animaux de compagnie.

Par cet amendement, nous demandons à l'exécutif, dans le cadre de sa politique en faveur de la défense des animaux et en lien avec les associations agissant dans ce secteur et l'Ordre national des vétérinaires,, d'intégrer cette dimension à son plan d'aide aux Ukrainien.nes.

La Présidente du groupe :

Ghislaine Senée

Région îledeFrance

Conseil régional

Pôle Écologiste

Amendement

N° 059

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-100 : *JEUNESSE ET PROMESSE RÉPUBLICAINE - FONCTIONNEMENT 2ÈME RAPPORT POUR 2022*

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté à la délibération et rédigé comme suit :

"Soutien régional à la lutte contre les discriminations envers les femmes en raison de leur grossesse."

Exposé des motifs de l'amendement :

POUR UNE RÉGION FÉMINISTE, LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS LIÉES À LA GROSSESSE

Le 7 mars 2022, la Défenseuse des Droits a rendu publique une étude mettant en lumière l'importance de la discrimination liée à la grossesse. Ainsi, rien que pour l'année 2021, le rapport révèle que "*plus de 3,2% des saisines enregistrées par le Défenseur des droits en matière de discriminations avaient pour motif la grossesse. En emploi privé, ce taux est de 2%*".

Ces difficultés (à trouver ou conserver un emploi durant la grossesse, à retrouver un emploi à l'issue du congé maternité) ne sont malheureusement pas nouvelles, mais cette étude démontre que malgré la législation et les discours, elles perdurent.

Forte de ces éléments, la Défenseuse des Droits a publié un guide juridique à destination des victimes et des professionnels du droit, afin de favoriser l'identification et le traitement des discriminations en raison de la grossesse et de mieux les prévenir..

Nous pensons que la problématique des discriminations liées à la grossesse devrait être pleinement prise en compte par la Région Ile-de-France et intégrée au dispositif de soutien régional à la lutte contre les discriminations.

C'est le sens de cet amendement.

La Présidente du groupe :

Ghislaine Senée

Région îledeFrance

Conseil régional

Pôle Écologiste

Amendement

N° 058

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-175 : *Actions régionales face à la guerre en Ukraine*

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté et rédigé comme suit

"Décide de mettre l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports au cœur de la politique régionale d'accueil des réfugié.es ».

Exposé des motifs de l'amendement :

Réfugié.es : penser aussi l'accueil par le prisme de la culture, des loisirs et du sport

Penser l'accueil des réfugié.es s'arrête souvent au strict cadre humanitaire. L'accès à la culture, aux loisirs et aux sports comme élément d'accompagnement des populations réfugié.es, loin d'être accessoire, reste trop souvent un impensé de nos politiques d'accueil.

Face à la rupture brutale et au renoncement que constitue l'exil, les besoins ne sont pourtant pas que d'ordre matériel. Ils sont également psychologiques et humains et dans ce cadre, l'art, la culture, les loisirs, le sport, participent du chemin de la reconstruction identitaire à laquelle les réfugié.es sont confronté.es.

D'un côté, par les valeurs qu'ils véhiculent, par le recours aux émotions, à l'imaginaire et à la créativité qu'ils suscitent, culture, sports et loisirs sont des vecteurs d'inclusion pour les accueilli.es, mais aussi des vecteurs d'empathie, de tolérance et de lutte contre les stéréotypes pour les populations dites accueillantes.

Par cet amendement, nous demandons que la Région Ile-de-France propose, en lien avec les acteurs sportifs et culturels, des dispositifs spécifiques en direction des populations réfugié.es et exilé.es.

La Présidente du groupe :

Ghislaine Senée

Amendement
N° 060

Conseil régional
Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-117 : Plan d'urgence pour les lycées franciliens : des lycées neufs et rénovés pour tous d'ici 2027 - 6ème année de mise en oeuvre - 2ème rapport

Texte de l'amendement :

L'article suivant est ajouté à la délibération :

" Le Conseil régional intègre dans l'ensemble de ses travaux de rénovation, réhabilitation ou construction de lycées une clause d'aération de l'ensemble des locaux scolaires. Cette adaptation des lycées aux risques sanitaires (épidémies, pollution…) doit être financée par une DRES spéciale."

Exposé des motifs

LA QUALITÉ DE L'AIR DES LYCÉES FRANCILIENS DOIT ÊTRE UNE DES POLITIQUES PUBLIQUES RÉGIONALES DU DÉBUT DU XXIème SIÈCLE

Les établissements scolaires subissent, depuis 2 ans et singulièrement depuis l'automne dernier, une désorganisation due à l'épidémie. Ils sont au cœur de la circulation du virus et en sont un des principaux vecteurs de transmission.

Depuis 2020 alors que la contamination par aérosol faisait l'objet d'un consensus scientifique, nous avons relayé la nécessité d'adapter les locaux scolaires afin de permettre leur aération. Cela nécessitait des travaux d'aménagement mais aussi l'équipement en capteurs de CO2 pour piloter la fréquence de l'aération nécessaire ou encore en purificateurs d'air de type Hepa quand une aération suffisante était impossible. Aucun moyen financier supplémentaire n'a été mobilisé par l'Etat qui s'est défaussé de cette responsabilité éducative mais aussi de protection de ses personnels et des élèves. Il a reporté sa responsabilité et cette obligation sur les collectivités territoriales.

En Ile-de-France, très peu a été fait. Trop peu a été fait. Beaucoup de temps a été perdu.

Pourtant la qualité de l'air et donc son assainissement est une des questions de santé publique du début du XXIème siècle comme l'assainissement de l'eau l'a été au XXème siècle.

Si la Région doit répondre à l'urgence en équipement aussi bien en capteurs de CO2 qu'en purificateurs d'air. C'est une mesure à court terme de répondre à l'ensemble des demandes mais c'est une mesure largement insuffisante.
Un grand plan régional piloté par la Région et déployé dans l'ensemble des lycées publics doit être mis en œuvre. Il doit permettre d'adapter les établissements au risque épidémique mais aussi à améliorer la qualité de l'air au quotidien. Une telle politique doit être menée à moyen et long terme et faire l'objet d'un accord-cadre spécifique financé par une DRES spéciale qualité de l'air des lycées. Un tel plan air pour les lycées doit être pleinement intégré à l'ensemble des travaux réalisés dans les lycées.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Région îledeFrance

Amendement
N° 061

Conseil régional
Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-108

GRATUITÉ DES TRANSPORTS POUR LES JEUNES EN INSERTION : SOLDE DE LA SUBVENTION 2021 ET AVENANT A LA CONVENTION REGION – IDFM-COMUTITRES

Amendement

Un article additionnel à la délibération est ajouté, rédigé comme suit :

« Mandate la Présidente pour la mise en œuvre, dès que possible et pour une durée de 6 mois renouvelables, la gratuité des transports publics pour les personnes domiciliées fiscalement en Ile-de-France et disposant de ressources égales ou inférieures à 2000 euros nets par mois ;

Autorise la Présidente à signer tout document administratif nécessaire à la mise en œuvre et au financement de cette mesure tarifaire ;

Proposera, lors de la séance du Conseil régional du 19 mai 2022, l'affectation des crédits et régularisations nécessaires ainsi qu'une convention avec Ile-de-France Mobilités pour le financement et la mise en œuvre opérationnelle de cette mesure exceptionnelle ».

Exposé des motifs

Pour la gratuité des transports publics pour les personnes disposant de ressources égales ou inférieurs à 2000 euros par mois

Le contexte inflationniste et la hausse historique des prix des carburants exigent des mesures fortes notamment en direction des plus vulnérables aux variations des prix des carburants et des plus dépendants de l'automobile individuelle.

D'après plusieurs études d'associations de consommateurs et de journalistes, les personnes domiciliées en dehors de la zone urbaine de Paris au sens de l'INSEE, dans les zones périphériques des centres urbains et dans les franges de l'Ile-de-France connaissent la plus forte progression du coût des carburants dans leur budget.

Par ailleurs, d'après une étude Ifop – Finfrog publiée le 18 mars 2022, la moitié des Français aux revenus inférieurs à 2 000 euros mensuels a moins de 100 euros sur son compte bancaire au 10 du mois.

Par ailleurs, pour celles et ceux qui le peuvent, la crise énergétique doit constituer l'occasion de renforcer l'attractivité des transports publics et d'encourager le report modal au détriment de l'automobile.

Cet amendement propose donc – en complément d'actions ciblées présentées dans d'autres amendements - une mesure exceptionnelle de gratuité des transports publics en direction des personnes domiciliées fiscalement en Ile-de-France et disposant de ressources égales ou inférieures à 2000 euros nets par mois.

Cette mesure, liée à la crise énergétique, a vocation à être appliquée pour une durée de 6 mois, renouvelables en fonction de l'évolution de l'inflation et du prix des carburants. Afin de faciliter le traitement administratif et la mise en place, cette mesure pourra s'effectuer par le biais d'un remboursement après inscription sur une plateforme dédiée.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement
N° 065

Conseil régional
Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-108

GRATUITE DES TRANSPORTS POUR LES JEUNES EN INSERTION : SOLDE DE LA SUBVENTION 2021 ET AVENANT A LA CONVENTION REGION – IDFM-COMUTITRES

Amendement

Un article additionnel à la délibération est ajouté, rédigé comme suit :

« S'engage à mettre en œuvre, dès le 1er juin 2022, la gratuité des transports publics pour les moins de 26 ans.

Affectera les crédits nécessaires dans le cadre de la décision modificative n°1 du budget primitif 2022.

Proposera, lors de la séance du Conseil régional du 19 mai 2022, un avenant à la convention relative au financement des abonnements annuels aux transports collectifs, destinés aux jeunes, appelés « Imagine R » afin de mettre en œuvre cette mesure ».

Exposé des motifs

Pour la gratuité des transports publics pour les moins de 26 ans

La gratuité des transports publics a été mise en place par la Ville de Paris pour les moins de 18 ans depuis septembre 2020. Cette mesure de justice sociale vise à favoriser l'usage des transports publics dans un contexte d'urgence climatique et de réduction des mobilités carbonées. Elle accompagne vertueusement l'appropriation des transports publics dès le plus jeune âge.

D'autres mesures de réductions tarifaires existent en Ile-de-France en direction des moins de 18 ans et des moins de 26 ans dont le plus avantageux, mis en place par le Conseil départemental du Val-de-Marne, à savoir le remboursement de 50% de la carte Imagine R pour tous les collégiens, lycéens et étudiants de moins de 26 ans, sans conditions de ressources.

De fortes disparités territoriales existent entre les départements, donc entre les jeunes Franciliennes et Franciliens. Il est du rôle de la Région de réduire ces disparités et d'agir pour le pouvoir d'achat des familles et l'égalité des chances. La gratuité des transports publics pour les jeunes de moins de 26 ans y concourt.

Le contexte inflationniste des prix des carburants conforte la pertinence de mesures tarifaires fortes. De plus, la mise en place du plafonnement du billet origine-destination depuis le 7 mars 2022, pour un coût estimé à 69 millions d'euros pour Ile-de-France Mobilités, démontre que des mesures tarifaires sont possibles quand la volonté politique existe.

Cet amendement propose la gratuité des transports publics pour tous les jeunes franciliens de moins de 26 ans en ouvrant cette mesure dès le 1er juin 2022.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement
N° 062

Conseil régional
Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-061

DEVELOPPEMENT ET MODERNISATION DU RESEAU FERROVIAIRE FRANCILIEN

Amendement

L'article 13 de la délibération est complété comme suit :

« La Région Ile-de-France souhaite que les surcoûts relatifs au projet Eole fassent l'objet d'un conventionnement *ad hoc*, indépendant du futur volet mobilités du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 et impliquant notamment SNCF et la Société du Grand Paris ».

Exposé des motifs

EOLE NE DOIT PAS HYPOTHEQUER LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN ILE-DE-FRANCE

Les surcoûts du prolongement du RER E (Eole), estimés à ce jour à hauteur de 1,7 milliard d'euros, constituent une menace pour les projets en cours et inscrits au Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2021. En effet, certains projets ou chantiers pourraient être phasés, reportés ou abandonnés faute de moyens suffisants dans le futur volet mobilités du CPER 2021-2027 si celui-ci venait à prendre en charge les surcoûts liés au chantier d'Eole.

De plus, le poids du projet Eole dans le futur volet mobilités du CPER 2021-2027 pourrait hypothéquer tout nouveau projet ce qui compromettrait le développement des transports publics en Ile-de-France et les ambitions du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France dont la révision a été engagée fin 2021.

Par conséquent, il y a urgence à sécuriser les projets déjà lancés et les projets nouveaux à inscrire dans le futur volet mobilités du CPER 2021-2027 en réaffirmant l'ambition forte de ce volet, qui ne pourra être qu'à la hausse par rapport aux montants votés dans la dernière version du CPER 2015-2021. La sécurisation des projets passe également par l'exigence de l'isolement des surcoûts d'Eole du CPER 2021-2027.

Une convention de financement relative à ses surcoûts, en dehors du CPER 2021-2027, tendrait à sécuriser le financement du volet mobilités. Par ailleurs, il est essentiel que SNCF et la Société du Grand Paris participent à la prise en charge de ces surcoûts aux côtés de l'Etat et des collectivités.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement
N° 063

Région îledeFrance

Conseil régional
Groupe Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-103

100 Quartiers Innovants et Écologiques – 1er rapport pour 2022 ; Projets Partenariaux d'Aménagement ; SEM CITALLIOS : autorisation d'une prise de participation

Amendement :

Dans le règlement de l'aide aux 100 quartiers innovants et écologiques, en annexe n°1 de la délibération n°CR 90-16 du 16 juin 2016, le paragraphe suivant est ajouté aux points *I Principes généraux, b) Qu'est-ce qu'un quartier écologique et innovant ?* et *II Eligibilité, c) Opérations éligibles* : « Le dispositif d'aide exclut les projets impliquant l'abattage d'arbres remarquables ou classés. Tout abattage d'arbres remarquables ou classés fera l'objet d'une demande de remboursement de la subvention régionale ».

Exposé des motifs :

CONDITIONNER LE SOUTIEN RÉGIONAL AUX QUARTIERS INNOVANTS A LA PRESERVATION DU PATRIMOINE ARBORICOLE

Les « Cent quartiers innovants et écologiques » (QIE) doivent être accompagnés « dans le respect des priorités environnementales de la Région ».

Pourtant, des opérations financées au titre des QIE ont provoqué la destruction d'arbres comme au Blanc-Mesnil (93) et à L'Haÿ-les-Roses (94).

Dans le cas de L'Haÿ-les-Roses, certains arbres abattus faisaient l'objet d'une demande de préservation de l'Architecte des Bâtiments de France et figuraient comme "maintenus" dans le permis de construire de l'opération. Ils ont été abattus.

Cet amendement vise à prévenir ce type d'atteinte à l'environnement en conditionnant les subventions au titre du dispositif d'aide aux 100 quartiers innovants et écologiques à la préservation des arbres remarquables ou classés préexistants et introduit la notion de remboursement de la subvention régionale perçue en cas de destructions d'arbres classés ou remarquables.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Région îledeFrance

Conseil régional
Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

Motion de rejet (MR)
N° 003

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-009 : Concours « Les Chanté Nwel en Ile-de-France 2021 » et soutien aux expressions citoyennes

Texte de la motion de renvoi :

La délibération n°CP 2022-009 est renvoyée en commission.

Exposé des motifs de la motion de renvoi :

Le présent rapport propose d'attribuer 39 subventions au titre du concours « Les Chanté Nwel en Ile-de-France 2021 » bien qu'une partie des initiatives subventionnées ne se soient pas tenues pour divers motifs : annulation en raison de la crise sanitaire avec engagement de frais, initiatives non-tenues sans engagement de frais, inactivité du bénéficiaire depuis au moins 24 mois, etc.

Par ailleurs, le règlement du concours interdit les initiatives à but lucratif. Or, la pratique de droits d'entrée pour assister au Chanté Nwel pourrait être contraire au règlement du concours.

Afin d'examiner plus attentivement ce dossier mis en ligne la veille de la commission sport à 23 heures 40 et à défaut de réponses satisfaisantes en commission des finances, cette motion demande le renvoi en commission de la présente délibération.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement
N° 066

Conseil régional
Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-180 : Convention pour la constitution d'un groupement d'autorités concédantes pour la plate-forme d'approvisionnement de la restauration scolaire de l'Est francilien.

Texte de l'amendement :

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

Affecte une autorisation d'engagement provisionnelle de 5M€ disponibles sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré», code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel » afin de mettre en oeuvre la gratuité de la restauration scolaire pour les tranches 1 à 4 du quotient familial.

Exposé des motifs :

AGIR CONTRE LA CHUTE DU POUVOIR D'ACHAT AVEC LA GRATUITÉ DE LA CANTINE POUR LES PLUS PAUVRES

La crise sanitaire a aggravé les conditions de vie de centaines de milliers de pauvres et de précaires en Île-de-France. Les hausses continues et importantes du coût de l'énergie constituent de nouvelles difficultés pour les plus vulnérables et les personnes aux conditions de vie les plus précaires. La région doit agir. L'urgence alimentaire est toujours criante et la crise sanitaire a considérablement aggravé les inégalités dans notre région, déjà fortement déséquilibrée.

Une étude de mars 2022 met des chiffres précis sur la situation de précarisation en cours d'une très grande majorité des Français. Au 10 du mois, 62%, soit 38 millions, des Français gagnant moins de 2000€ par mois disposent de moins de 100€ sur leur compte bancaire. 59% déclarent également craindre de basculer dans la pauvreté.

Dès l'été 2021, le Secours populaire francilien, qui a accueilli tirait la sonnette d'alarme en déclarant : " Il y a la France qui a du mal à se nourrir, celle qui a du mal à survivre." La crise a accru la pauvreté de populations déjà pauvres et précaires comme en témoigne, notamment, l'explosion du nombre d'allocataires et d'ayant-droits du RSA dans tous les Départements franciliens. Des enfants de plus en plus nombreux arrivent à l'école le ventre vide et la violence sociale à leur encontre faisait récemment la Une de la presse et oblige la Défenseure des Droits à s'auto-saisir. Les établissements mettant en place des caisses de fonds de solidarité pour le paiement des créances de la cantine ne sont plus des exceptions.

La région doit et peut répondre à cette urgence alimentaire pour protéger les plus fragiles face à la crise. Cela passe par la gratuité de la cantine pour les lycéens de la première tranche du quotient familial dès le 3ème trimestre de l'année scolaire 2021-2022. La gratuité, comme des municipalités et des Départements l'ont mise en œuvre, permet de sécuriser pleinement un repas journalier pour ces enfants. La gratuité, contrairement aux idées reçues, n'induit pas le gaspillage sauf à penser que les pauvres gaspillent… mais la gratuité de la cantine introduit une solidarité élémentaire et indispensable. Elle doit également élargir la gratuité de la cantine aux tranches 2, 3 et 4 du quotient familial d'ici septembre 2022. La région peut financer une compensation régionale de 5 millions € aux lycées.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement
N° 064

Conseil régional
Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-082

POURSUITE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Amendement

Un article additionnel est ajouté à la présente délibération, rédigé comme suit :

« Le Conseil régional réaffirme la nécessité de requalifier la Route Nationale 19 dans la traversée de Boissy-Saint-Léger et veillera au respect de l'affectation à cet effet de l'enveloppe, financée par l'Etat et le Conseil régional, de 5 millions d'euros prévus dans le projet de déviation ».

Exposé des motifs

REQUALIFICATION DE LA RN 19 : TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS !

Le projet dit « de la déviation de Boissy » prévoit, dans sa déclaration d'utilité publique ainsi que dans les conventions de financement successives, la création d'une nouvelle voie longue de 4.88 km ainsi que la requalification de la RN 19 actuelle « qui pourra être mis en œuvre après la mise en service complète de la tranchée couverte » selon les termes de la délibération et de la convention n° CP 12-674 du 11 octobre 2012 approuvant la convention de financement relative à l'opération « Déviation de la RN19 à Boissy-Saint-Léger (94) ».

Les deux sections de la déviation de Boissy-Saint-Léger, demandées par les élus locaux depuis plus de trois décennies, sont à présent mises en service. Le projet de requalification de la Route Nationale 19 dans la traversée de Boissy doit à présent être enclenché.

Une enveloppe de 5 millions d'euros prévue à cet effet était inscrite dans le dossier d'enquête publique du projet et figure dans le CPER 2015-2020.

Afin de tenir ces engagements et de rassurer les riverains de la Route Nationale 19, il convient de réaffirmer le souhait du Conseil régional d'honorer le financement de la requalification de la Route Nationale 19 dans la traversée de Boissy-Saint-Léger.

L'Etat ne souhaitant pas assurer la maîtrise d'ouvrage de cette requalification de son réseau, le Département du Val-de-Marne a manifesté en 2019 son souhait d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette voirie et sa départementalisation à terme, sous réserve de l'apport des 5 millions prévues à cet effet dans le projet de déviation. Le coût estimatif de la requalification est de l'ordre de 10 millions d'euros hors réseaux. Le positionnement du Conseil régional est susceptible de déclencher la réalisation du projet.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement
N° 067

Conseil régional
Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-117 : Plan d'urgence pour les lycées franciliens : des lycées neufs et rénovés pour tous d'ici 2027 – 6ème année de mise en œuvre – 2ème rapport

Texte de l'amendement :

"La Région met en œuvre un plan régional visant à assainir la qualité de l'air dans l'ensemble des locaux des lycées franciliens publics par :

- un déplafonnement immédiat du montant maximal de subvention régionale par établissement aujourd'hui fixé à 10 000 euros ;
- la généralisation de l'équipement en capteurs de CO2 de l'ensemble des salles ;
- en équipant toutes les salles avec une ventilation insuffisante en purificateurs d'air de type Hepa ;

Ce plan régional d'aération est déployé dans le cadre d'un accord-cadre spécifique à l'aération des lieux clos sous la gestion régionale.

Son financement doit être assurée par une DRES spéciale adaptation des locaux scolaires aux risques sanitaires (épidémies, pollution…)."

Exposé des motifs

LA QUALITÉ DE L'AIR DES LYCÉES FRANCILIENS DOIT ÊTRE UNE DES POLITIQUES PUBLIQUES RÉGIONALES DU DÉBUT DU XXIème SIÈCLE

Les établissements scolaires subissent, depuis près de 2 ans et singulièrement depuis l'automne dernier, une désorganisation due à l'épidémie. Ils sont au cœur de la circulation du virus et en sont un des principaux vecteurs de transmission.

Depuis 2020 alors que la contamination par aérosol faisait l'objet d'un consensus scientifique, nous avons relayé la nécessité d'adapter les locaux scolaires afin de permettre leur aération. Cela nécessitait des travaux d'aménagement mais aussi l'équipement en capteurs de CO2 pour piloter la fréquence de l'aération nécessaire ou encore en purificateurs d'air de type Hepa quand une aération suffisante était impossible. Aucun moyen financier supplémentaire n'a été mobilisé par l'Etat qui s'est défaussé de cette responsabilité éducative mais aussi de protection de ses personnels et des élèves. Il a reporté sa responsabilité et cette obligation sur les collectivités territoriales.

En Ile-de-France, très peu a été fait. Trop peu a été fait. Beaucoup de temps a été perdu.

Pourtant la qualité de l'air et donc son assainissement est une des questions de santé publique du début du XXIème siècle comme l'assainissement de l'eau l'a été au XXème siècle.

Alors que les lycées font face à un nouveau rebond épidémique, la Région doit répondre à l'urgence en équipement aussi bien en capteurs de CO2 qu'en purificateurs d'air. C'est une mesure à court terme de répondre à l'ensemble des demandes mais c'est une mesure largement insuffisante.
Un grand plan régional piloté par la Région et déployé dans l'ensemble des lycées publics doit être mis en œuvre. Il doit permettre d'adapter les établissements au risque épidémique mais aussi à améliorer la qualité de l'air au quotidien. Une telle politique doit être menée à moyen et long terme et faire l'objet d'un accord-cadre spécifique financé par une DRES spéciale qualité de l'air des lycées.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Région îledeFrance

Conseil régional

Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

Amendement N° 068

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-175

Aide humanitaire d'urgence pour l'Ukraine

Amendement

Un article supplémentaire ainsi rédigé est ajouté à la délibération :

« *Mandate la Présidente pour suspendre le plus rapidement possible tout lien conventionnel ou contractuel avec toute personne morale, entreprise, association ne respectant pas les sanctions de la République française ou de l'Union européenne à l'encontre de la Fédération de Russie et de la République de Biélorussie.* »

Exposé des motifs

Pour une déclinaison régionale des sanctions à l'encontre de la Fédération de Russie et de la République de Biélorussie

Le 24 février 2022, la Fédération de Russie envahissait le territoire de l'Ukraine en violant le droit international. L'invasion russe de l'Ukraine a entraîné un mouvement de population historique, estimé à 6,5 millions à l'intérieur du pays et supérieur à 3,3 millions de personnes en dehors du pays au 19 mars 2022, soit le plus important depuis la Seconde Guerre mondiale sur le continent européen.

En complément des mesures prises par l'Union Européenne, plusieurs pays ont adopté des sanctions à l'encontre de la Fédération de Russie et de son alliée, la République de Biélorussie, dont la France. Sur le plan économique, plusieurs entreprises – par ailleurs liées à la Région Ile-de-France – ont manifesté leur intention de ne pas appliquer ces sanctions et/ou de poursuivre leurs activités au sein de la Fédération de Russie et/ou de la République de Biélorussie.

Afin de sanctionner ces comportements et de renforcer la pression sur ces entreprises récalcitrantes, il convient que la Région Ile-de-France prenne les dispositions qui s'imposent pour rompre ou suspendre le plus rapidement possible tout lien conventionnel ou contractuel avec toute personne morale, entreprise, association ne respectant pas les sanctions de la République française ou de l'Union européenne à l'encontre de la Fédération de Russie et de la République de Biélorussie.

A l'image des sanctions européennes, ces dispositions excluent les actions humanitaires.

Céline Malaisé
Présidente de groupe

Amendement
N° 071

Conseil régional
Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-061

DEVELOPPEMENT ET MODERNISATION DU RESEAU FERROVIAIRE FRANCILIEN

Amendement

Un article additionnel est ajouté à la délibération :
« La Région Ile-de-France demande l'arrêt du projet CDG Express et la poursuite des travaux de modernisation du RER B ».

Exposé des motifs

PRIORITE AUX USAGERS DU RER B, ABANDON DU CDG EXPRESS

Dès 2016 un rapport d'Ile-de-France Mobilités indiquait que la mise en œuvre du CDG Express affecterait les transports du quotidien sur les réseaux Paris-Nord et Est, notamment sur la ligne RER B, ainsi que sur les lignes D, K, P, L, E et de Fret.

Pourtant, le projet de CDG Express a bénéficié du soutien de l'exécutif régional. La Présidente a même proposé, le 21 septembre 2021, une loi afin de créer un cadre réglementaire dérogatoire protégeant les grands projets d'infrastructures des arrêts de chantier par voie de recours citant expressément le CDG Express.

Pourtant, dès le lancement des travaux à l'été 2019, de lourds dysfonctionnements sur ces lignes existantes ont été constatés, détériorant la qualité de service offerte aux usagers. Les inquiétudes des usagers, des élu.e.s des territoires concernés, et des personnels RATP et SNCF affectés à ces lignes, sont donc confirmées.

Ces dysfonctionnements ont été renforcés par le refus de SNCF Réseau de désimbriquer les travaux du CDG Express et de la nécessaire modernisation du RER B malgré les demandes répétées des élus locaux puis d'Ile-de-France Mobilités. Ce choix du Gouvernement et de la SNCF lie dangereusement la modernisation du RER B aux travaux du CDG Express, techniquement, financièrement et réglementairement.

Depuis le début de l'année 2021, la situation s'est considérablement dégradée sur le RER B.

En effet, la ponctualité du RER B en 2021 connaît une chute importante sur toute la ligne et singulièrement sur la branche Mitry-Mory où la ponctualité est passée de 82,5% en janvier 2021 à 76,2% en septembre 2021. De plus, le chantier du CDG Express entraîne de nombreuses coupures du RER B et de plus en plus fréquemment des fins de travaux tardives impliquant la coupure du RER B. Les premières données sur les mois de janvier et février 2022 confirment cette dégradation qui se sanctuarise. Les travaux du CDG Express viennent annihiler l'ensemble des bénéfices des investissements engagés depuis une décennie dans le RER B Nord +.

Le 4 novembre 2021, le Préfet de Région a annoncé un nouveau calendrier de mise en service du CDG Express. L'Etat a retenu l'option d'une intensification des travaux au détriment des RER B et D à un scénario avec moins d'impacts mais reportant la mise en service du CDG Express à fin 2028. Cette intensification des travaux promet une véritable année noire pour les RER B et D en 2023 et des travaux jusqu'à fin 2026.

La société porteuse du CDG Express, qui regroupe Aéroport de Paris, SNCF Réseau et la Caisse des Dépôts, reste décidée à poursuivre ce projet avec le soutien du Gouvernement. Pourtant, de premiers surcoûts financiers sont passés sous silence et les impacts n'ont jamais été aussi importants pour les usagers des transports du quotidien. Face à la position scandaleuse de SNCF Réseau et du Gouvernement, la Région doit enfin se positionner contre ce projet et exiger la poursuite de la modernisation du RER B qui ne saurait être conditionnée à la poursuite du CDG Express.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement
N° 070

Région îledeFrance

Conseil régional
Groupe Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-104 : Attribution de subventions pour la création de logements locatifs sociaux familiaux, jeunes et étudiants – 1ère affectation pour 2022

Amendement

Un article additionnel est ajouté à la présente délibération, rédigé comme suit :

Le Conseil régional approuve la conditionnalité des aides régionales non obligatoires à l'absence de constat de carence préfectoral au titre de l'article 55 de la loi SRU.

La commission des finances pourra, à l'unanimité, accorder des dérogations en cas d'efforts significatifs et constants en faveur de la construction de logements sociaux d'une commune carencée.

Le Conseil régional demande aux Préfets de Département de prendre les mesures adéquates pour faire respecter la loi SRU dans les communes carencées.

Exposé des motifs

CONDITIONNER LES AIDES RÉGIONALES AU RESPECT DE L'ARTICLE 55 DE LA LOI SRU QUI ENCADRE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX SANS PÉNALISER LES COMMUNES CARENCÉES QUI POURRAIENT FAIRE DES EFFORTS

Depuis 2015, la droite régionale a réduit le budget du logement social alors que les besoins sont immenses en Ile de France. Au 31 décembre 2020, plus de 741 000 Francilien·ne·s étaient demandeurs de logement social. 70% y sont éligibles.

Dans son rapport annuel, la fondation Abbé Pierre estime à 1,2 millions le nombre de mal-logés en Ile-de-France et dénombre 300 000 sans domicile fixe dont près de la moitié en Ile-de-France.

Or, entre 2016 et 2018, la construction de logements sociaux a baissé de 20% dans notre région sous les effets conjugués de la baisse du logement social régional et de l'Etat. Entre 2019 et 2020, la construction de logements sociaux a baissé en Ile-de-France de 30% selon la DRHIL et le nombre d'attribution de logements reste à un niveau extrêmement bas, à 20 110 attributions en Ile-de-France en 2020.

Le Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement a fixé un objectif annuel de 37.000 agréments pour être en mesure de répondre aux besoins des Franciliens. Le SDRIF, document prescriptif, quant à lui fixe un objectif de 30% de logements sociaux en Île-de-France. Ces objectifs sont des conditions du droit au logement pour tous et des outils pour la lutte contre la spéculation immobilière.

La question du logement pour les Franciliens et les Franciliennes s'accroît avec la crise sanitaire, économique et sociale. Il faut que la Région utilise tous les leviers pour être aux côtés de celles et ceux qui sont mal logés. Le droit au logement durant une crise sociale d'ampleur est un enjeu public qui nécessite l'engagement de toutes les collectivités et qui passe à minima par un respect de la loi concernant la construction de logements sociaux.

Pour mémoire, la loi SRU a fêté ses 20 ans en décembre 2020, les communes hors la loi ont donc disposé de deux décennies pour se mettre en conformité. Des maires de communes carencées mènent une offensive contre l'obligation de construction à laquelle ils sont pourtant soumis par des déclarations tonitruantes, des pétitions ou encore des collectifs. Leur objectif est de peser sur l'après loi SRU. N'hésitant pas à instrumentaliser la lutte contre la densification et la mixité sociale, ils s'érigent contre une application rigide des objectifs SRU. C'est faire fi des réalités concrètes de dizaines de milliers de Francilien·nes qui subissent la crise du logement.

Certains de ces Maires hors la loi se sont d'ailleurs vu retirer leurs prérogatives en matière de délivrance de permis de construire par les Préfectures pour les projets supérieurs à 4 logement, dont les communes du Perreux-sur-Marne, de Saint-Maur-des-Fossés, d'Ormesson-sur-Marne et de Saint-Mandé dans le Val-de-Marne. Les signataires de cet amendement appellent les Préfets à généraliser cette initiative à toutes les communes récalcitrantes.

La région, qui a la compétence de l'aménagement du territoire, doit, elle aussi, faire appliquer la loi SRU sur son territoire. En Île-de-France, 50 communes font l'objet d'un arrêté préfectoral de carence, prononcé par les préfets, ces cinquante communes ont bénéficié de subventions régionales sur des compétences non-obligatoires en 2020 et 2021.

Au vu de ce constat et des urgences, nous proposons à l'assemblée régionale de conditionner les aides régionales non obligatoires à l'absence de constat de carence préfectoral au titre de l'article 55 de la loi SRU.

Une dérogation à ce principe pourra être accordée aux communes carencées effectuant des efforts significatifs et constants, après avis unanime de la commission des finances pour tenir compte des particularités locales (alternance politique, effort significatif de construction, difficultés financières de la commune, catastrophe naturelle, disponibilités foncières, état des lieux des projets immobiliers non-sociaux, etc.).

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Région îledeFrance

Conseil régional

Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

Amendement N° 069

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-115

1er rapport international 2022

Amendement

Un article supplémentaire ainsi rédigé est ajouté à la délibération :

« ***Accueil et intégration des réfugiés afghans présents en Ile-de-France***

S'engage à participer financièrement à l'accueil digne et à l'intégration des réfugiés Afghans présents en Ile-de-France en soutenant les associations et les collectivités d'accueil. »

Exposé des motifs

Pour un effort régional pour la dignité des réfugiés Afghans en Ile-de-France

Suite au retrait des troupes américaines en août 2021, des dizaines de milliers de civils ont tenté de fuir le régime des Talibans en Afghanistan. La France a procédé à l'évacuation de la quasi-totalité de ses ressortissants ainsi que près de 3 000 Afghans. Par ailleurs, les Afghan.es constituent depuis 2019 la première nationalité sollicitant le droit d'asile en France.

De nombreuses collectivités et élu.es se sont déclarés volontaires pour accueillir des réfugiés à l'image de Saint-Germain-en-Laye, Magny-les-Hameaux, Alfortville ou de Fontenay-sous-Bois. Plusieurs associations ont fait part de leur disponibilité à l'image de l'Association nationales des villes et territoires accueillants (Anvita) et l'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (Unccas).

Des réfugiés afghans se trouvent actuellement dans plusieurs communes d'Ile-de-France selon le délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés. Les conditions d'accueil restent précaires et transitoires. Des chaînes de solidarité se sont organisées localement, en lien avec des associations, les communes et des collectifs citoyens. Les aides proposées par l'Etat restent très insuffisantes et ne permettent pas aux réfugiés de vivre dignement.

Il est demandé à la Région de soutenir financièrement ces dynamiques associatives sur le territoire francilien et d'accompagner l'intégration des Afghans présents dans notre région notamment par le soutien de structures et des communes accueillantes.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Région îledeFrance

Conseil régional

Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

Amendement N° 073

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-175

Aide humanitaire d'urgence pour l'Ukraine

Amendement

Un article supplémentaire ainsi rédigé est ajouté à la délibération :

« *S'engage à soutenir financièrement les associations participant à l'accueil digne et à l'intégration des réfugiés Ukrainiens présents en Ile-de-France.*

Mettra en place, lors de la prochaine séance du Conseil régional, un fonds d'aide aux projets de solidarité portés en direction du peuple Ukrainien par les collectivités franciliennes jumelées avec une collectivité ukrainienne »

Exposé des motifs

Pour soutien financier aux associations et communes accueillants des réfugiés Ukrainiens en Ile-de-France

L'invasion russe de l'Ukraine a entraîné un mouvement de population historique, estimé à 6,5 millions à l'intérieur du pays et supérieur à 3,3 millions de personnes en dehors du pays au 19 mars 2022, soit le plus important depuis la Seconde Guerre mondiale sur le continent européen.

Au 19 mars 2022, la République française aurait accueilli 20 000 réfugiés ukrainiens dont 5 000 bénéficieraient à ce jour d'une solution de relogement. Le Gouvernement français a exprimé sa volonté d'accueillir 100 000 réfugiés Ukrainiens.

En Ile-de-France, de nombreuses collectivités et élus se sont déclarés volontaires pour accueillir des réfugiés ukrainiens. Plusieurs associations ont fait part de leur disponibilité à l'image de l'Association nationales des villes et territoires accueillants (Anvita) et l'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (Unccas).

Des réfugiés Ukrainiens se trouvent actuellement dans plusieurs communes d'Ile-de-France et leur nombre va croître dans les prochains jours et prochaines semaines. Les conditions d'accueil restent précaires et transitoires pour une majorité de ces réfugiés. Des chaînes de solidarité se sont organisées localement, en lien avec des associations, les communes et des collectifs citoyens. Des solutions pérennes doivent être accompagnées et soutenues financièrement.

Il est demandé à la Région de soutenir financièrement ces dynamiques associatives sur le territoire francilien et d'accompagner l'intégration des réfugiés ukrainiens présents dans notre région notamment par le soutien des structures et des communes accueillantes.

Parmi ces communes, plusieurs ont des liens de coopération internationale avec une collectivité ukrainienne (Clichy-la-Garenne, Fontenay-aux-Roses, Fontenay-sous-Bois, Malakoff, Romainville…) et organisent des actions de solidarité en direction du peuple ukrainien (convois humanitaires, accompagnement de réfugiés, hébergement, scolarisation d'enfants…). Ces actions doivent être soutenues durablement, y compris lorsque la reconstruction s'envisagera.

Céline Malaisé
Présidente de groupe

Région îledeFrance

Amendement
N° 072

Conseil régional
Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-175

Aide humanitaire d'urgence pour l'Ukraine

Amendement

Un article supplémentaire ainsi rédigé est ajouté à la délibération :

« *Engage un inventaire des logements vacants gérés, propriétés ou appartenant au contingent de la Région Ile-de-France pour une mise à disposition, dès que possible, à des réfugiés.* »

Exposé des motifs

Mobilisation générale pour l'hébergement digne des réfugiés en Ile-de-France

L'invasion russe de l'Ukraine a entraîné un mouvement de population historique, estimé à 6,5 millions à l'intérieur du pays et supérieur à 2,5 millions de personnes en dehors du pays au 19 mars 2022, soit le plus important depuis la Seconde Guerre mondiale sur le continent européen.

Au 19 mars 2022, la République française aurait accueilli 20 000 réfugiés ukrainiens dont 5 000 bénéficieraient à ce jour d'une solution de relogement. Le Gouvernement français a exprimé sa volonté d'accueillir 100 000 réfugiés Ukrainiens.

Des réfugiés Ukrainiens se trouvent actuellement dans plusieurs communes d'Ile-de-France et leur nombre va croître dans les prochains jours et prochaines semaines. Les conditions d'accueil restent précaires et transitoires pour une majorité de ses réfugiés. Des chaînes de solidarité se sont organisées localement, en lien avec des associations, les communes et des collectifs citoyens.

Des solutions pérennes doivent être accompagnées et soutenues financièrement d'autant que la crise du logement est historique (750 000 demandeurs enregistrés dans les 8 Préfectures franciliennes) et que d'autres réfugiés ont eu la nécessité de rejoindre la France ces dernières années.

La Région Ile-de-France doit contribuer à cet effort par son concours financier mais aussi par la mobilisation de logements vacants gérés, propriétés ou appartenant au contingent de la Région Ile-de-France. Tel est l'objet de cet amendement.

Céline Malaisé
Présidente de groupe

Région îledeFrance

Amendement
N° 074

Conseil régional
Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-126

Affectations dans le cadre de la politique régionale du livre et de l'aménagement culturel en Ile-de-France – 2ème affectation 2022

Amendement

La convention-type « investissement » en annexe n°3 de la présente délibération est modifiée comme suit :

ARTICLE 2.4 ou 2.5 : OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention. ~~Notamment, il est demandé à la librairie bénéficiaire d'apposer en bonne place, sur sa vitrine ou sa porte, le macaron autocollant que lui aura fait parvenir la Région.~~

~~L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.~~

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

~~SI TAUX DE SUBV EGAL OU SUP A 50% : Dans la mesure où le taux d'intervention financière de la Région est égal ou dépasse 50 % du budget total de l'opération, la taille du logotype régional est proportionnellement supérieure à celle des autres co-financeurs.~~

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

Exposé des motifs

Tournez la page de la communication à outrance, arrêtez la « logo-rrhée »

La présente délibération propose de modifier la convention type en direction des libraires indépendantes recevant une subvention régionale en investissement. Cette modification porte prioritairement sur les aspects de communication en imposant notamment aux bénéficiaires « *d'apposer en bonne place, sur sa vitrine ou sa porte, le macaron autocollant que lui aura fait parvenir la Région* ». Cette disposition apparaît disproportionnée et pourrait apparaître intrusive pour les bénéficiaires. Par ailleurs, la durée d'une telle obligation n'est pas précisée ouvrant une instabilité juridique en cas de recours.

Par ailleurs, cette convention se focalise sur la taille du logo régional. Ces contingences de taille sont futiles. Elles semblent participer au concept d' « administration administrante » pourtant lourdement décrié par l'exécutif régional en campagne. Cet amendement vise à alerter sur ce travers et à cesser la logorrhée communicationnelle.

Céline Malaisé
Présidente de groupe

Région îledeFrance

Conseil régional

Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

Amendement N° 079

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-137

Dispositions relatives aux ressources humaines : RIFSEEP cadres d'emploies des ingénieurs et des techniciens

Amendement

Un article supplémentaire ainsi rédigé est ajouté à la délibération :

« *L'augmentation du point d'indice annoncée par le Gouvernement sera mise en œuvre dans la collectivité par le déploiement de moyens supplémentaires.*

Le Conseil régional demande au Gouvernement une revalorisation au moins égale à l'inflation prévue en 2022 et un rattrapage des salaires suite au gel du point d'indice depuis 2017.

Le Conseil régional demande au Gouvernement de compenser intégralement la revalorisation du point d'indice à la collectivité ».

Exposé des motifs

Pour une augmentation du point d'indice digne, compensée par l'Etat et financée par l'augmentation de moyens et non pas par des gels et des suppressions de postes

Le Gouvernement a annoncé la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires pour l'année 2022. Cette revalorisation est légitime après quasiment 12 années de gel du point d'indice et dans un contexte inflationniste.

Dans notre collectivité, cette revalorisation devra se faire par une augmentation des moyens alloués aux salaires et traitements et non pas le gel ou la suppression davantage de postes.

Par ailleurs, cette revalorisation devra être digne et tenir compte de l'inflation attendue en 2022 mais aussi des années de gel entre 2010 et 2016 puis de 2017 à aujourd'hui.

Enfin, il est légitime que le Gouvernement finance cette revalorisation tant le budget des collectivités a été mis à mal depuis 2012 par la réduction des dotations puis par l'encadrement des dépenses de fonctionnement.

Céline Malaisé
Présidente de groupe

Amendement
N° 076

Conseil régional
Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-082

POURSUITE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Amendement

Un article additionnel est ajouté à la présente délibération, rédigé comme suit :

« Le Conseil régional s'engage à prendre les dispositions nécessaires et à demander l'inscription des crédits nécessaires au Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 pour mener à terme le projet de déviation de la Route Nationale 19 entre Boissy-Saint-Léger/Villecresnes et Brie-Comte-Robert ».

Exposé des motifs

DEVIATION DE LA RN 19 JUSQU'A BRIE-COMTE-ROBERT :

LES ENGAGEMENT PRIS DOIVENT ETRE TENUS !

La majorité régionale s'est engagée – par voie d'amendement et dans la presse - à reprendre les études sur la déviation de la Route Nationale 19 entre Brie-Comte-Robert et Boissy-Saint-Léger/Villecresnes lors du vote du budget primitif 2017.

5 ans plus tard, force est de constater que ces études n'ont pas permis d'atteindre un niveau satisfaisant, ni même un consensus local sur un éventuel tracé.

Pourtant, les difficultés du réseau viaire local persistent malgré la mise en service de la déviation de Boissy-Saint-Léger : saturation de la Route Nationale 19, nombreuses zones d'accumulations des accidents de long de l'axe et notamment à Villecresnes, défaut manifeste d'entretien de la voirie et de l'éclairage public par la DIRIF, etc.

Il est donc nécessaire de reprendre ce dossier et d'exiger de l'Etat la conduite d'études sérieuses en vue de dégager un consensus local et à terme de réaliser cette déviation de Boissy-Saint-Léger/Villecresnes à Brie-Comte-Robert.

Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement
N° 080

Conseil régional
Groupe Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-103

100 Quartiers Innovants et Écologiques – 1er rapport pour 2022 ; Projets Partenariaux d'Aménagement ; SEM CITALLIOS : autorisation d'une prise de participation

Amendement :

Un article additionnel est ajouté à la délibération, rédigé comme suit :

Le rapport d'observations définitives portant sur la gestion de la Société Anonyme d'Economie Mixte (SAEM) d'aménagement CITALLIOS – exercices 2016 et suivant – sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil régional.

Exposé des motifs :

Pour une information transparente et la plus large possible

des Conseillères régionales et des Conseillers régionaux

La Société Anonyme d'Economie Mixte (SAEM) d'aménagement CITALLIOS a fait l'objet d'un récent contrôle de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France. Actionnaire de CITALLIOS, la Région Ile-de-France se doit d'informer les Conseillères et Conseillers régionaux de ce contrôle et de permettre un débat sur les observations formulées par la Chambre en inscrivant ce rapport à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil régional, n'ayant pas pris soin de le faire à la séance du Conseil régional du 16 février 2022 malgré un porté à connaissance du rapport définitif le 23 septembre 2021 et une publication le 15 décembre 2021.

Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement
N° 075

Conseil régional
Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-108

GRATUITE DES TRANSPORTS POUR LES JEUNES EN INSERTION : SOLDE DE LA SUBVENTION 2021 ET AVENANT A LA CONVENTION REGION – IDFM-COMUTITRES

Amendement

Un article additionnel à la délibération est ajouté, rédigé comme suit :

« S'engage à mettre en œuvre, dès le 1er juin 2022, la gratuité des transports publics pour les moins de 18 ans.

Affectera les crédits nécessaires dans le cadre de la décision modificative n°1 du budget primitif 2022.

Proposera, lors de la séance du Conseil régional du 19 mai 2022, un avenant à la convention relative au financement des abonnements annuels aux transports collectifs, destinés aux jeunes, appelés « Imagine R » afin de mettre en œuvre cette mesure ».

Exposé des motifs

Pour la gratuité des transports publics pour les moins de 18 ans

La gratuité des transports publics a été mise en place par la Ville de Paris pour les moins de 18 ans depuis septembre 2020. Cette mesure de justice sociale vise à favoriser l'usage des transports publics dans un contexte d'urgence climatique et de réduction des mobilités carbonées. Elle accompagne vertueusement l'appropriation des transports publics dès le plus jeune âge.

D'autres mesures de réductions tarifaires existent en Ile-de-France en direction des moins de 18 ans et des moins de 26 ans dont le plus avantageux, mis en place par le Conseil départemental du Val-de-Marne, à savoir le remboursement de 50% de la carte Imagine R pour tous les collégiens, lycéens et étudiants de moins de 26 ans, sans conditions de ressources.

De fortes disparités territoriales existent entre les départements, donc entre les jeunes Franciliennes et Franciliens. Il est du rôle de la Région de réduire ces disparités et d'agir pour le pouvoir d'achat des familles et l'égalité des chances. La gratuité des transports publics pour les jeunes de moins de 26 ans y concourt.

Le contexte inflationniste des prix des carburants conforte la pertinence de mesures tarifaires fortes. De plus, la mise en place du plafonnement du billet origine-destination depuis le 7 mars 2022, pour un coût estimé à 69 millions d'euros pour Ile-de-France Mobilités, démontre que des mesures tarifaires sont possibles quand la volonté politique existe.

Cet amendement propose un premier pas vers la gratuité des transports publics pour tous les jeunes franciliens de moins de 26 ans en ouvrant cette mesure aux moins de 18 ans dès le 1er juin 2022.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement
N° 077

Conseil régional
Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-111

FILIÈRES ET INNOVATION

Amendement

Abroge la fiche projet n° 22002329 - Soutien 2022- Pôle Finance innovation.

Exposé des motifs

Pour une politique de développement économique au service des citoyens et non de la finance

La fiche projet n° 22002329 annexée à la présente délibération propose d'affecter de 58 411 € à l'association Paris Europlace, afin de « promouvoir le développement de la place financière de Paris et le rayonnement de ses acteurs ».

Les places financières européennes se livrent une concurrence acharnée pour consolider leurs positions dans la compétition financière mondiale, et notamment pour accueillir, depuis le Brexit, les activités financières de la City. Les bénéfices potentiels des mesures publiques destinées à séduire l'industrie financière sont souvent évoqués mais peu étayés. Et si les supposés bienfaits de ces mesures pour les millions de salarié-e-s francilien-ne-s ne sont jamais démontrés, leurs coûts économiques et sociaux sont quant à eux passés sous silence.

Le soutien apporté par notre collectivité à de telles logiques, par le biais d'une cotisation et de différentes subventions à Paris Europlace, apparaît donc très problématique. Ceci d'autant plus que Paris Europlace est administrée par les représentants de L'Oréal, JP Morgan, Vivendi, Sanofi, Total, Société Générale, Michelin, AXA, BNP, LVMH, etc., autant d'acteurs économiques qui ne se sont jamais illustrés par leurs efforts pour rendre l'économie financière plus transparente et profitable à tous.

Certains des Administrateurs d'Europlace poursuivent leurs activités en Fédération de Russie malgré les sanctions de la France et de l'Union Européenne imposées suite à l'annexion de la Crimée et à l'invasion russe de l'Ukraine engagée le 24 février 2022.

L'adhésion de la Région Ile-de-France à Paris Europlace interroge également sur l'incompatibilité entre le rôle de cette association pour promouvoir la place financière parisienne en s'opposant à toute véritable mesure de régulation financière ; et d'autre part sur le rôle qui devrait être celui de notre collectivité pour contribuer à la construction d'un nouveau modèle de développement économique, moins volatile, plus solidaire et plus durable, au service du plus grand nombre.

Depuis la crise financière survenue en 2008 et les réponses qui lui ont été données, qui ont durablement dégradé nos modèles sociaux et l'environnement, et hormis un travail de communication sur la « finance durable », les positions de cette association n'ont guère évolué. Comme l'ont montré les prises de position de Paris Europlace contre l'instauration d'une taxe sur les transactions financières. De telles positions ne peuvent être cautionnées, et encore moins encouragées par notre collectivité. Elles doivent au contraire être combattues. Il en va de l'intérêt des populations franciliennes, en particulier des plus démunies, qui ne tirent aucun profit de l'action d'une telle association.

Pour ces raisons, parmi tant d'autres, il est proposé de supprimer du présent rapport l'affectation de la subvention à l'association Paris Europlace.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement
N° 078

Conseil régional
Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2021-117 Plan d'urgence pour les lycées franciliens : des lycées neufs et rénovés pour tous d'ici 2027 - 6ème année de mise en oeuvre - 2ème rapport

Texte de l'amendement :

Deux articles sont ajoutés à la délibération, rédigés comme suit :

« Publiera chaque semestre un plan pluriannuel d'investissement « grand public » afin de répondre aux demandes d'information des parents d'élèves, de la communauté éducative et des collectivités ».

« Transmettra chaque semestre un plan pluriannuel d'investissement détaillé aux Conseillers régionaux, tenant compte des transferts et affectations au cours de l'exercice budgétaire ».

Exposé des motifs

POUR UN PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PUBLIC ET TRANSPARENT

Le rapport de la CRC sur la politique régionale pour la construction, la rénovation et l'entretien des lycées pour les exercices 2016 et suivants, fait deux recommandations de régularité et sept recommandations de performance dont celle d'améliorer la programmation annuelle des opérations pour réduire l'écart entre les montants des autorisations de programme et des crédits de paiement. Ce rapport note également comme nous n'avions eu de cesse de le signifier que l'information auprès des conseillers régionaux, des collectivités territoriales et des communautés éducatives faisait défaut.

Il est grand temps d'informer de manière transparente et publique à propos de la mise en œuvre du PPI lycées (et du PPM). Les parents d'élèves, la communauté éducative, les Conseils d'Administration des établissements ainsi que les collectivités doivent pouvoir connaître l'état d'avancement d'une opération bâtimentaire ou d'équipement.

Afin de satisfaire ces demandes et d'enfin offrir aux Francilien.nes une visibilité sur les investissements dans les lycées, le présent amendement demande la publication semestrielle des opérations du plan pluriannuel d'investissement « grand public » afin de répondre aux demandes d'information des parents d'élèves, de la communauté éducative et des collectivités ainsi que la transmission aux Conseillers régionaux – chaque semestre - des opérations détaillées tenant compte des transferts et affectations au cours de l'exercice budgétaire.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Région îledeFrance

Conseil régional

Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

Amendement N° 081

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-175

Aide humanitaire d'urgence pour l'Ukraine

Amendement

Un article supplémentaire ainsi rédigé est ajouté à la délibération :

« *Mandate la Présidente pour prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout document administratif visant à instaurer en urgence la gratuité des transports publics franciliens pour tous les réfugiés en provenance d'Ukraine* »

Exposé des motifs

Instaurer en urgence la gratuité des transports publics franciliens pour tous les réfugiés en provenance d'Ukraine

L'invasion russe de l'Ukraine a entraîné un mouvement de population historique, estimé à 6,5 millions à l'intérieur du pays et supérieur à 3,3 millions de personnes en dehors du pays au 19 mars 2022, soit le plus important depuis la Seconde Guerre mondiale sur le continent européen.

Au 19 mars 2022, la République française aurait accueilli 20 000 réfugiés ukrainiens dont 5 000 bénéficieraient à ce jour d'une solution de relogement. Le Gouvernement français a exprimé sa volonté d'accueillir 100 000 réfugiés Ukrainiens.

L'Ile-de-France accueille une partie de ces personnes. Afin de faciliter leur intégration, leurs démarches administratives dans un pays étranger et tous leurs déplacements, il est proposé d'instaurer en urgence la gratuité des transports publics franciliens pour tous les réfugiés bénéficiant du statut européen de protection temporaire à l'image de la gratuité instaurée sur plusieurs réseaux ferroviaires français et européens.

Céline Malaisé
Présidente de groupe

Région îledeFrance

Amendement
N° 082

Conseil régional
Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-111

Filières et innovation

Amendement

L'article 8 de la présente délibération est supprimé.

Exposé des motifs

Non, la Région n'a pas vocation à financer Real Quality Rating

Le projet CIREQ consiste, selon la fiche projet, « *à développer des systèmes experts et des algorithmes spécifiques pour quatre principaux secteurs immobiliers (bureaux, commerces, logistique et résidentiel) qui tiennent compte des spécificités locales des principaux marchés européens* ». Il est également précisé que le « *projet CIREQ permet la création de valeur issue de ce partenariat en mobilisant le potentiel d'innovation technologique, économique et sociétale de la région Ile-de-France. Ce projet permet de soutenir le développement d'une méthodologie innovante et d'un nouveau service tant sur la forme que sur le contenu* ».

Sur le site internet du porteur de projet, « *RQR soutient la RICS dans ses efforts en vue de créer une norme mondiale pour les données immobilières extra-financières et fait partie des membres corporate de l'IVSC (International Valuation Standard Council). RQR est soutenu par l'Union européenne* ».

Ce projet ne justifie pas l'usage de deniers publics régionaux au regard de sa destination. Par ailleurs, il perçoit déjà de l'argent public de la part de l'Union européenne. Enfin, ce projet est échu depuis le 31 décembre 2019 et il a pu se dérouler sans percevoir la subvention régionale.

Cet amendement propose donc d'économiser 113 264, 81 € de deniers régionaux en annulant le versement de cette subvention.

Céline Malaisé
Présidente de groupe

Amendement
N° 083

Conseil régional
Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-061

DEVELOPPEMENT ET MODERNISATION DU RESEAU FERROVIAIRE FRANCILIEN

Amendement

Un article additionnel à la délibération est ajouté comme suit :

« La Région Ile-de-France demande à SNCF d'abandonner les projets de réorganisation visant à réduire la présence humaine des agents commerciaux dans les gares SNCF d'Ile-de-France ;

La Région Ile-de-France demande à SNCF à prendre les dispositions nécessaires pour respecter les horaires d'ouverture des guichets existants et à Ile-de-France Mobilités d'étudier les sanctions contractuelles possibles en cas de non-respect ;

La Région Ile-de-France réaffirme l'utilité des agents commerciaux SNCF en gare dont les missions concourent à la qualité du service public, à la sécurité des biens et des personnes et à l'information des usagers ».

Exposé des motifs

CONTRE LA DESHUMANISATION DES GARES SNCF D'ILE-DE-FRANCE

Les gares SNCF d'Ile-de-France font l'objet depuis plusieurs années d'un retrait de la présence humaine. En effet, les générations successives de contrats entre l'autorité organisatrice de mobilité, Ile-de-France Mobilités et SNCF ont encadré puis réduit cette présence.

La réduction de la présence des agents SNCF en gare entraine la déshumanisation de gares et la fermeture partielle ou totale de guichets de vente des titres de transport régionaux. Ainsi, la présence d'agentes et d'agents SNCF se réduit : 30% des emplois d'agents commerciaux ont été supprimés depuis 2017.

2022 marque une nouvelle étape de déshumanisation notamment en soirée et le week-end, y compris dans des gares dont la fréquentation dépasse pourtant les 10 000 entrants par jour. Depuis l'automne 2021, les annonces de réduction drastique de la présence humaine en gare se multiplient. Les lignes RER A, B, C et D ainsi que les lignes Transilien H, J, K, L, N, R et U sont progressivement concernées depuis janvier 2022.

Environ 135 gares seraient concernées en 2022 par le retrait des agents SNCF dont 75 totalement c'est-à-dire du lundi au dimanche, 24 heures sur 24. Cette logique est déjà à l'œuvre avec, par exemple, la disparition des agents dans au moins 20 gares des lignes J et L depuis le 1er janvier 2022, devenues à cette occasion des Points d'Arrêt Non-Gérés (PANG). Il est également à déplorer que des gares deviennent des PANG temporaires bien que cela ne soit pas prévu par le contrat SNCF - Ile-de-France Mobilités, cette information a d'ailleurs été confirmée par le Directeur général d'Ile-de-France Mobilités lors du Conseil d'Administration du 17 février 2022.

Face au retrait des agents SNCF des gares, Ile-de-France Mobilités et SNCF opposent les mêmes réponses : l'automatisation des gares, les équipes mobiles de ligne et des agents de sécurité.

Concernant l'automatisation des gares, celle-ci n'est pas opérationnelle dans une majorité de gares, y compris des gares transformées en PANG en 2022.

Concernant les équipes mobiles de lignes, celles-ci n'assurent qu'une présence ponctuelle en gare. Elles sont confrontées à des effectifs limités, à des zones géographiques à couvrir trop vastes pour être réactives et se déplacent le plus souvent en véhicule automobile ce qui les rend vulnérables aux aléas de circulation, quotidiens en Ile-de-France. Si leur apport en matière de prévention et de lutte contre le sentiment d'insécurité et l'insécurité existe, leurs missions ne remplacent en rien la présence humaine pérenne en gare, ni les services commerciaux.

Concernant les agents de sécurité, Ile-de-France Mobilités affiche l'ambition d'en recruter 1 000 en Ile-de-France. Ces agents de sécurité privée ne sont pas assermentés à intervenir ou à verbaliser face à un délit. Par ailleurs, ce déploiement se fait au détriment des efforts en matière de financement des forces publiques assermentées, par ailleurs confrontées à de graves difficultés de recrutement.

Ces trois arguments ne sont donc pas recevables et ne replacent en rien le service rendu actuellement par les agents commerciaux SNCF.

Dans le même mouvement, Ile-de-France Mobilités affiche une très forte volonté de dématérialisation des titres de transport. La dématérialisation ainsi que la déshumanisation conduites simultanément vont aggraver les difficultés d'accès déjà bien réelles de ces personnes qui développent des stratégies d'évitement ou renoncent à leur déplacement. A cela peuvent être ajoutées les personnes confrontées à la fracture numérique (17% de la population selon l'INSEE) ou à l'illettrisme (9% de la population selon l'INSEE). Ces deux logiques semblent en contradiction avec l'accueil des touristes de la première région touristique du pays et de l'organisation d'événements mondiaux tels que la coupe du Monde de rugby en 2023 et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

De notre point de vue, ces processus conduits simultanément entravent le principe de continuité de service public et d'égalité d'accès devant le service public. Renoncer à la déshumanisation des gares est urgent, tel est l'objet de cet amendement et des nombreuses mobilisations en cours en Ile-de-France de cheminot.es, d'usagères et usagers et d'élu.es.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement
N° 084

Conseil régional
Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-061

DEVELOPPEMENT ET MODERNISATION DU RESEAU FERROVIAIRE FRANCILIEN

Amendement

Un article additionnel à la délibération est ajouté comme suit :

« La Région Ile-de-France demande à Ile-de-France Mobilités d'abandonner la baisse de l'offre en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022 sur les lignes de bus RATP, 5 lignes de RER/Transilien, 13 lignes de métro et 6 lignes de tramways soumises à une offre réduite suite à l'adoption des délibérations n°20211011-237 et n°20211011-238 du 11 octobre 2021 par son Conseil d'Administration.

La Région Ile-de-France demande à Ile-de-France Mobilités d'ordonner aux opérateurs RATP et SNCF le retour de l'offre à 100% par tous les moyens possibles dont le recrutement d'agent.es ».

Exposé des motifs

POUR LE RETOUR URGENT DE 100% DE L'OFFRE DE TRANSPORT PUBLIC

Sur la base de données de fréquentation de juin et août 2021, Ile-de-France Mobilités a décidé de la baisse de l'offre, durant toute l'année 2022, sur :

- Environ 150 lignes de bus RATP* qui appliquent l'offre « vacances scolaires » ;
- Les lignes de tramways T2, T4, T6, T7, T8 et T11 qui appliquent l'offre « vacances scolaires » ;
- Les lignes RER, Transilien A, B, D, J, K, L, P et R disposent de 100% de l'offre théorique tandis que les lignes C, E, H, N, U voient leur offre diminuée jusqu'à 29% en 2022, selon la délibération n°20211011-238 du 11 octobre 2021 ;
- Toutes les lignes de métro, à l'exception des lignes 7, 9 et 13, voient leur offre diminuée.

Ces décisions sont dénoncées par des élu.es locaux, 40 Conseils municipaux et 2 Conseils départementaux et des associations d'usagers dont l'Association des Usagers des Transports – Ile-de-France, principale association représentative des usagers franciliens. Le 10 mars dernier, 65 élu.es francilien.nes – Maires, Parlementaires, Conseillères régionaux et départementaux – demandaient le retour à 100% de l'offre dans un courrier commun adressé à la Présidente d'Ile-de-France Mobilités.

Ces décisions et cet entêtement provoquent l'incompréhension des usagers qui ne constatent pas une baisse de la fréquentation dans les proportions évoquées par la direction d'Ile-de-France Mobilités, c'est-à-dire de 20 à 35% par rapport à 2019. Il est par ailleurs ressenti une inégalité de traitement territorial, notamment pour les usagers et les communes desservies par les lignes de bus affectées.

De plus, la fin des restrictions gouvernementales dans les entreprises a engendré une hausse sensible de la fréquentation dans un contexte de contamination importante de la population par le variant Omicron BA.2 du Covid-19 et de maintien du port du masque dans les transports publics, preuve de leur vulnérabilité au virus. Cette offre réduite rend pourtant complexe voire impossible l'application des distances physiques entre les usagers.

Ces chiffres de fréquentation sont par ailleurs contestés par l'expérience des usagers : la baisse de la fréquence augmente le nombre d'usagers par rame et allonge les temps de correspondances pénalisant fortement les usagers et l'attractivité des transports publics.

De plus, cette offre se cumule aux très nombreux incidents d'exploitation particulièrement nombreux depuis septembre 2021 avec des incidents majeurs à l'image de la coupure d'une journée du RER B le 20 septembre, du RER A et de la ligne J le 21 septembre ou encore des incidents en gare de Juvisy le 12 novembre. Ces baisses ne tiennent pas compte des aléas d'exploitation et des travaux.

Les rares lignes ferrées, restées à 100% de l'offre, connaissent elles-aussi des phénomènes de saturation à l'image des lignes 7 et 13. Idem pour la ligne 14 du métro qui voit sa fréquence réduite à 94% théorique en raison de difficultés techniques et technologiques. Enfin, ce constat est nourri par l'absence de données publiques régulières sur la fréquentation du réseau.

L'absence de prise en compte de la fréquentation réelle des transports depuis plusieurs mois provoquent une inadéquation manifeste avec l'offre mise en place. Les hypothèses ayant permis le calcul de l'offre réduite (juin et août 2021) sont antérieures – par exemple – aux levées des restrictions gouvernementales et à la flambée des prix des carburants.

Cette récente flambée des prix oblige l'autorité organisatrice des mobilités à renforcer le réseau et à le rendre plus attractif par des mesures d'offre et tarifaires. Il s'agit d'une opportunité historique de capter celles et ceux qui peuvent changer de mode de transport au détriment de l'automobile.

Bien que cette restriction de l'offre de transport (estimée à 40 millions d'euros en année pleine) soit justifiée par des mesures d'économies budgétaires selon la Présidence d'Ile-de-France Mobilités, la récente mise en œuvre du plafonnement des billets origine-destination, pour un coût estimé quant à lui à 69 millions d'euros par an, démontre que des marges de manœuvre financières existent ou existaient préalablement permettant le retour de l'offre à 100%.

Face aux plaintes des voyageurs et des élu.es, à la levée des restrictions gouvernementales, à la circulation toujours active du virus du Covid-19 et à la crise énergétique, il y a donc urgence à remettre l'offre de transports à 100% sur toutes les lignes du réseau de transports franciliens en abandonnant les réductions d'offres votées par Ile-de-France Mobilités jusqu'au 31 décembre 2022.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

* Illustrations de l'information voyageurs concernant la réduction de l'offre en vigueur sur le réseau de bus RATP jusqu'au 31 décembre 2022.

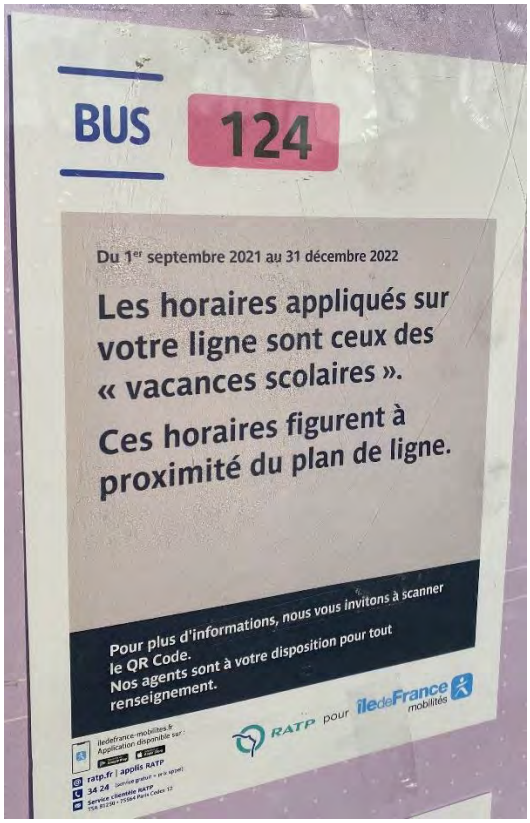
BUS 124
Du 1er septembre 2021 au 31 décembre 2022
Les horaires appliqués sur votre ligne sont ceux des « vacances scolaires ».
Ces horaires figurent à proximité du plan de ligne.
Pour plus d'informations, nous vous invitons à scanner le QR Code.
Nos agents sont à votre disposition pour tout renseignement.
RATP pour ileDeFrance mobilités

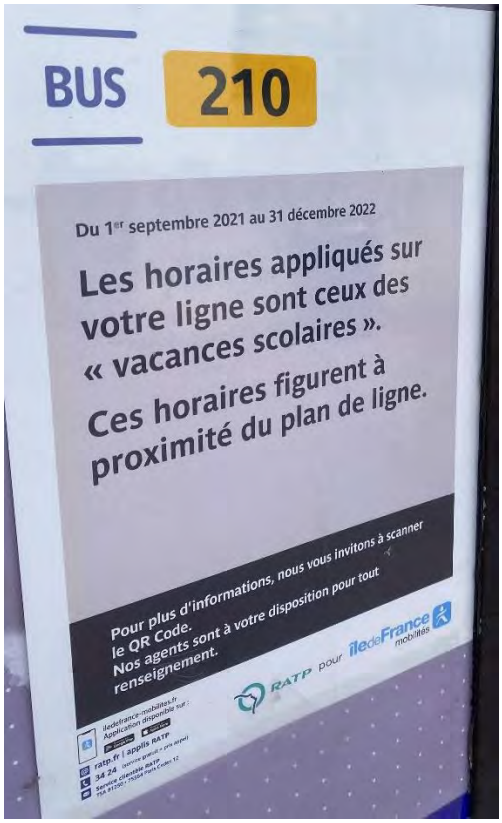
BUS 210
Du 1er septembre 2021 au 31 décembre 2022
Les horaires appliqués sur votre ligne sont ceux des « vacances scolaires ».
Ces horaires figurent à proximité du plan de ligne.
Pour plus d'informations, nous vous invitons à scanner le QR Code.
Nos agents sont à votre disposition pour tout renseignement.
RATP pour ileDeFrance mobilités

BUS 320
Du 1er septembre 2021 au 31 décembre 2022
Les horaires appliqués sur votre ligne sont ceux des « vacances scolaires ».
Ces horaires figurent à proximité du plan de ligne.

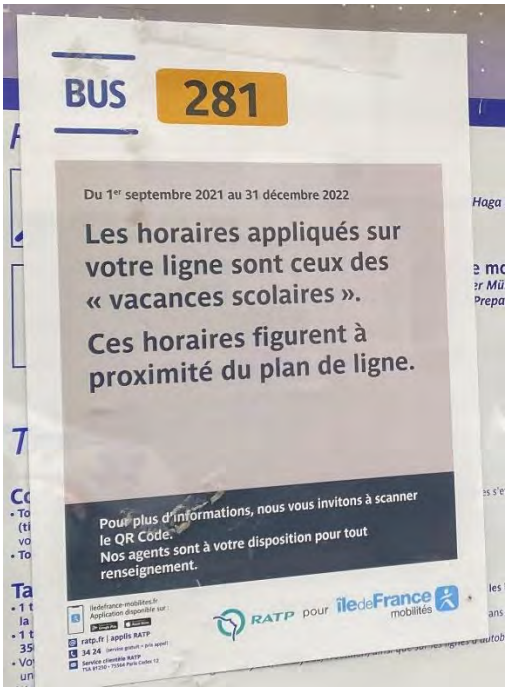
BUS 281
Du 1er septembre 2021 au 31 décembre 2022
Les horaires appliqués sur votre ligne sont ceux des « vacances scolaires ».
Ces horaires figurent à proximité du plan de ligne.
Pour plus d'informations, nous vous invitons à scanner le QR Code.
Nos agents sont à votre disposition pour tout renseignement.
RATP pour ileDeFrance mobilités

Amendement
N° 085

Conseil régional
Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-061

DEVELOPPEMENT ET MODERNISATION DU RESEAU FERROVIAIRE FRANCILIEN

Amendement

L'article 10 de la délibération est complété comme suit :

« Le Conseil régional soutient la création de la gare RER E de Bry-Villiers-Champigny et demande l'inscription des crédits nécessaires à sa mise en service dans le volet mobilités du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 avec la participation financière à la phase travaux de la Société du Grand Paris et de SNCF ».

Exposé des motifs

POUR LE FINANCEMENT DE LA GARE RER E DE BRY-VILLIERS-CHAMPIGNY

La création de la gare RER E de Bry-Villiers-Champigny est une revendication portée depuis 2010 par le Conseil départemental du Val-de-Marne et les communes concernées.

Cette création *ex-nihilo* permettra une correspondance de la ligne 15 Sud du métro avec le RER E, axe majeur de l'Est parisien. Elle offrira notamment une porte d'accès au métro du Grand Paris Express pour les usagers en provenance de Seine-et-Marne (branche Tournan-en-Brie). Cette gare, au sein d'un pôle multimodal, permettra de desservir finement le territoire grâce au bus en site en propre Altival.

Le financement des travaux de cette gare n'est toujours pas stabilisé malgré la participation de l'Etat, de la Région et des Départements de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne. En effet, la participation de la Société du Grand Paris et de SNCF ne sont pas assurées.

Cet amendement affirme donc la nécessaire de voir le financement des travaux acté avec le concours de SNCF et de la Société du Grand Paris.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement
N° 089

Conseil régional
Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-061

DEVELOPPEMENT ET MODERNISATION DU RESEAU FERROVIAIRE FRANCILIEN

Amendement

L'article 9 de la délibération est complété comme suit :

« Le Conseil régional affirme son soutien au prolongement de la ligne 10 à Ivry-Gambetta, dont l'utilité et l'intérêt général ne font pas débat. Il rappelle que ce projet concourt à l'ambition d'une réduction de la part des véhicules particuliers et s'inscrit dans les objectifs de développements durable et urbain de la région Ile-de-France.

Le Conseil régional s'engage à solliciter l'Etat afin d'inscrire le financement nécessaire à la conduite des études jusqu'à l'enquête publique dans le volet mobilités du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 ».

Exposé des motifs

POUR LE PROLONGEMENT DE LA LIGNE 10 DU METRO ET SON FINANCEMENT

La Région Île-de-France soutient le projet de prolongement de la ligne 10 et a déjà voté la réalisation des études amont nécessaires à la mise en œuvre de ce projet de métro (dossier d'émergence préalable au DOCP).

Ce projet bénéficie d'un fort soutien des élus locaux et d'acteurs économiques (dont la Ville de Paris, la Mairie du 13ème arrondissement, l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, le Conseil départemental du Val-de-Marne) réunis à travers l'association *La Grande 10* qui milite pour le prolongement de la ligne 10 jusqu'à la ligne 15 du métro à Vitry-sur-Seine, avec une première phase à Ivry-Gambetta.

Le financement des études jusqu'à l'enquête publique permettra d'approfondir le projet et de recueillir l'avis de la population.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Motion de rejet (MR)
N° 004

Conseil régional
Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-139 : 2ème rapport pour 2022 : fonds européens – Affectation « Assistance technique »

Texte de la motion de rejet :

La délibération n°CP 2022-139 est rejetée.

Exposé des motifs de la motion de rejet :

Pour suivre les fonds européens, rien ne vaut l'expertise de fonctionnaires indépendants

L'externalisation n'est pas une religion, c'est un usage destiné à vider la fonction publique de son expertise, de sa crédibilité et de ses missions de préservation de l'intérêt public dans un ordre républicain et démocratique.

La gestion des fonds européens structurels et d'investissement (FESI) par la région nécessite certes une expertise mais elle peut tout à fait s'envisager en interne par des fonctionnaires formés et indépendants.

Cet amendement de réaffecter à bon escient l'usage des deniers publics afin de recruter des fonctionnaires pour exercer ces missions en lieu et place d'un prestataire.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement
N° 088

Conseil régional
Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-082

POURSUITE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Amendement

Un article additionnel est ajouté à la présente délibération, rédigé comme suit :

« Le Conseil régional soutient le projet de requalification de la RN 6 entre le carrefour Pompadour et l'Essonne.

Le Conseil régional dénonce l'abandon de cette voirie nationale par l'Etat et exige que le financement du projet de requalification soit inscrit dans le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 ».

Exposé des motifs

Pour la requalification de la Route Nationale 6 à Valenton et Villeneuve-Saint-Georges

La Route Nationale 6 est abandonnée par l'Etat depuis plusieurs décennies. L'entretien régulier de la voirie n'est plus assuré et engendre d'importantes difficultés : effondrements de chaussée, destruction du réseau d'assainissement, résurgences, inondations de la chaussée par temps de pluie, éclairage défaillant, etc.

Depuis des décennies, les municipalités successives de Valenton et de Villeneuve-Saint-Georges ont exigé la requalification de cette voirie, singulièrement après l'abandon par l'Etat de son projet de déviation à la fin des années 2000.

Route Nationale délabrée, l'absence d'inscription au Contrat de Plan Etat-Région n'a jamais permis d'envisager sa requalification tant les coûts estimatifs sont élevés : de l'ordre de 100 millions à dire d'expert.

Alors que Valenton et Villeneuve-Saint-Georges sont les deux communes les plus défavorisées d'Ile-de-France, l'état de cette voirie participe à la paupérisation de ce territoire déjà marqué par les inondations régulières de la Seine et par le couloir aérien de l'aéroport d'Orly.

Il y a donc urgence à agir et ne plus reporter l'engagement régional sur ce projet, promis pendant la campagne de 2015 par Valérie Pécresse qui s'est d'ailleurs déplacée sur place en octobre 2015 pour distribuer des balles anti-stress aux automobilistes.

Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement
N° 086

Région îledeFrance

Conseil régional
Groupe Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-104 : Attribution de subventions pour la création de logements locatifs sociaux familiaux, jeunes et étudiants – 1ère affectation pour 2022

Amendement :

Il est ajouté un article additionnel à la délibération, rédigé ainsi :

« *Pour répondre à la crise sociale et à l'arrivée de réfugié.es qui aggravent la crise du logement en Ile-de-France, le Conseil régional d'Île-de-France demande à l'Etat des mesures fortes et urgentes en faveur de la relance massive de la construction et la réhabilitation de logements publics en Ile-de-France.*

Le Conseil régional affirme sa volonté de disposer de ressources nouvelles pour accompagner cette réponse aux besoins des Franciliennes et des Franciliens, pour répondre à la pénurie historique de logements et pour rééquilibrer le développement économique.

La Présidente du Conseil régional est mandatée pour obtenir du gouvernement les nouvelles recettes suivantes pour le logement en Ile-de-France :

- *Une profonde modification du zonage et des taux de la redevance pour création de bureaux (RCB) afin d'en faire un outil plus volontariste en faveur du développement de l'activité à l'est, au nord et au sud de l'Ile-de-France, et en grande couronne, et afin d'arrêter la concentration de l'immobilier tertiaire toujours plus au centre et à l'ouest de la Région ;*

- *La suppression de l'exonération de la redevance pour les opérations de renouvellement de bureaux dans les zones fortement pourvues, notamment afin d'encourager la transformation de bureaux en logements dans les zones à très forte dominante emploi et ainsi optimiser le produit de cette recette régionale ;*

- *La multiplication par quatre de la taxe sur les logements vacants (passage à 50% de la VLC la première année et à 100% de la VLC la deuxième année) afin de mobiliser les dizaines de milliers de logements vacants de longue date en Ile-de-France ;*

- *La création d'une taxe additionnelle à la taxe foncière pour les territoires en déficit de logements publics afin d'abonder l'aide aux maires bâtisseurs et permettre aux collectivités de financer les équipements publics accompagnant la construction de logements et lever le principal frein à une relance durable de la construction de logements en Ile-de-France ;*

- *L'augmentation de 100% du montant de l'amende à acquitter par les propriétaires louant leurs logements comme meublés touristiques de façon illégale ;*

- *La mise en œuvre urgente de l'encadrement des loyers sur tout le territoire de l'Ile-de-France puis l'ajout du Conseil régional d'Ile-de-France dans les collectivités locales autorisées à faire usage de l'encadrement des loyers, en complément de celles mentionnées dans l'article 140 de la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;*

- *La réquisition des logements vacants ;*

Par ailleurs, le Conseil régional demande au gouvernement et au Parlement l'étude de dispositions d'exception spécifiques à l'Ile-de-France afin de réduire les délais de passation de marchés des bailleurs sociaux, d'instruction des permis de construire des logements sociaux et d'autorisations préalables à la construction ».

Exposé des motifs

« Je veux construire plus, je veux construire mieux, je veux construire plus vite » : Madame la Présidente Pécresse, passez de la parole aux actes !

POUR UN PLAN HISTORIQUE DE RATTRAPAGE DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Avec 750 000 demandes de logements en souffrance fin 2021, l'Ile-de-France connaît une pénurie historique, sans précédent. Il est nécessaire d'agir pour que le droit au logement reste effectif en Ile-de-France.

Le 8 février 2022, vous déclariez Madame la Présidente, alors en campagne électorale : « Je veux construire plus, je veux construire mieux, je veux construire plus vite ». Nous espérons que vous évoquiez le logement social et qu'il s'agit d'un revirement politique après un premier mandat consacré à la réduction de l'intervention régionale en faveur du logement.

Pour rattraper le retard abyssal et répondre aux besoins augmentés par l'arrivée de réfugié.es, un plan d'actions historique est nécessaire pour mettre en œuvre une politique publique régionale du logement d'urgence, d'envergure et solidaire. Attaché à proposer des solutions opérationnelles et réalistes, notre groupe met en commun ses propositions.

Tel est le sens de cet amendement.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement
N° 087

Conseil régional
Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-124 : Transformations numériques des lycées - 2ème rapport de l'année 2022

Texte de l'amendement :

"Suite à "l'incident" qui a entraîné l'interruption de l'espace numérique de travail "Mon lycée.net" du 25 février au 2 mars dernier, la commission permanente demande à ce que l'exécutif régional :

- Transmette l'ensemble des informations (origine, ampleur de la fuite des données, liste exhaustive du type de données, suites juridiques…) à l'ensemble de la communauté éducative (personnels, parents, élèves) et aux conseillères et conseillers régionaux
- Organise un débat au Conseil régional de mai 2022 sur la sécurisation des systèmes d'informations et sur la mise en conformité au RGPD pour la gestion des données personnelles suite à cet "incident" mais également suite au rapport de la chambre régionale des comptes de 2021."

Exposé des motifs

LA RÉGION DOIT GARANTIR LE FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATIONS ET LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Du 25 février au 2 mars dernier, l'espace numérique de travail des lycées "Mon lycée.net" a été interrompu. Un message conjoint du DGS de la Région et du secrétaire général de la région académique d'Ile-de-France a été adressé le 3 mars à l'ensemble des utilisateurs de cet ENT soit 1,4 millions de personnes. Dans ce message, il est fait mention d'une "attaque informatique". Or, il s'avère que l'origine de la diffusion d'un message malveillant via l'ENT est interne. Cela a été confirmé en commission des finances. Alors que le niveau de sécurisation des systèmes d'informations, des administrations notamment, a été relevé du fait de l'invasion militaire de l'Ukraine par la Russie, la Région, par le message envoyé, a laissé planer un doute qu'il est nécessaire de lever par le même canal.
Alors qu'en moins de 18 mois, c'est la deuxième faille à laquelle doit faire face l'ENT des lycées franciliens, alors que cet outil est devenu central pour le travail de l'ensemble des élèves (lycéens et collégiens des cités scolaires) et des enseignants, la Région doit à la fois faire preuve de transparence sur l'origine de "l'incident" mais également sur l'ampleur de la fuite de données personnelles ainsiq ue la liste exhaustive de la nature de ces données. En effet, les adresses postales, les photographies d'élèves mineurs, les numéros de téléphone des responsables légaux, les notes, les bulletins scolaires… sont des données présentes sur l'ENT ou sur les applications de gestion de vie scolaire choisies par les établissements et reliées à l'ENT.
Une enquête est ouverte, une saisine de la CNIL a été réalisée, un audit correctif est en cours. Les éléments de ces trois procédures doivent être transmis aux utilisateurs de l'ENT. Un débat circonstancié avec ces éléments doit également avoir lieu en Conseil régional. Un rapport de la chambre régionale des comptes de 2021 notait que la robustesse et la sécurité des systèmes d'informations régionaux étaient en-deçà de ce qui était nécessaire à une collectivité qui a fait du numérique un axe central de son action. La CRC ajoutait que "l*a région n'a pas pris toutes les mesures nécessaires pour s'assurer de la conformité au RGPD de la gestion des données personnelles*" deux ans après la date limite de mise en œuvre du RGPD.
Cet "incident" nécessite donc une réorientation des politiques publiques des systèmes d'informations régionaux.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement
N° 090

Conseil régional
Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-061

DEVELOPPEMENT ET MODERNISATION DU RESEAU FERROVIAIRE FRANCILIEN

Amendement

L'article 8 de la délibération est complété comme suit :

« Demande à Ile-de-France Mobilités de prendre les dispositions nécessaires pour l'achèvement du pôle multimodal de Créteil-Pompadour avant la mise en service de la ligne 15 Sud et de la restructuration de bus concomitante, par la création d'une gare routière à l'Est des voies ferrées et l'aménagement d'une liaison piétons-cycles depuis cette future gare routière jusqu'à la gare RER existante, conformément au schéma de principe du projet ».

Exposé des motifs

TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS EN ACHEVANT LA PHASE 2 DU PÔLE MULTIMODAL DE CRETEIL-POMPADOUR

Le schéma de principe du pôle Pompadour, adopté le 11 juillet 2003 par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, prévoit la création d'une gare ferroviaire à deux quais en substitution de la halte *Villeneuve-Prairie*, le réaménagement de la station TVM existante et une phase 2 consistant à réaliser « une voie ferrée à quai supplémentaire, l'aménagement d'une gare routière à l'est des voies ferrées ainsi que la création d'un lien dédié aux circulations douces entre cette gare routière et la partie ouest du pôle ».

Le lancement des études sur la réalisation du second quai et de la seconde phase du pôle ont été voté à l'unanimité par délibération du Conseil d'Administration du Syndicat des Transports d'Ile-de-France le 13 février 2013. Pourtant, sans décision contradictoire, la réalisation de la phase 2 semble pour partie arrêtée.

Pourtant, la hausse de sa fréquentation de la gare RER a augmenté de 75% entre 2014 et 2019 et des adaptations majeures sont actuellement en cours pour faire face à cette hausse exceptionnelle. Cette fréquentation importante a conforté la création du second quai ferroviaire, y compris pour des raisons de sécurité des voyageurs.

L'évolution du réseau de bus et notamment le schéma cible de restructuration du réseau à la mise en service de la ligne 15 sud du Grand Paris Express, renforcera la desserte en bus du pôle Pompadour, de part et d'autre du faisceau ferré.

Or, aucun aménagement facilitant les liaisons entre l'Est et l'Ouest du pôle n'est engagé à ce jour. Par ailleurs, la domanialité complexe et le caractère très routier hostile aux piétons des abords de la gare ferroviaire et du carrefour Pompadour sont problématiques.

Cet amendement vise donc à tenir compte de la réalité du terrain, à alerter sur la mise en danger croissante des piétons du secteur et à faire respecter une décision unanime des élus par l'achèvement de la phase 2 du pôle multimodal tel que prévue au schéma de principe.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Région îledeFrance

Amendement
N° 094

Conseil régional
Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-105

Politique régionales Biodiversité – Plan Vert – Eau – 2ème affectation 2022

Amendement

Un article supplémentaire ainsi rédigé est ajouté à la délibération :

« **Le règlement intérieur du dispositif « Véhicules propres** » en annexe n°1 de la délibération CR n°2021-049 du 21 juillet 2021 est modifié :

Le point *III. Remplacement de véhicules polluants, pour les particuliers, 1. Bénéficiaires*, est modifié ainsi :

- Sont éligibles les particuliers dont la résidence principale et le domicile fiscal sont situés **en Ile-de-France.** ~~dans les départements de la Seine-et-Marne (77), des Yvelines (78), de l'Essonne (91) ou du Val-d'Oise (95), à l'exception des sept communes de la grande couronne comprises dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris (MGP). Le bénéficiaire doit en outre travailler dans la zone à faibles émissions, c'est-à-dire dans une des communes situées, en tout ou partie, à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86. La liste des communes concernées figure en annexe.~~

Le point *III. Remplacement de véhicules polluants, pour les particuliers, 4. Montant de l'aide*, le paragraphe est remplacé par :

Le montant de l'aide prévue est déterminé selon le revenu fiscal de référence par part (RFR/part) :

- L'aide est plafonnée à ~~6 000~~ 12 000 € TTC, si le véhicule est acquis par une personne physique dont le RFR/part est compris entre 0 et 6 300 € ;

- L'aide est plafonnée à ~~5 000~~ 10 000 € TTC, si le véhicule est acquis par une personne physique dont le RFR/part est compris entre 6 301 € et 13 489 € ;

- L'aide est plafonnée à ~~3 000~~ 6 000 € TTC, si le véhicule est acquis par une personne physique dont le RFR/part est compris entre 13 490 € et 35 052 € ;

- L'aide est plafonnée à ~~1 500~~ 3 000 € TTC, si le véhicule est acquis par une personne physique dont le RFR/part est supérieur à 35 052 € ;

Cette aide régionale est cumulable avec les aides de l'État, mais n'est pas cumulable avec d'autres aides publiques, notamment celles des collectivités territoriales, ayant le même objet. Le cumul d'aides publiques est plafonné à ~~50~~ 80% du prix d'acquisition du nouveau véhicule, la subvention de la Région s'ajustant pour respecter le plafond. ~~Ce plafond est porté à 80 % lorsque le RFR/part est inférieur ou égal à 13 489 €.~~

Un article additionnel est ajouté à la présente délibération, rédigé comme suit :

Demande au Gouvernement et à la Métropole du Grand Paris de revoir sensiblement à la hausse leurs aides à l'acquisition de véhicules dits propres au détriment d'un véhicule à moteur thermique.

Exposé des motifs

Face à l'augmentation des prix des carburants, doublement des montants et élargissement à tous les Francilien.nes de l'aide régionale à l'acquisition de véhicules propres

La flambée des carburants pénalise durement les personnes dépendantes de leur véhicule et singulièrement de véhicules thermiques.

Face à cette situation inédite, l'incitation au report modal vers les transports publics doit être forte avec, par ailleurs, la gratuité pour certains publics.

Par ailleurs, l'accélération de la sortie des véhicules à moteur thermique concourt à améliorer la qualité de l'air et à limiter la dépendance et la consommation d'énergies fossiles. Dans cette sortie, les ménages modestes doivent faire l'objet d'un véritable accompagnement avec une aide régionale significative.

L'actuel dispositif limite le bénéfice de l'aide régionale aux seuls particuliers dont la résidence principale et le domicile fiscal sont situés dans les départements de la Seine-et-Marne (77), des Yvelines (78), de l'Essonne (91) ou du Val-d'Oise (95), à l'exception des sept communes de la grande couronne comprises dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris (MGP) et travaillant la zone à faible émission instaurée par cette dernière.

Le présent amendement propose de rendre éligible tous les particuliers dont la résidence principale et le domicile fiscal sont situés en Ile-de-France.

Par ailleurs, pour tirer les enseignements des premières années de mise en œuvre de l'aide métropolitaine et de la réalité du parc automobile des classes moyennes et populaires, il est proposé de doubler le montant de l'aide régionale et de relever le plafond de cumul des aides publics à 80% du prix d'acquisition du nouveau véhicule. Ces deux mesures visent à réduire l'effort financier des ménages, et prioritairement des ménages modestes, dans l'acquisition d'un véhicule propre.

Tels sont les objectifs de cet amendement.

Céline Malaisé
Présidente de groupe

Région îledeFrance

Conseil régional

Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

Amendement N° 091

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-144

Maintenance immobilière - Fourniture et acheminement de gaz et d'électricité dans les EPLE

Amendement

Un article supplémentaire ainsi rédigé est ajouté à la délibération :

« *La Commission permanente mandate la Présidente de Région pour qu'elle prenne attache auprès du gouvernement afin que :*

- *l'Etat mette en place un fonds d'urgence de compensation de la hausse des prix de l'énergie à destination des collectivités territoriales*
- *l'Etat mette en place une protection pérenne des collectivités territoriales afin qu'elles ne soient plus soumises aux aléas du marché de l'énergie tel un mécanisme de blocage des prix ou la pérennité et la généralisation de tarifs réglementés à destination des collectivités. »*

Exposé des motifs

FACE À LA HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DOIVENT POUVOIR CONTINUER ASSURER LA QUALITÉ DE LEURS SERVICES PUBLICS ESSENTIELS

Depuis 10 ans, la hausse des tarifs de l'électricité et du gaz est continue (plus de 52%). Cette hausse est loin d'être conjoncturelle bien que accélérée par le contexte géopolitique. Elle résulte de la libéralisation du secteur de l'énergie et de son ouverture à la concurrence qui se sont traduites par une hausse généralisée des tarifs et une service dégradé. Les collectivités territoriales ont quant à elles été sorties des tarifs réglementés devant passer par des appels d'offres et une procédure de marché sur plusieurs années.

La hausse actuelle comprise entre 30% et 300% des prix du gaz et de l'électricité a mécaniquement des conséquences pour le fonctionnement des services publics locaux gérés par l'ensemble des collectivités territoriales. Il est inacceptable que les collectivités soient, à nouveau, la variable d'ajustement des comptes publics et aient à faire un choix cornélien entre la baisse de la qualité ou les coupes dans d'autres postes de dépenses pour pouvoir payer les factures d'énergie.
La hausse des prix de l'énergie entraîne une augmentation de la facture pour le chauffage de l'ensemble des lycées français estimée à, au minimum, 7 M€. Il est plus qu'urgent que la Région estime le coût de cette augmentation et la communique aux conseillères régionales et conseillers régionaux ainsi que le transfert budgétaire envisagé.

Par ailleurs, du fait de son poids politique, démographique, économique et du nombre de collectivités franciliennes, la Région doit se faire le porte-voix des collectivités. Elle doit porter auprès du gouvernement la création d'un fonds d'urgence de compensation de la hausse des prix de l'énergie à destination des collectivités territoriales ainsi que la mise en oeuvre de solutions pérennes afin que les collectivités ne soient plus soumises aux aléas du marché et puissent assurer la poursuite de la qualité des services publics locaux.

Céline Malaisé
Présidente de groupe

Région îledeFrance

Amendement
N° 092

Conseil régional
Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-175

Aide humanitaire d'urgence pour l'Ukraine

Amendement

Un article supplémentaire ainsi rédigé est ajouté à la délibération :

« *Instaure la gratuité de la restauration scolaire dans l'ensemble des lycées d'Ile-de-France pour les élèves déplacés en raison de la guerre en Ukraine* »

Exposé des motifs

Instaurer la gratuité de la restauration scolaire dans les lycées pour les élèves déplacés en raison de la guerre en Ukraine

L'invasion russe de l'Ukraine a entraîné un mouvement de population historique, estimé à 6,5 millions à l'intérieur du pays et supérieur à 3,3 millions de personnes en dehors du pays au 19 mars 2022, soit le plus important depuis la Seconde Guerre mondiale sur le continent européen.

Au 19 mars 2022, la République française aurait accueilli 20 000 réfugiés ukrainiens dont 5 000 bénéficieraient à ce jour d'une solution de relogement. Le Gouvernement français a exprimé sa volonté d'accueillir 100 000 réfugiés Ukrainiens.

Parmi eux, des élèves sont et seront scolarisés dans les lycées d'Ile-de-France. Afin d'accompagner ces élèves et leur famille, il est proposé – à l'instar de plusieurs collectivités franciliennes – de rendre gratuite la restauration dans les lycées pour les élèves déplacés en raison de la guerre en Ukraine.

Céline Malaisé
Présidente de groupe

Région îledeFrance

Conseil régional

Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

Amendement N° 095

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-115

2ème rapport international 2022

Amendement

Un article supplémentaire ainsi rédigé est ajouté à la délibération :

« *S'engage à présenter à la prochaine Séance du Conseil régional une aide exceptionnelle en direction du peuple Malgache confronté, dans le sud du pays, à une famine historique et aux conséquences du cyclone Batsirai.* »

Exposé des motifs

L'Ile-de-France doit agir contre la famine à Madagascar

Le passage du cyclone Batsirai à Madagascar a entraîné 120 morts, déplacé 61 000 personnes et provoqué 112 000 sinistrés face aux importantes destructions matérielles. Cette situation dramatique vient s'ajouter à une famine historique sur l'île, aggravée par une sécheresse exceptionnelle ces deux dernières années, que l'aide internationale peine à enrayer.

Madagascar occupe une place singulière dans la coopération décentralisée de la Région Ile-de-France. Signé avec la commune urbaine d'Antananarivo (CUA) dès 1990, l'accord de coopération avec la capitale malgache figure parmi les plus anciens partenariats de la Région Île-de-France sur le plan international. Par ailleurs, la diaspora malgache compte près de 100 000 personnes en Ile-de-France.

La solidarité de la Région Ile-de-France doit donc se concrétiser face à ces événements dramatiques. Tel est l'objet de cet amendement.

Céline Malaisé
Présidente de groupe

Amendement
N° 093

Région îledeFrance

Conseil régional
Groupe Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-130 : ajustement des dotations de contrôles techniques et contrat d'entretien obligatoires des lycées et affectations des autorisations d'engagement correspondantes

Amendement :

Il est ajouté un article additionnel à la délibération, rédigé ainsi :

« *Afin d'assurer le fonctionnement régulier des lycées et de permettre aux agents techniques des lycées d'assurer leurs missions, il est décidé :*
- de lancer un plan massif de recrutement de personnels régionaux dans les lycées (1 000 créations de postes échelonnées sur l'année scolaire en cours et les deux prochaines années scolaires).
- de mettre en oeuvre un plan de déprécarisation des agents techniques des lycées (stagiairisation, cdisation et fin du recours à l'intérim ».

Exposé des motifs

DÉPLOYER UN PLAN RÉGIONAL POUR LES PERSONNELS RÉGIONAUX DANS LES LYCÉES

De nombreux lycées se mobilisent en raison de l'impossibilité pour les agents techniques d'assurer leurs missions. Ainsi c'est le fonctionnement régulier des lycées qui est touché par le manque de personnels. Ainsi les personnels régionaux du lycée Robert Doisneau de Corbeil-Essonnes se sont mis en grève car il manquait 7 agents et qu'une suppression de 3 autres postes était programmée. Cette situation anormale a engendré une surcharge importante de travail pour les personnes actuellement en poste et les a épuisé alors même que les protocoles sanitaires ont pesé avec force sur leur quotidien. Ces effets combinés dégradent sensiblement les conditions de travail ainsi que la sécurité des élèves et de toute l'équipe pédagogique. Si un renfort minime d'intérimaires a levé le mouvement de grève, rien n'est réglé de manière pérenne.

Par ailleurs, les audits sur les besoins de personnels techniques par établissements réalisés n'ont jamais été communiqués ni aux représentants des personnels, ni aux élus régionaux et pourtant ils servent de justification à des suppressions de postes. C'est inadmissible.

La crise sanitaire a accru la charge de travail d'au moins un tiers des personnels techniques. Ces personnels régionaux ont été en première ligne et nombre d'entre eux ont été et sont contaminés. L'exécutif régional, à défaut de créer des postes, a choisi d'avoir recours à l'intérim. Cette option participe à la désorganisation des équipes des lycées et accentue la précarisation de métiers pourtant indispensables au bon fonctionnement des lycées. Il s'inscrit dans une tendance à la hausse du recours aux contractuels ainsi qu'une baisse du nombre des agents (moins 14 entre 2019 et 2020).
Afin de permettre aux lycées de fonctionner de manière régulière et aux agents en nombre suffisant d'assurer leurs missions de service public, nous proposons la mise en œuvre d'un plan de recrutement de 1 000 nouveaux personnels techniques mené de front avec un plan de déprécarisation.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement
N° 096

Conseil régional
Groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-082

POURSUITE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Amendement

Un article additionnel est ajouté à la présente délibération, rédigé comme suit :

« Le Conseil régional confirme son soutien au projet de prolongement de la RN 406 jusqu'au Port de Bonneuil-sur-Marne et appelle tous les financeurs à boucler le financement du projet dans les meilleurs délais pour ne pas pénaliser davantage le calendrier de l'opération ».

Exposé des motifs

IL Y A URGENCE A BOUCLER LE FINANCEMENT DU PROLONGEMENT DE LA RN 406 AU PORT DE BONNEUIL

Le prolongement de la Route Nationale 406 est un projet majeur destiné à renforcer la multimodalité du port de Bonneuil, second port fluvial d'Ile-de-France et terminal ferroviaire embranché. Il concourt à renforcer le développement du port de Bonneuil-sur-Marne (150 entreprises sur 186 hectares) dont la proximité avec le chantier combiné de Valenton, l'ancienne gare de triage de Villeneuve-Saint-Georges, la gare du MIN de Rungis et le futur arrêt de l'autoroute ferroviaire lui confère une place stratégique pour la logistique ferroviaire, fluviale et urbaine. Ce projet permettra également d'alléger les voiries locales du trafic poids-lourds issu du port.

Pourtant, ce prolongement, sous maîtrise d'ouvrage de la DIRIF, nécessite un avenant à la convention de financement des travaux, votée le 27 juin 2016 et signée à Bonneuil-sur-Marne en présence notamment de la Présidente du Conseil régional. En effet, la convention initiale, de 77,2 millions d'euros, financée dans le cadre du CPER 2015-2020, exige un avenant pour tenir compte de l'actualisation des coûts. L'absence d'avenant retarde l'engagement des travaux de génie civil alors que les travaux préparatoires sont achevés.

Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement
N° 097

Conseil régional
Île-de-France en Commun – Groupe Socialiste, Radical, Écologiste et Citoyen

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-088 : *La politique régionale en faveur de la santé en Île-de-France – 2ème affectation pour 2022*

Texte de l'amendement :

Un article additionnel, rédigé comme suit, est ajouté à la délibération :

« Prend acte de l'incapacité des dispositifs et moyens régionaux actuels à limiter l'impact des évolutions de la démographie médicale dans l'accès aux soins des franciliennes et des franciliens.

Décide la présentation d'un bilan de l'action régionale pour la lutte contre les déserts médicaux lors de la prochaine séance plénière du conseil régional.

Mandate la Présidente pour présenter de nouveaux dispositifs plus efficaces et ambitieux de lutte contre la désertification médicale lors d'une prochaine séance plénière du conseil régional. »

Exposé des motifs :

La démographie médicale de l'Île-de-France est un sujet de préoccupation majeur pour garantir l'offre de soins. L'URPS médecins libéraux rappelait au début du mois que l'Île-de-France a perdu plus de 3742 praticiens ces dix dernières années, et 24% des généralistes en activité ont plus de 65 ans. Depuis 2017, pour 3 médecins qui arrêtent leur activité en Île-de-France, seul 1 est remplacé par un nouveau professionnel de santé. C'est la réalité de notre Région qui ne peut, dans de nombreux territoires, garantir une concentration suffisante de médecins. L'accès au soin pour les Franciliens nécessite une mobilisation régionale importante.

La situation actuelle démontre que la Région Île-de-France n'a pas su absorber le choc causé par l'évolution de la démographie médicale dans notre Région. Notre collectivité ne peut pas traiter l'ensemble des dossiers, mais peut cependant faire plus et faire mieux :

- D'abord, en faisant un bilan de l'impact réel de l'action régionale de lutte contre la désertification médicale, qui fait défaut à ce jour ;
- Ensuite, en agissant sur de nouveaux leviers pour faciliter l'installation de professionnels de santé sur le territoire, comme l'a fait par exemple la Région Occitanie. Nous ne pouvons pas nous satisfaire que 14% des médecins formés en Île-de-France depuis 2010 aient préféré s'installer en dehors de notre Région.

De nouveaux moyens pour lutter contre la désertification médicale devront être déployés à l'occasion du budget supplémentaire de la Région Île-de-France, d'un montant minimum de 5,5 millions pour rétablir les crédits mobilisés en 2021 qui ont été supprimés du budget 2022.

Maxime des Gayets
Conseiller régional
Président du groupe
Île-de-France en Commun,
Groupe socialiste, radical, écologiste, citoyen

Amendement
N° 098

Région îledeFrance

Conseil régional
Île-de-France en Commun
Groupe Socialiste, Radical, Écologiste & Citoyen

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-175 : *ACTIONS REGIONALES FACE À LA GUERRE EN UKRAINE*

Texte de l'amendement :

Un article 3 est ajouté et rédigé comme suit :

« Le conseil régional d'Île-de-France décide de mettre en place la gratuité des transports en commun pour les réfugiés ukrainiens et plus largement pour les réfugiés de guerre présents sur le territoire francilien. »

Exposé des motifs :

La guerre que mène Vladimir Poutine en Ukraine, violant les frontières et la souveraineté d'un État européen indépendant et démocratique, appelle à la mobilisation solidaire de tous au côté des Ukrainiens et des Ukrainiennes.

Face à la gravité de la situation, les élus socialistes, radicaux, écologistes et citoyens d'Île-de-France souhaitent que la Région puisse construire une réponse globale, articulée et cohérente pour soutenir le peuple ukrainien, et protéger les franciliennes et les franciliens des conséquences économiques et sociales de la guerre.

L'Île-de-France est une terre d'accueil pour les réfugiés ukrainiens. La solidarité s'organise notamment avec les associations humanitaires qui se déploient aux côtés des collectivités locales.

Le Val d'Oise, par exemple, comptait 500 réfugiés ukrainiens au 15 mars dernier, 14 enfants ont été scolarisés dans le département et 86 autorisations de séjour ont été délivrées.

Aussi, pour faciliter les déplacements des familles nouvellement arrivées dans les différents départements d'Ile de France, il est proposé d'accorder la gratuité des transports en commun sur l'ensemble du réseau francilien.

À l'image de ce qui a été mis en place en PACA avec un plan d'urgence humanitaire de 4 M€ engagés par la collectivité dans lequel la prise en charge des transports en commun a été votée ou encore en région Occitanie où les réfugiés ukrainiens pourront bénéficier de la gratuité sur le réseau TER.

Plus largement, car malheureusement l'Ukraine n'est pas seule à connaître des attaques ayant pour effet de faire fuir sa population, cette gratuité devra être étendue aux réfugiés de guerre présents en Île-de-France.

Maxime des Gayets
Conseiller régional
Président du groupe
Île-de-France en Commun,
Groupe socialiste, radical, écologiste, citoyen

Amendement
N° 099

Conseil régional
Île-de-France en Commun – Groupe Socialiste, Radical, Écologiste et Citoyen

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-101 : *Affectations en matière d'éducation artistique et culturelle et de jeune création pour 2022*

Texte de l'amendement :

Un article additionnel, rédigé comme suit, est ajouté à la délibération :

« Décide la prise en charge financière d'un déplacement en bus vers un équipement culturel francilien pour chaque centre de formation des apprentis et lycée public de la Région. »

Exposé des motifs :

La région Île-de-France est celle où les inégalités sont les plus marquées entre ses habitants. La crise que nous traversons depuis mars 2020 et les conséquences économiques et sociales de la guerre en Ukraine n'ont fait que les renforcer.

Aujourd'hui, la hausse du prix de l'énergie et des aliments réduit considérablement le pouvoir d'achat des ménages modestes, qui ont moins de moyens à consacrer aux sorties culturelles de leurs enfants.

Dans ce cadre, la Région doit accompagner l'École de la République afin qu'elle puisse pleinement jouer son rôle auprès des jeunes franciliens. La Culture est un puissant outil pour contribuer à l'émancipation des lycéens et notre collectivité doit faire davantage pour l'amener dans leur quotidien.

Cet amendement propose donc d'amplifier la prise en charge des déplacements en bus à destination des musées et bâtiments historiques de notre région, pour les lycéens et apprentis franciliens du secteur public.
.

Le Président du groupe :

Maxime des Gayets
Conseiller régional
Président du groupe
Île-de-France en Commun,
Groupe socialiste, radical, écologiste, citoyen

Amendement
N° 100

Région îledeFrance

Conseil régional
Île-de-France en Commun
Groupe Socialiste, Radical, Écologiste & Citoyen

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-175 : *ACTIONS REGIONALES FACE À LA GUERRE EN UKRAINE*

Texte de l'amendement :

En application de l'article L4132-9 de CGCT, la Commission Permanente demande la réunion du Conseil Régional pour une séance extraordinaire au cours de laquelle sera soumis au vote le financement d'une réduction additionnelle de 10 centimes par litre de tous les carburants, pour une durée de quatre mois à compter de début avril.

Exposé des motifs :

La guerre que mène Vladimir Poutine en Ukraine, violant les frontières et la souveraineté d'un État européen indépendant et démocratique, appelle à la mobilisation solidaire de tous au côté des Ukrainiens et des Ukrainiennes.

Face à la gravité de la situation, les élus socialistes, radicaux, écologistes et citoyens d'Île-de-France souhaitent que la Région puisse construire une réponse globale, articulée et cohérente pour soutenir le peuple ukrainien, et protéger les franciliennes et les franciliens des conséquences économiques et sociales de la guerre.

L'envolée des prix de l'énergie et des carburants depuis quelques mois, accélérée par la guerre en Ukraine, se traduit par une baisse massive du pouvoir d'achat qui plonge nombre de nos concitoyens dans la plus grande difficulté.

Le prix des carburants a particulièrement flambé en Île-de-France en raison notamment du coût de l'acheminement du carburant venant désormais du Havre ou encore de Rouen mais aussi des coûts immobiliers des distributeurs plus élevés qu'ailleurs.

Il est impératif que la collectivité régionale apporte sa contribution pour améliorer le pouvoir d'achat des Franciliens. Le dispositif pourrait s'appuyer sur les dispositions prises par les 1126 stations-service de notre Région pour appliquer la mesure gouvernementale.

Par cette participation complémentaire de 0,10 centimes par litre, la Région permettrait aux Franciliens de bénéficier d'une baisse du prix des carburants de 25cts, équivalente à celle d'une baisse de 20% à 5,5% sur un carburant à 2€. La quantité de carburant se situant entre 11 et 14% de la consommation nationale, le coût pour notre collectivité s'élèverait à entre 145 et 185 millions d'euros.

Maxime des Gayets
Conseiller régional
Président du groupe
Île-de-France en Commun,
Groupe socialiste, radical, écologiste, citoyen

Amendement
N° 102

Conseil régional
Île-de-France en Commun
Groupe Socialiste, Radical, Écologiste & Citoyen

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-078 : *PREMIERE AFFECTATION PAM POUR 2022 ET DONNEES TRANSPORT*

Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté et rédigé comme suit :

*« **Un point d'étape des négociations avec les parties prenantes qui précisera les conditions financières relatives à la mise en œuvre de la régionalisation du PAM ainsi que son calendrier détaillé, sera présenté lors du prochain conseil régional.** »*

Exposé des motifs :

Le 11 février 2021 le principe de la mise en œuvre de la régionalisation du PAM a été adopté en CA d'IDFM.

Lors de la séance d'IDFM du 07 octobre 2021 la convention présentée dans le rapport CP 2022-078 qui sera soumis au vote de la commission permanente du 23 mars a été adoptée.

Si nous pouvons nous féliciter de cette mise en œuvre qui tardait à venir, nous regrettons qu'un point d'étape ne soit pas fait aux conseillers régionaux. Ce qui n'a d'ailleurs pas été le cas non plus en CA d'IDFM malgré les engagements pris.

Nous savons que des discussions sont en cours actuellement entre les parties prenantes de cette régionalisation.

C'est pourquoi, nous demandons qu'un point d'étape précis soit fait à l'ensemble des conseillers régionaux lors de la prochaine séance plénière fixée au 19 mai prochain.

Maxime des Gayets
Conseiller régional
Président du groupe
Île-de-France en Commun,
Groupe socialiste, radical, écologiste, citoyen

Amendement
N° 101

Conseil régional
Île-de-France en Commun – Groupe Socialiste, Radical, Écologiste et Citoyen

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-175 : *Actions régionales face à la guerre en Ukraine*

Texte de l'amendement :

Un article additionnel, rédigé comme suit, est ajouté à la délibération :

« Décide de la création d'un fonds de soutien aux communes et associations franciliennes mobilisées pour l'accueil des réfugiés ukrainiens. »

Exposé des motifs :

La guerre que mène Vladimir Poutine en Ukraine, violant les frontières et la souveraineté d'un État européen indépendant et démocratique, appelle à la mobilisation solidaire de tous au côté des Ukrainiens et des Ukrainiennes.

Face à la gravité de la situation, les élus socialistes, radicaux, écologistes et citoyens d'Île-de-France souhaitent que la Région puisse construire une réponse globale, articulée et cohérente pour soutenir le peuple ukrainien, et protéger les franciliennes et les franciliens des conséquences économiques et sociales de la guerre.

Au 16 mars 2022, plus de 3 millions de personnes avaient déjà fui l'Ukraine. La solidarité s'organise en Île-de-France pour accueillir les réfugiés dans des conditions dignes, avec de nombreuses initiatives prises par les associations et les communes franciliennes. Cet amendement vise à ce que la Région Île-de-France puisse les soutenir dans cette démarche, en contribuant au financement des actions qu'elles engagent à hauteur de 3 millions d'euros.

Maxime des Gayets
Conseiller régional
Président du groupe
Île-de-France en Commun,
Groupe socialiste, radical, écologiste, citoyen

Amendement
N° 104

Région îledeFrance

Conseil régional
Île-de-France en Commun – Groupe Socialiste, Radical, Écologiste et Citoyen

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-175 : *Actions régionales face à la guerre en Ukraine*

Texte de l'amendement :

Un article additionnel, rédigé comme suit, est ajouté à la délibération :

« Décide d'accélérer les investissements permettant de réduire la consommation énergétique en Île-de-France, afin de tenir les objectifs prévus par la Stratégie Énergie-Climat de la Région Île-de-France votés dans le rapport CR 2018-016, et renforcer l'autonomie énergétique de la Région. »

Exposé des motifs :

La guerre que mène Vladimir Poutine en Ukraine, violant les frontières et la souveraineté d'un État européen indépendant et démocratique, appelle à la mobilisation solidaire de tous au côté des Ukrainiens et des Ukrainiennes.

Face à la gravité de la situation, les élus socialistes, radicaux, écologistes et citoyens d'Île-de-France souhaitent que la Région puisse construire une réponse globale, articulée et cohérente pour soutenir le peuple ukrainien, et protéger les franciliennes et les franciliens des conséquences économiques et sociales de la guerre.

C'est dans ce cadre que cet amendement propose d'accélérer l'investissement pour réduire la consommation énergétique en Île-de-France, qui n'a diminué que de 0,6% entre 2015 et 2018 d'après les données du Réseau d'Observation Statistique de l'Énergie. La stratégie énergie-climat de la Région Île-de-France vise quant à elle une réduction de 20% de la consommation énergétique entre 2015 et 2030, et ne saurait être atteinte sans un renforcement de l'action publique.

Maxime des Gayets
Conseiller régional
Président du groupe
Île-de-France en Commun,
Groupe socialiste, radical, écologiste, citoyen

Amendement
N° 107

Région îledeFrance

Conseil régional
Île-de-France en Commun
Groupe Socialiste, Radical, Écologiste & Citoyen

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-175 : *ACTIONS REGIONALES FACE À LA GUERRE EN UKRAINE*

Texte de l'amendement :

Un article 4 est ajouté et rédigé comme suit :

« Le conseil régional s'engage à suspendre tout conventionnement avec les entreprises qui travaillent avec la Russie. »

Exposé des motifs :

La guerre que mène Vladimir Poutine en Ukraine, violant les frontières et la souveraineté d'un État européen indépendant et démocratique, appelle à la mobilisation solidaire de tous au côté des Ukrainiens et des Ukrainiennes.

Face à la gravité de la situation, les élus socialistes, radicaux, écologistes et citoyens d'Île-de-France souhaitent que la Région puisse construire une réponse globale, articulée et cohérente pour soutenir le peuple ukrainien, et protéger les franciliennes et les franciliens des conséquences économiques et sociales de la guerre.

À ce jour, plus de 300 grandes entreprises auraient quitté la Russie suite à l'offensive de Vladimir Poutine le 24 février dernier. De Mc Donalds à Hermès en passant par le pétrolier BP ces entreprises ont fait le choix de cesser leurs activités en Russie afin de marquer leur indignation face à l'invasion russe en Ukraine.

Malheureusement toutes n'ont pas fait ce choix, les plus citées ces derniers jours étant Danone et TotalEnergies.

Dans le rapport que nous sommes appelés à voter aujourd'hui des propos forts sont inscrits afin de marquer l'indignation de la collectivité face aux actes de Vladimir Poutine.

« Dans ce contexte, je vous propose que la Région condamne l'agression de la fédération de Russie commise envers l'Ukraine, la violation de son intégrité territoriale et de sa souveraineté, ainsi que l'utilisation de la force contre la population civile ukrainienne et les biens de caractère civil. Soutenant les aspirations et les choix démocratiques de l'Ukraine ainsi que son droit à décider de son destin, la Région réaffirme sa solidarité avec le peuple ukrainien. » (- page 3)

C'est donc dans la droite ligne de ces propos que nous proposons à l'exécutif de joindre les paroles aux actes et de suspendre toute convention que la Région avait passé avec toute entreprise qui travaillerait avec la Russie tant que le conflit persiste.

Maxime des Gayets
Conseiller régional
Président du groupe
Île-de-France en Commun,
Groupe socialiste, radical, écologiste, citoyen

Amendement
N° 103

Région îledeFrance

Conseil régional
Île-de-France en Commun
Groupe Socialiste, Radical, Écologiste & Citoyen

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport CP 2022-123 : Filière cyber sécurité

Un article additionnel, rédigé comme suit, est ajouté à la délibération :

« Décide d'engager un grand plan de sécurisation et de mise en conformité au RGPD des réseaux informatiques du Conseil régional d'Ile-de-France, des lycées sous sa responsabilité et des organismes associés.

Exposé des motifs :

Dans son "Panorama de la menace informatique" publié en mars 2021, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) alerte sur l'augmentation de 37% d'une année sur l'autre, des intrusions informatiques malveillantes.

Cette augmentation n'a pas épargné la Région Ile-de-France. Ainsi, le réseau informatique de plusieurs lycées franciliens, tout comme des mairies franciliennes ont été récemment visées.

Face à ces menaces, notre collectivité doit être exemplaire dans la mise en œuvre de mesures de sécurisation. Cette exigence fait écho aux critiques de la Chambre régionale des Comptes qui, dans son rapport du 05 juillet 2021, déplorait l'insuffisance de la mise en conformité du RGPD

Cet amendement appelle l'Exécutif régional a engager, au-delà de la constitution du Computer Security Incident Response Team (CSIRT Régional), toutes les mesures permettant à notre institution de sécuriser ses réseaux informatiques et assurer la bonne application de la RGPD.

Maxime des Gayets
Conseiller régional
Président du groupe
Île-de-France en Commun,
Groupe socialiste, radical, écologiste, citoyen

Amendement
N° 106

Conseil régional
Île-de-France en Commun – Groupe Socialiste, Radical, Écologiste et Citoyen

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-116 : *Soutien aux actions éducatives – 2ème affectation*

Texte de l'amendement :

Un article additionnel, rédigé comme suit, est ajouté à la délibération :

« Décide de pourvoir au recrutement de quatre agents régionaux titulaires pour compenser les départs des agents du lycée de l'Essouriau situé dans la Ville des Ulis ayant fait valoir leurs droits à la retraite.»

Exposé des motifs :

Au lycée de l'Essouriau, dans la Ville des Ulis (91), les élèves, parents d'élèves, personnels et élus locaux sont mobilisés pour assurer la continuité du bon fonctionnement de l'établissement. En effet, l'annonce par la Région de ne pas pourvoir au remplacement de quatre agents ayant fait valoir leurs droits à la retraite a suscité un fort émoi dans l'ensemble de la communauté éducative.

Ces agents assurent pourtant des missions essentielles au bon fonctionnement de l'établissement, et ne pas procéder à leur remplacement aura des conséquences graves sur le climat d'apprentissage des élèves, et les conditions de travail des autres personnels.

Le lycée de l'Essouriau n'est pas un cas isolé, de nombreux autres établissements franciliens sont concernés, comme le lycée Robert Doisneau de Corbeil-Essonnes. La mobilisation de la communauté scolaire et des élus locaux a permis, dans le cas du lycée Robert Doisneau, d'obtenir des engagements de la part de la Région Île-de-France.

La Présidente de la Région Île-de-France, non-contente de vouloir supprimer une prétendue « administration administrante », continue sa politique de destruction du service public régional par la suppression de postes d'agents pourtant indispensables à son bon fonctionnement.

Si les signataires de cet amendement se réjouissent des engagements obtenus par la mobilisation du lycée Robert Doisneau, ils s'inquiètent de la politique de ressources humaines conduite par Valérie Pécresse dans les lycées franciliens. Cet amendement vise à ce que des garanties soient apportées pour le remplacement des départs à la retraite du lycée de l'Essouriau.

Maxime des Gayets
Conseiller régional
Président du groupe
Île-de-France en Commun,
Groupe socialiste, radical, écologiste, citoyen

Amendement
N° 105

Conseil régional
Île-de-France en Commun – Groupe Socialiste, Radical, Écologiste et Citoyen

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-116 : *Soutien aux actions éducatives – 2ème affectation*

Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté et rédigé comme suit à la délibération :

« Mandate la Présidente de la Région Île-de-France pour obtenir de l'Etat un renforcement du nombre de personnel soignant dans les établissements scolaires franciliens, et notamment la sauvegarde du poste infirmier menacé dans l'EREA Toulouse-Lautrec à Vaucresson.

Décide la création d'une campagne de promotion des métiers de la santé scolaire dans les instituts de formation sanitaires et sociales de la Région Île-de-France ».

Exposé des motifs :

Aujourd'hui, la situation de la santé scolaire en Île-de-France est alarmante, le rapport de la Cour des Comptes sur « *Les médecins et les personnels de santé scolaire* » paru le 27 mai 2020 rappelle que **les Académies de Créteil et de Versailles ont le plus faible taux d'encadrement en personnel infirmier avec respectivement 1 ETP pour 1570 et 1666 élèves.**

Ce manque de personnel a des conséquences dramatiques pour la prévention des risques sanitaires et psycho-sociaux dans les établissements, comme on peut le voir au lycée polyvalent de la Mare Carrée à Moissy-Cramayel (77), où 5 élèves ont tenté de mettre fin à leurs jours depuis le début de l'année 2022.

Cette pénurie généralisée de postes de soignants dans les établissements a aussi des conséquences dans les établissements où ils sont les plus indispensable au bon fonctionnement des établissements. On le voit dans l'Établissement régional d'Enseignement Adapté (EREA) Toulouse Lautrec de Vaucresson (92), où l'Académie de Versailles a annoncé la suppression d'un poste d'infirmier à la rentrée de septembre 2022.

Les élus socialistes, radicaux, écologistes et citoyens du conseil régional d'Île-de-France ont appelé à une mobilisation régionale pour la santé scolaire en novembre 2021, car si la santé scolaire est une compétence de l'Etat, notre collectivité ne doit plus rester impassible face à la situation dramatique dans nos établissements.

Cet amendement s'inscrit dans la continuité des propositions portées il y a 5 mois, en demandant la mobilisation de la Présidente de Région pour obtenir des postes de personnels soignants dans les établissements, et une campagne de promotion des métiers de la santé scolaire.

Maxime des Gayets
Conseiller régional
Président du groupe
Île-de-France en Commun,
Groupe socialiste, radical, écologiste, citoyen

Amendement
N° 110

Conseil régional
Île-de-France en Commun – Groupe Socialiste, Radical, Écologiste et Citoyen

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-175 : *Actions régionales face à la guerre en Ukraine*

Texte de l'amendement :

Un article additionnel, rédigé comme suit, est ajouté à la délibération :

« Décide le renforcement du soutien régional dédié aux distributions alimentaires, permettant de mobiliser *a minima* un million d'euros pour répondre aux besoins alimentaires des franciliens qui subissent les conséquences économiques de la guerre en Ukraine. »

Exposé des motifs :

La guerre que mène Vladimir Poutine en Ukraine, violant les frontières et la souveraineté d'un État européen indépendant et démocratique, appelle à la mobilisation solidaire de tous au côté des Ukrainiens et des Ukrainiennes.

Face à la gravité de la situation, les élus socialistes, radicaux, écologistes et citoyens d'Île-de-France souhaite que la Région puisse construire une réponse globale, articulée et cohérente pour soutenir le peuple ukrainien, et protéger les franciliennes et les franciliens des conséquences économiques et sociales de la guerre.

La crise sanitaire avait déjà fragilisé la situation économique et sociale des franciliennes et franciliens, et la Région Île-de-France a, en 2021, consacré un peu plus d'un million d'euros pour financer des distributions alimentaires. Cet amendement propose que la Région Île-de-France puisse prévoir au moins autant de crédits pour permettre que les franciliens les plus touchés par les conséquences économiques de la guerre en Ukraine puissent accéder à une alimentation de qualité et équilibrée.

Maxime des Gayets
Conseiller régional
Président du groupe
Île-de-France en Commun,
Groupe socialiste, radical, écologiste, citoyen

Amendement
N° 108

Région îledeFrance

Conseil régional
Île-de-France en Commun – Groupe Socialiste, Radical, Écologiste et Citoyen

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-143 : *Travaux dans les cités mixtes régionales – 2ème rapport de l'année 2022 – Budget 2022*

Texte de l'amendement :

Un article additionnel, rédigé comme suit, est ajouté à la délibération :

« Décide d'engager les travaux nécessaires à la rénovation de la cité scolaire Hélène Boucher, située dans le 20e arrondissement de Paris.

Décide de la présentation, lors de la prochaine commission thématique Lycées du conseil régional d'Île-de-France, de la planification pluriannuelle des grosses interventions dans les lycées et cités mixtes régionales. »

Exposé des motifs :

La cité scolaire Hélène Boucher (Paris 20e) fait partie des établissements ayant été répertoriés comme « très vétustes » en 2016 par la Région Île-de-France. L'état de son bâti est une préoccupation de tous les instants de la communauté éducative, comme des élus du 20e arrondissement de Paris qui se sont mobilisés pour obtenir une intervention de notre collectivité.

Ces mobilisations commencent à porter leurs fruits, avec lors de cette commission permanente du 23 mars 2022 des affectations dans les rapports n°CP 2022-143 et n°CP 2022-145 pour répondre à deux besoins urgents : la sécurité incendie de l'établissement, ainsi que la sécurisation de son entrée.

Toutefois, si les élus socialistes, radicaux, écologistes et citoyens du Conseil Régional d'Île-de-France se félicitent de ces affectations, la rénovation globale de la cité mixte n'est quant à elle toujours pas à l'ordre du jour de la commission permanente.

Aussi, cet amendement vise à demander le lancement des opérations de rénovation nécessaires pour le bon fonctionnement et la sécurité des élèves de la cité scolaire Hélène Boucher. Il demande également la présentation de la planification pluriannuelle des travaux prévus dans les établissements, qui fait actuellement défaut comme l'a rappelé la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport « Politique régionale pour la construction, la rénovation et l'entretien des lycées ».

Maxime des Gayets
Conseiller régional
Président du groupe
Île-de-France en Commun,
Groupe socialiste, radical, écologiste, citoyen

Amendement
N° 109

Conseil régional
Île-de-France en Commun – Groupe Socialiste, Radical, Écologiste et Citoyen

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-175 : *Actions régionales face à la guerre en Ukraine*

Texte de l'amendement :

Un article additionnel, rédigé comme suit, est ajouté à la délibération :

« Décide d'accélérer la production d'énergies renouvelables en Île-de-France, afin de tenir les objectifs prévus par la Stratégie Énergie-Climat de la Région Île-de-France votés dans le rapport CR 2018-016, et renforcer l'autonomie énergétique de la Région. »

Exposé des motifs :

La guerre que mène Vladimir Poutine en Ukraine, violant les frontières et la souveraineté d'un État européen indépendant et démocratique, appelle à la mobilisation solidaire de tous au côté des Ukrainiens et des Ukrainiennes.

Face à la gravité de la situation, les élus socialistes, radicaux, écologistes et citoyens d'Île-de-France souhaitent que la Région puisse construire une réponse globale, articulée et cohérente pour soutenir le peuple ukrainien, et protéger les franciliennes et les franciliens des conséquences économiques et sociales de la guerre.

C'est dans ce cadre que cet amendement propose d'accélérer le développement de la production d'énergie renouvelable dans notre Région, afin non seulement de renforcer l'indépendance énergétique du territoire, mais aussi de tenir les objectifs fixés en 2018 par le conseil régional. Pour ne prendre que le photovoltaïque, l'éolien, et le biométhane, les dernières données disponibles sur la production (2019) rappellent que nous sommes respectivement à 1,55%, 9,3%, et 3,16% des objectifs fixés pour l'horizon 2030.

Aussi, cet amendement propose de mobiliser en 2022 les crédits non engagés de la ligne budgétaire « Energies renouvelables » 2021 de la Région Île-de-France : plus de 15 millions d'euros prévus pour le financement des énergies renouvelables n'ont pas été utilisés l'an dernier, il est urgent d'accélérer la transition énergétique !

Maxime des Gayets
Conseiller régional
Président du groupe
Île-de-France en Commun,
Groupe socialiste, radical, écologiste, citoyen

Amendement
N° 112

Conseil régional
Île-de-France en Commun – Groupe Socialiste, Radical, Écologiste et Citoyen

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-175 : *Actions régionales face à la guerre en Ukraine*

Texte de l'amendement :

Un article additionnel, rédigé comme suit, est ajouté à la délibération :

« Mandate la Présidente de la Région Île-de-France pour obtenir de l'Etat l'ouverture de nouvelles unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) en Île-de-France. »

Exposé des motifs :

La guerre que mène Vladimir Poutine en Ukraine, violant les frontières et la souveraineté d'un État européen indépendant et démocratique, fait basculer la vie des ukrainiennes et des ukrainiens, et renforce encore les incertitudes et questionnements sur l'avenir que la pandémie de SARS-CoV 2 avait déjà aggravé.

Face à la gravité de la situation, les élus socialistes, radicaux, écologistes et citoyens d'Île-de-France souhaitent que la Région puisse construire une réponse globale et cohérente pour soutenir le peuple ukrainien, et protéger les franciliennes et les franciliens des conséquences économiques et sociales de la guerre.

Les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) permettent aux élèves concernés d'être inscrits dans une classe ordinaire tout en bénéficiant d'un enseignement renforcé en français langue seconde, en fonction de leurs besoins et de leurs acquis linguistiques et langagiers. Afin de faciliter la continuité éducative et l'insertion sociale des jeunes réfugiés ukrainiens, cet amendement mandate la Présidente de notre collectivité pour obtenir l'ouverture de nouvelles UPE2A en Île-de-France.

Maxime des Gayets
Conseiller régional
Président du groupe
Île-de-France en Commun,
Groupe socialiste, radical, écologiste, citoyen

Amendement
N° 111

Région îledeFrance

Conseil régional
Île-de-France en Commun
Groupe Socialiste, Radical, Écologiste & Citoyen

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-175 : *ACTIONS REGIONALES FACE A LA GUERRE EN UKRAINE*

Texte de l'amendement :

En application de l'article L4132-9 de CGCT, la Commission Permanente demande la réunion du Conseil Régional pour une séance extraordinaire au cours de laquelle sera soumis au vote le remboursement du pass navigo, pour une durée de quatre mois à compter de début avril, pour tous les usagers dont le revenu est inférieur au revenu médian francilien.

Exposé des motifs :

La guerre que mène Vladimir Poutine en Ukraine, violant les frontières et la souveraineté d'un État européen indépendant et démocratique, appelle à la mobilisation solidaire de tous au côté des Ukrainiens et des Ukrainiennes.

Face à la gravité de la situation, les élus socialistes, radicaux, écologistes et citoyens d'Île-de-France souhaitent que la Région puisse construire une réponse globale, articulée et cohérente pour soutenir le peuple ukrainien, et protéger les franciliennes et les franciliens des conséquences économiques et sociales de la guerre.

L'incitation à l'utilisation des transports en commun était déjà une urgence avant le démarrage des conflits en Ukraine. Aujourd'hui les conséquences de cette nouvelle crise viennent impacter, encore une fois, le pouvoir d'achat des Franciliens.

Le paiement du titre de transport est une part importante du budget des ménages.

C'est pourquoi il semble indispensable que la Région Île-de-France contribue pleinement à réduire la perte de pouvoir d'achat des Franciliens par cette mesure.

Maxime des Gayets
Conseiller régional
Président du groupe
Île-de-France en Commun,
Groupe socialiste, radical, écologiste, citoyen

Région îledeFrance

Conseil régional

Ile-de-France Rassemblée

Amendement
N° 135

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-175 : ACTIONS RÉGIONALES FACE À LA GUERRE EN UKRAINE

Texte de l'amendement : un article est ajouté :

« La Région propose de mettre en place un Plan d'actions culturelles en faveur des personnalités et acteurs de la culture ukrainienne réfugiés en Ile-de-France.

Ce plan d'actions vise à :

- Ouvrir les aides de la Région - à la création, à la diffusion, au cinéma, aux résidences, au spectacle vivant, FoRTE…;
- Etudier l'organisation d'un concert caritatif avec l'ONDIF et le Chœur Vittoria.
- Etudier l'accueil d'artistes et de musiciens au sein de l'ONDIF ou du chœur Vittoria.
- Est également en cours la mise en place d'un dispositif d'accueil ou de bourses en faveur d'étudiants en art et d'artistes ukrainiens. »

Exposé des motifs :

De nombreux Ukrainiens arrivent en France et parmi eux, des acteurs du monde de la Culture Ukrainienne. Ces personnalités peuvent avoir à cœur de dénoncer l'intervention militaire russe, depuis la France, en luttant avec leurs propres armes : celles de l'expression artistique et culturelle.

A ces acteurs du monde culturel ukrainien, nous devons également montrer notre solidarité en les aidant à faire entendre une autre voix, pour la paix et la démocratie.

La Culture est une arme contre la terreur et l'obscurantisme. A travers cet amendement, nous voulons affirmer l'engagement de la Région Ile-de-France, terre de culture et de création, aux côtés des acteurs culturels ukrainiens qui s'engagent pour la paix dans leur Pays.

Vincent JEANBRUN

Région îledeFrance

Conseil régional

Ile-de-France Rassemblée

Amendement
N° 134

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-175 : ACTIONS RÉGIONALES FACE À LA GUERRE EN UKRAINE

Texte de l'amendement : un article additionnel est ajouté :

……

- ***Article : attribution de subventions au titre de l'aide d'urgence pour l'Ukraine en faveur des animaux : les animaux domestiques sont aussi des victimes de la guerre en Ukraine.***

  Décide de participer, au titre de l'aide d'urgence, au financement des associations détaillées en annexe 1 à la présente délibération par l'attribution de subventions (en fonctionnement) pour un montant total de 40 000 € :

  - *10 000 € à YouCare,*
  - *10 000 € à la SPA France,*
  - *10 000 € à la Fondation Assistance aux Animaux,*
  - *10 000 € à la Fondation de la Fédération équestre ukrainienne, Help Ukraine Horse,*

Exposé des motifs :

Trop souvent, le sort des animaux par temps de guerre est ignoré, à l'exception des acteurs de la cause animale qui n'ont de cesse d'en défendre le rôle et la valeur, cette manière bien à eux d'encourager l'être humain, de le réconforter et de l'accompagner tout au long de la vie.

La Région Ile-de-France sous l'impulsion de Valérie Pécresse a, depuis 2020, dans le cadre de la Région Solidaire, souhaité renforcer son action en faveur de la cause animale en valorisant et renforçant la place des animaux de compagnie auprès des franciliens.

Depuis le début du conflit en Ukraine, des milliers de personnes fuient le pays, accompagnés de leur famille, mais aussi de leurs animaux de compagnie, dans l'espoir de se mettre ensemble en sécurité.

Malgré les évacuations, d'innombrables animaux sont restés dans les zones touchées par les bombardements. Certaines associations de défense des animaux en Ukraine sont encore sur place pour s'occuper des chiens et chats errants, des animaux de compagnie abandonnés ou des animaux de refuges. Mais souvent, les moyens manquent pour leur porter secours.

Les associations sur place prennent beaucoup de risques, au péril de leur vie, pour venir en aide aux animaux.

En Ukraine, les équipes de **la Fondation Assistance aux Animaux** ont pris en charge des animaux meurtris. Tous ont subi de plein fouet la guerre et ont dû fuir leur habitation à la suite des opérations militaires de la Russie. Bon nombre de chiens sont blessés, d'autres ont dû être amputés en urgence : certains sont maintenant sur trois pattes. Les chats ne sont pas épargnés et sont eux aussi mutilés et fatigués.

L'association **YouCare** agit en France et à l'international pour protéger la vie animale et la biodiversité. Elle intervient avec ses équipes directement sur le terrain ou en partenariat avec d'autres associations pour apporter un soutien humain, logistique et financier. Depuis le début du conflit cette association agit en lien avec des associations basées en Ukraine et en Pologne. YouCare organise le transport de nourriture et médicaments pour animaux jusqu'à la frontière avec la Pologne. Elle rapatrie également en France des animaux abandonnés ou blessés.

La **SPA** est également très engagée en mettant notamment en place des aides vétérinaires, des aides pour les associations de refuges situés aux abords des pays frontaliers avec l'Ukraine, ou des opérations de collectes en France.

Par ailleurs, plus de 100 000 chevaux vivent en Ukraine et beaucoup d'équidés sont bloqués sur le territoire en raison de la guerre. Certains n'ont pas de possibilité de fuir le pays et se retrouvent sans accès à la nourriture. Samedi 5 mars, **la Fédération équestre européenne (FEE) a annoncé la création d'une fondation par la Fédération équestre ukrainienne**, **Help Ukraine Horse**, et ouvert un centre logistique en Pologne. Celle-ci a pour but de « gérer les offres d'hébergement et recueillir les dons physiques acheminés dans un centre logistique polonais » situé au centre équestre de Glogów Malopolski, au sud de la Pologne, à environ 170 kms de la ville ukrainienne de Lviv.

L'Ile-de-France est une terre d'équidés. Il nous semblait essentiel qu'au même titre que les chiens, les chats et les animaux de compagnie, que l'aide de la Région Ile-de-France puisse être aussi mobilisée pour les chevaux.

Vincent JEANBRUN

Amendement
N° 004

Région îledeFrance

Conseil régional
La France Insoumise et apparentés

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

RAPPORT N° CP 2022-175 : ACTIONS RÉGIONALES FACE À LA GUERRE EN UKRAINE

Texte de l'amendement :

Il est ajouté un article additionnel comme suit:

"Décide que toute personne justifiant d'un statut étudiant ukrainien pour l'année 2021-2022, puisse être accueillie dans les universités franciliennes et logé dans les logements administrés par le CROUS, sans condition préalable de nationalité ukrainienne."

Exposé des motifs de l'amendement :

POUR UN ACCUEIL TOTAL DES ÉTUDIANTS FUYANT L'UKRAINE

La guerre en Ukraine a eu pour conséquence évidente de suspendre les cycles d'études de tout le pays et de faire fuir une majorité d'étudiants à l'étranger.

La France et la Région Ile-de-France ont fait le choix d'accueillir les réfugiés venant d'Ukraine et parmi ceux-ci, de nombreux étudiants qui doivent rapidement être accueillis dans nos universités et logés dans nos logements gérés par le CROUS.

Toutefois, afin que cette solidarité soit complète, cet accueil ne doit pas concerner exclusivement les étudiants de nationalité ukrainienne, mais également, les étudiants de nationalités diverses, réalisant leurs études avant le conflit sur le territoire ukrainien et actuellement réfugiés au sein de notre région.

Le Président du groupe :

Amendement
N° 009

Conseil régional
La France insoumise et apparentés

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

CP 2022-079 : Soutien au développement de l'usage du vélo en Île-de-France et à la mise en œuvre du RER-V

Texte de l'amendement :

Un article additionnel rédigé comme suit est ajouté à la présente délibération :

Engage un plan « 100% des gares accessibles à vélo » en développant le maillage des pistes cyclables de rabattement autour des gares franciliennes

Exposé des motifs de l'amendement :

100% DES GARES ACCESSIBLES A VELO

Si l'on veut voir se développer la pratique du vélo à l'échelle de la région Ile-de-France et faire de l'intermodalité une réalité dans les 68 futures gares du Grand Paris Express, nous devons repenser le maillage des pistes cyclables dans un rayon de 2 km autour de chaque gare, (celui qui permet d'arriver en gare en sécurité et de manière efficace) et aménager un réseau cyclable structurant et de continuités entre les territoires.

Selon l'APUR, dans la configuration actuelle du rabattement vers les gares ou stations de métro, près de 69 % des voyageurs métropolitains (hors Paris) rejoignent le transport ferré à pied, soit 10 % de plus que les résidents de grande couronne (51 %). C'est ensuite le bus qui assure « un rôle de rabattement structurant », en acheminant 23 % des usagers métropolitains et 28 % des voyageurs de grande couronne.

En effet, les cyclistes souhaitant faire de l'intermodalité sont confrontés à des aménagements peu sécurisés, des trajets peu directs et une signalétique souvent incomplète. Pourtant l'opportunité est réelle, à l'image des Pays-Bas où 50 % de l'ensemble des usagers du train utilisent le vélo pour se rendre à la gare.

Pour permettre d'accompagner au mieux ce changement de comportement vers la pratique du vélo comme moyen d'acheminement vers les gares, la région Ile-de-France doit avoir pour objectif de rendre 100% des gares d'Ile-de-France accessibles à vélo. Cette mutation ne peut être dissociée d'un développement de services de stationnement en gare et d'un service public de la réparation en gare.

Le Président du groupe :

Région îledeFrance

Conseil régional
La France insoumise et apparentés

Amendement
N° 002

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

CP 2022-108 : Gratuité des transports pour les jeunes insertion : solde de la subvention 2021 et avenant à la convention Région-IDF Mobilités-COMUTITRES

Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté à la délibération, rédigé comme suit :

Mandate la Présidente pour qu'Ile-de-France Mobilités intègre les autoentrepreneurs de moins de 25 ans dans les personnes éligibles au forfait de la carte Imagine R.

Exposé des motifs de l'amendement :

INTEGRATION DES AUTO-ENTREPRENEURS DE MOINS DE 25 ANS DANS LE FORFAIT IMAGINE R

Cet amendement vise à permettre aux jeunes auto-entrepreneurs de bénéficier des tarifs préférentiels de la carte Imagine R. Cette mesure leur permettra en temps de crise sociale et de pic des prix des carburants de préserver leur pouvoir d'achat et de garantir leur autonomie et leur droit à la mobilité.

Le Président du groupe :

Amendement
N° 007

Conseil régional
La France insoumise et apparentés

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-134 : Aide régionale aux investissements dans les 0f-cfa : subvention d'investissement – actions expérimentales et formation professionnelle

Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté à la délibération, rédigé comme suit :

Décide l'organisation par la région Ile-de-France de campagnes ciblées sur les départements les moins pourvus en actions expérimentales.

Exposé des motifs de l'amendement :

CAMPAGNES CIBLEES SUR LES DEPARTEMENTS LES MOINS POURVUS EN ACTIONS EXPERIMENTALES

Au vu de la répartition très inégale entre les départements, il est proposé que la région relance des campagnes de financement d'actions expérimentales dans les départements moins pourvus afin d'avoir une équité entre l'ensemble des territoires.

Le Président du groupe :

Région îledeFrance

Conseil régional
La France insoumise et apparentés

Amendement N° 008

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

CP 2022-106 : Politique régionale du Sport en Île-de-France - Investissement - 2ème rapport pour 2022

Texte de l'amendement :

Un article additionnel rédigé comme suit est ajouté à la présente délibération :

Décide le lancement d'un vaste plan de prévention et de sensibilisation sur les dangers des paris sportifs et de ses conséquences dans tous les lycées, CFA et universités d'Ile-de-France

Exposé des motifs de l'amendement :

PLAN DE PREVENTION SUR LES DANGERS DES PARIS SPORTIFS DANS LES LYCEES, CFA ET UNIVERSITES D'ILE-DE-FRANCE

Au cours de l'Euro 2020, les grands opérateurs de paris sportifs ont totalisé 434 millions d'euros de mises en ligne de la part des Français. Selon l'Autorité des jeux en ligne (ANJ), 34 % des joueurs misant sur le sport via les plateformes numériques ont moins de 25 ans.

Par des campagnes de publicités racoleuses qui reprennent les codes des jeunes des catégories populaires, les partis sportifs font des ravages chez ce public avec le développement d'importantes addictions.

Les associations qui accompagnent habituellement les personnes dépendantes aux jeux de hasard et leurs familles ont vu exploser ces dernières années les sollicitations et constatent un rajeunissement des classes d'âge. Ce phénomène est accéléré par la digitalisation des paris sportifs et le développement des applications mobiles qui fait plonger parfois des mineurs dans la spirale du jeu.

Dernièrement, le 18 mars 2022, l'Autorité nationale des jeux a demandé à un opérateur le retrait de sa publicité intitulée « Tout pour la daronne » en considérant qu'elle *« véhicule le message selon lequel les paris sportifs peuvent contribuer à la réussite sociale ».*

La région doit engager un vaste plan de communication dans les lycées, les CFA et les université d'Ile-de-France et notamment dans les établissements situés dans les réseaux d'éducation prioritaires pour sensibiliser les jeunes sur le danger d'addiction à ce genre de pratiques et de proposer des solutions d'accompagnement à travers les services de santé compétents en matière de lutte contre les pratiques addictives.

Le Président du groupe :

Amendement
N° 006

Conseil régional
La France insoumise et apparentés

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

CP 2022-108 : Gratuité des transports pour les jeunes insertion : solde de la subvention 2021 et avenant à la convention Région-IDF Mobilités-COMUTITRES

Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté à la délibération, rédigé comme suit :

Décide d'attribuer la gratuité des transports sur le réseau francilien aux jeunes âgés de moins de 25 ans et aux bénéficiaires des minimas sociaux.

Exposé des motifs de l'amendement :

METTRE EN PLACE LA GRATUITE DES TRANSPORTS POUR LES MOINS DE 25 ANS ET LES BENEFICIAIRES DES MINIMAS SOCIAUX

La réduction des émissions de gaz à effet de serre passe par un changement de nos manières de consommer, de produire mais aussi de nous mouvoir.

L'instauration des mesures de gratuité des transports publics pour les jeunes de moins de 25 ans et les bénéficiaires des minimas sociaux est une mesure de justice sociale et environnementale qui concernera 2,5 millions de Franciliens. Cela garantira un accès aux transports pour assurer notamment aux jeunes qui ont payé un lourd tribut durant la crise, leurs déplacements liés aux études, au travail, aux loisirs et permettra entre autres aux personnes qui se trouvent en précarité économique et sociale d'entamer leur réinsertion indépendamment des coûts des transports. Cette mesure est d'autant plus d'actualité que la hausse du prix des carburants a atteint le seuil symbolique des 2€/L.

Enfin, cette mesure participera également à réduire la place de la voiture en ville ainsi que sur les routes franciliennes en désengorgeant les principaux axes.

Le Président du groupe :

Amendement
N° 003

Conseil régional
La France Insoumise et Apparentés

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

RAPPORT N° CP 2022-144 : FOURNITURE ET ACHEMINEMENT DE L'ÉNERGIE DANS LES LYCÉES PUBLICS FRANCILIENS

Texte de l'amendement :

Il est ajouté un article 6:

"Décide que la région Ile-de-France, s'engage à conclure l'ensemble de ses futurs contrats de fourniture de gaz et d'électricité à destination de ses lycées, exclusivement auprès des opérateurs historiques, EDF pour l'électricité et ENGIE pour le gaz, et aux tarifs réglementés"

Exposé des motifs de l'amendement :

LES FRANCILIENS NE DOIVENT PAS PAYER LA FACTURE DE L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE

Cet amendement vise à garantir l'approvisionnement en gaz et électricité des établissements régionaux auprès des opérateurs historiques. L'envolée des prix de l'énergie nous rappelle que la dépendance au marché rend nos services publics et les contribuables qui les financent vulnérables aux mécanismes de spéculation et aux conséquences de la recherche du profit pour la rémunération des actionnaires.

Le Président du groupe :

Région îledeFrance

Conseil régional
La France insoumise et apparentés

Amendement
N° 005

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

CP 2022-C04 : Diverses mesures régionales dans le cadre de la crise du Covid-19

Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté à la délibération, rédigé comme suit :

Propose de renforcer en lien avec l'ARS d'Ile-de-France les actions dites « d'aller vers » portées par les professionnels de santé pour agir au plus près des populations éloignées des politiques publiques de santé

Exposé des motifs de l'amendement :

MULTIPLIER LES ACTIONS DITES D'« ALLER VERS » POUR AGIR AU PLUS PRES DES POPULATIONS ELOIGNEES DES POLITIQUES PUBLIQUES DE SANTE

Les statistiques concernant la couverture vaccinale nationale montrent que les personnes âgées isolées, les personnes immigrées qui notamment ne maîtrisent pas bien le français, les populations en situation de précarité sociale et économique ne sont pas vaccinées car éloignées des politiques publiques de vaccination. Certains chercheurs de l'INSERM affirment qu'ils représentent entre 25% et 40% des non vaccinés.

Les actions de masse organisées jusqu'alors n'ont visiblement pas été suffisantes pour pouvoir augmenter le taux de couverture vaccinale dans ces groupes populationnels.

Des actions de proximité dites d'« aller vers » portées par les professionnels de santé (médecins de ville, pharmaciens, infirmiers ….) apparaissent comme les plus adaptées pour aller à la rencontre de ces personnes. Elles sont cependant très consommatrices en personnels et doivent être organisées au niveau de l'ARS en lien avec les communes pour une meilleure efficacité.

Le Président du groupe :

Région îledeFrance

Conseil régional
La France insoumise et apparentés

Amendement N° 001

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

CP 2022-106 : Politique régionale du Sport en Île-de-France - Investissement - 2ème rapport pour 2022

Texte de l'amendement :

L'article 4 « Modification de l'article 3 « *Affectation du financement* » » de l'avenant n°1 SOLIDEO situé en annexe 17 est ainsi modifié :

« *3.1 - Liste des dépenses financées par la contribution du Financeur*

Les opérations financées par la SOLIDEO avec la contribution du Financeur sont :
- ZAC Village Olympique et Paralympique
- ZAC Ecoquartier fluvial
- Franchissement Île-Saint-Denis
- Enfouissement des lignes Haute-Tension
*- **~~Echangeur Pleyel A86~~***
- Mur Anti-Bruit
- Abords Village Olympique et Paralympique
- ZAC Cluster des Médias phase 1
- Escalade et réutilisation des installations de sports urbains
- Ecoles Le Bourget
~~- Terrain des Essences~~
~~- Centre Aquatique du Fort d'Aubervilliers~~

Exposé des motifs de l'amendement :

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 est à l'origine ou a accéléré la construction de plusieurs ouvrages ou infrastructures de transport qui artificialisent des espaces naturels de l'Ile-de-France comme le hall des épreuves de tir olympique en zone Natura 2000 à Dugny, le Village des Médias à Dugny, la gare du Triangle de Gonesse sur la ligne 17 du Grand Paris Express ou encore les jardins ouvriers d'Aubervilliers. L'objectif que doit se donner la région Ile-de-France est celui de la préservation des terres agricoles pour protéger la biodiversité.

Le Président du groupe :

Amendement
N° 010

Conseil régional
La France Insoumise et Apparentés

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

RAPPORT N° CP 2022-80 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

Texte de l'amendement :

A l'article 6, après la phrase suivante :

"Approuve la convention de partenariat avec la Croix Rouge Française présentée en annexe 6 de la présente délibération et autorise la présidente du conseil régional à la signer."

Il est ajouté la phrase qui suit :

"Subordonne la signature à ladite convention au retrait du projet de cession par la Croix-Rouge, de ses sept établissements de santé non lucratifs au groupe privé Ramsay Santé."

Exposé des motifs de l'amendement :

La Croix-Rouge projette de céder au groupe Ramsay Santé, filiale d'un groupe privé multinational, coté en Bourse à Sydney avec une valeur de capital estimée à 12,2 milliards de dollars, la gestion de sept centres de santé non lucratifs en Ile-de-France.

Il n'est pas acceptable que la Croix-Rouge de la région Ile-de-France, abandonne une partie de ses missions au bénéfice d'une entreprise dont elle sait qu'elle ne servira pas l'intérêt général mais seulement celui de ses actionnaires au détriment des bénéficiaires.

Nous souhaitons rappeler à la Croix-Rouge que si le Conseil régional souhaite s'engager à raison dans une relation pérenne matérialisée par la signature d'une convention, celle-ci est conditionnée à l'abandon définitif de ce projet funeste.

Le Président du groupe :

Région îledeFrance

Conseil régional
La France insoumise et apparentés

Amendement N° 011

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

CP 2022-085 : Politiques régionales énergie-climat et air - 2ème affectation 2022

Texte de l'amendement :

Un article additionnel rédigé comme suit est ajouté à la présente délibération :

Décide l'installation de purificateurs d'air et de capteurs de CO2 en quantité suffisante dans tous les lycées franciliens.

Exposé des motifs de l'amendement :

DES PURIFICATEURS D'AIR ET CAPTEURS DE CO2 DANS TOUS LES LYCEES FRANCILIENS

Afin de protéger la santé des Franciliens et de garantir la continuité des apprentissages des lycéens, nous proposons l'équipement de l'ensemble des salles de classes en capteurs de CO2 et purificateurs d'air à l'efficacité démontrée et certifiée.

La région plafonne aujourd'hui à 10 000 euros par lycée son soutien à l'achat de purificateurs d'air. Cette enveloppe limite la capacité des établissements à se doter d'un nombre suffisant de machines rendant la politique régionale inefficace sur le plan sanitaire.

Les salles de classes des lycées franciliens sont par ailleurs marquées par une densité d'occupation supérieure à la moyenne. D'après le rapport de la Chambre régionale des comptes sur les lycées, la surface plancher moyenne par élève est particulièrement faible dans notre région s'élevant à 14m2 par élève contre plus de 18 en moyenne nationale. Dans ces conditions les règles de distanciation sont plus difficiles à faire observer dans notre région qu'ailleurs ce qui renforce la nécessiter d'équiper sur la base des besoins sanitaires.

Par cet amendement, nous demandons que chaque lycée francilien soit doté en quantité suffisante de capteurs de CO2 et de purificateurs d'air.

Le Président du groupe :

Amendement
N° 014

Région îledeFrance

Conseil régional
La France Insoumise et Apparentés

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-85 : ACTION REGIONAL EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT : SUBVENTION RÉGIONALE AU COLLECTIF 3R

Texte de l'amendement :

Un article 11 rédigé comme suit est ajouté à la présente délibération :

« Affecte au profit du Collectif 3R une autorisation d'engagement de 20 000 € disponible sur le chapitre 937 « Environnement », code fonctionnel 71 « Actions transversales », programme HP 71-008 (171008) « Actions transversales », action 17100804 « Etudes prospective et valorisation », du budget 2022. »

Exposé des motifs de l'amendement :

SOUTIEN À L'ACTION DU COLLECTIF 3R

Le Collectif 3R mène un travail de lanceur d'alerte à propos des dangers générés par les fortes concentrations en dioxines et autres polluants autour de l'incinérateur d'Ivry-Paris XIIIe. Il mène des réflexions sur les alternatives à l'incinération pour la gestion des déchets. Parce qu'elles répondent à l'intérêt général, leurs études doivent être encouragées.

Le Président du groupe :

Amendement
N° 016

Conseil régional
La France insoumise et apparentés

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

CP 2022-107 : Agriculture - Convention ASP - Méthanisation 2ème affectation 2022

Texte de l'amendement :

L'article 3 de la présente délibération est supprimé et remplacé par :

Proclame un moratoire sur le financement régional des opérations régionales de méthanisation.

Exposé des motifs de l'amendement :

UN MORATOIRE SUR LE FINANCEMENT REGIONAL DES METHANISEURS

La méthanisation industrielle n'est que la fuite en avant d'un modèle agro-business à bout de souffle. Souveraineté alimentaire et souveraineté énergétique ne peuvent s'opposer. Une réflexion globale doit être menée pour décider collectivement du modèle de méthanisation à soutenir sur le plan de l'écologie, de la souveraineté alimentaire et de l'autonomie paysanne.

Le Président du groupe :

Amendement
N° 013

Conseil régional
La France Insoumise et apparentés

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

RAPPORT N° CP 2022-85 : POLITIQUES RÉGIONALES ÉNERGIE-CLIMAT ET AIR

Texte de l'amendement :

Il est ajouté un article 11 :

« Décide de missionner AirParif afin de mener une étude indépendante sur les émissions de polluants des incinérateurs d'Ile-de-France.

Affecte à cet effet une autorisation d'engagement de 50 000 € disponible sur le chapitre 937 « Environnement », code fonctionnel 71 « Actions transversales », programme HP 71-008 (171008) « Actions transversales », action 17100804 « Etudes prospective et valorisation », du budget 2022. »

Exposé des motifs de l'amendement :

POUR UNE SURVEILLANCE INDÉPENDANTE ET TRANSPARENTE DES INCINÉRATEURS

L'innocuité des Unités de Valorisation Énergétiques (UVE) ou incinérateurs d'Ile-de-France a été mise en question par une étude de la fondation ToxicoWatch conduite à l'été 2021 et commandée par le Collectif 3R. L'auto-surveillance des UVE n'est pas de nature à assurer une confiance entre les exploitants et la population. Une étude indépendante et transparente sur les émissions polluantes de l'ensemble des cheminées des UVE d'Ile-de-France doit être menée. AirParif est à même de mener cette étude.

Celle-ci viendra compléter l'analyse toxicologique que l'Agence régionale de santé a annoncé vouloir mener avec l'appui de Santé publique France et de l'ANSES pour mettre en œuvre un état des lieux de la situation locale et régionale.

Elle pourra également être la préfiguration d'un système de surveillance pérenne des UVE franciliens par un organisme indépendant des exploitants et propriétaires.

Le Président du groupe :

Amendement
N° 018

Conseil régional
La France Insoumise et Apparentés

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

RAPPORT N° CP 2022-80 : PROJETS ANNUELS AU TITRE DU FONDS RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ ET D'AIDE AUX FAMILLES

Texte de l'amendement :

Un article additionnel rédigé comme suit est ajouté à la présente délibération:

Demande le retrait de la fiche projet N° EX059544 "Aide alimentaire – Sensibiliser des publics précaires à la diversité et l'équilibre alimentaire de la liste des bénéficiaires du dispositif", contenue en annexe 1 à la présente délibération et dont le vote est prévu à l'article 1.

Désaffecte la somme d'un montant de 35.000 €, initialement prévue.

Exposé des motifs de l'amendement :

LES PAUVRES ONT BESOIN DE MOYENS, PAS DE LEÇONS

La fiche projet indique que l'association Agriculture et alimentation a pour but de démontrer, de manière simple et pédagogique, qu'il est possible de bien manger à petit prix. Ce projet est infantilisant et méprisant à l'égard des personnes en situation de précarité en Ile-de-France.

Au lieu de participer au financement de mesures améliorant le pouvoir d'achat alimentaire des Franciliens, l'exécutif régional préfère subventionner, une association qui aura pour mission de faire culpabiliser et de rendre responsable de leur précarité alimentaire les précaires en distillant l'idée que leur situation est la conséquence d'une mauvaise gestion de leur budget.

Le Président du groupe :

Région îledeFrance

Conseil régional
La France insoumise et apparentés

Amendement
N° 012

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

CP 2022-082 : Poursuite de la stratégie régionale d'amélioration des infrastructures routière

Texte de l'amendement :

Un article additionnel rédigé comme suit est ajouté à la présente délibération :

Instaure une semaine de la sécurité routière dans tous les lycées et CFA d'Ile-de-France

Exposé des motifs de l'amendement :

INSTAURE UNE SEMAINE DE LA SECURITE ROUTIERE DANS TOUS LES LYCEES ET CFA FRANCILIENS

Au fil de leur autonomie grandissante, les adolescents s'exposent davantage au risque d'accident (utilisation du deux-roues motorisé, vitesse, consommation d'alcool et de cannabis, inexpérience de la conduite). Les accidents de la route constituent la première cause de décès chez les jeunes de 15 à 24 ans et quatre victimes sur dix sont cyclomotoristes alors qu'ils ne représentent que 9% de la population.

Nous proposons par cet amendement de consacrer une semaine de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière dans tous les lycées d'enseignement général, technologique et professionnel d'Ile-de-France à travers l'intervention d'associations spécialisées sur plusieurs demi-journées par le biais de modules thématiques pour faire comprendre les risques routiers et contribuer ainsi à réduire la mortalité des jeunes sur la route.

En effet à la différence des facteurs de risque déjà connus (vitesse, drogue, alcool …) viennent s'ajouter de nouvelles pratiques telle que l'usage du smartphone qui est devenu omniprésent dans la vie des jeunes, leur permettant d'être en contact permanent avec leurs amis, leurs contacts professionnels ou sociaux. Près d'un jeune sur deux (46% des 16-24 ans) déclare ainsi envoyer ou lire des SMS ou des mails en conduisant (Baromètre de la conduite responsable 2021, Ipsos - Fondation VINCI Autoroutes).

Aujourd'hui le ministère de l'Education nationale à travers sa circulaire n° 2015-082 du 22 mai 2015 instaure une après-midi obligatoire de sensibilisation sur le sujet. La région peut engager une discussion avec les services de l'éducation nationale pour se donne l'ambition de financer des actions de sensibilisation sur une semaine sur ce sujet qui en l'absence d'une réelle prise de conscience collective, continue à tuer chaque année.

Le Président du groupe :

Amendement
N° 017

Conseil régional
La France Insoumise et apparentés

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

RAPPORT N° CP 2022-175 : ACTIONS RÉGIONALES FACE À LA GUERRE EN UKRAINE

Texte de l'amendement :

Il est ajouté un article additionnel comme suit:

"Mandate la Présidente d'Ile de France Mobilités pour que soit instaurée la gratuité totale des transports en commun sur le réseau francilien au bénéfice de toute personne justifiant d'un statut de réfugié d'un pays en guerre."

Exposé des motifs de l'amendement :

LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS POUR TOUS LES RÉFUGIÉS DE GUERRE SANS DISTINCTION

La guerre en Ukraine nous montre la nécessité d'agir en soutien et en solidarité des réfugiés de guerre. Le groupe LFI-A propose que tous les réfugiés de guerre, quels que soient leurs nationalités, puissent bénéficier de la solidarité des Franciliens à travers la mise en place d'un dispositif de gratuité des transports.

Le Président du groupe :

Amendement
N° 015

Conseil régional
La France Insoumise et apparentés

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

RAPPORT N° CP 2022-175 : ACTIONS RÉGIONALES FACE À LA GUERRE EN UKRAINE

Texte de l'amendement :

Il est ajouté un article additionnel comme suit :

Mandate la Présidente de région pour exiger de l'Etat l'ouverture de classes UPE2A dans les lycées franciliens pour assurer un accueil digne à tous les lycéens allophones venant d'Ukraine

Exposé des motifs de l'amendement :

Les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) permettent aux élèves ne maitrisant pas la langue française d'être inscrits dans une classe ordinaire tout en bénéficiant d'un enseignement renforcé en français en fonction de leurs besoins et de leurs acquis linguistiques et langagiers.

Les lycéens récemment arrivés sur notre territoire en provenance d'Ukraine et qui intègrent au fur et à mesure les lycées franciliens afin de reprendre leurs études, doivent pouvoir être accueilli dans les meilleurs conditions.

Par cet amendement nous demandons à ce que des moyens soient rapidement débloqués pour que tous les lycéens ayant fui l'Ukraine à cause de la guerre puissent avoir un égal accès à l'éducation en étant accompagné par du personnel compétent et formé pour cela.

Le Président du groupe :

Amendement
N° 019

Région îledeFrance

Conseil régional
La France insoumise et apparentés

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-061 : Développement et modernisation du réseau ferroviaire francilien

Texte de l'amendement :

Un article additionnel rédigé comme suit est ajouté à la présente délibération :

Mandate la Présidente d'Ile-de-France Mobilités pour que soit instaurée la gratuité totale des transports en commun sur le réseau francilien chaque fois qu'un pic de prix fixé à 2 euros le litre de carburant est dépassé en Ile-de-France.

Exposé des motifs de l'amendement :

INSTAURATION DE LA GRATUITE DES TRANSPORTS SUR LE RESEAU FRANCILIEN CHAQUE FOIS QUE LE PRIX DES CARBURANTS DEPASSE 2€/L

A l'image des mesures de gratuité instaurées en cas de pic de pollution, le groupe LFI-A propose la mise en place de la gratuité des transports en commun lors des "pics de prix" des carburants. Cette mesure vise à répondre à l'urgence sociale et environnementale en permettant aux Franciliens dépendants de leurs voitures de pouvoir continuer à se déplacer en Ile-de-France.

Le Président du groupe :

Amendement
N° 020

Conseil régional
La France Insoumise et apparentés

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

RAPPORT N° CP 2022-175 : ACTIONS RÉGIONALES FACE À LA GUERRE EN UKRAINE

Texte de l'amendement :

Il est ajouté un article additionnel comme suit :

Mandate la Présidente de région pour exiger de l'Etat l'ouverture de classes UPE2A dans les lycées franciliens pour assurer un accueil digne à tous les lycéens allophones venant d'Ukraine

Exposé des motifs de l'amendement :

Les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) permettent aux élèves ne maitrisant pas la langue française d'être inscrits dans une classe ordinaire tout en bénéficiant d'un enseignement renforcé en français en fonction de leurs besoins et de leurs acquis linguistiques et langagiers.

Les lycéens récemment arrivés sur notre territoire en provenance d'Ukraine et qui intègrent au fur et à mesure les lycées franciliens afin de reprendre leurs études, doivent pouvoir être accueillis dans les meilleurs conditions.

Par cet amendement nous demandons à ce que des moyens soient rapidement débloqués pour que tous les lycéens ayant fui l'Ukraine à cause de la guerre puissent avoir un égal accès à l'éducation en étant accompagné par du personnel compétent et formé pour cela.

Le Président du groupe :

Amendement
N° 021

Conseil régional
La France Insoumise et Apparentés

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

RAPPORT N° CP 2022-124 : TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES LYCÉES

Texte de l'amendement :

Il est ajouté un article 7:

"Décide la création d'une filière de recyclage régionale des équipements informatiques des lycées publics d'Ile-de-France"

Exposé des motifs de l'amendement :

METTRE FIN À UNE POLLUTION ÉVITABLE ET CRÉER DE L'EMPLOI

L'urgence écologique est un enjeu majeur pour notre Région. Dans ce contexte, notre institution doit être ambitieuse et créer sur son territoire un service public du recyclage de tous les matériaux remplacés dans ses lycées publics.

Alors que l'exécutif régional s'apprête à renouveler une grande partie du parc informatique des lycées franciliens, ce renouvellement doit s'accompagner de la création immédiate d'une filière de recyclage afin de traiter lesdits matériaux et d'empêcher la pollution.

Ce service public permettra également d'éviter à la Région Ile-de-France d'enrichir considérablement des entreprises privées et permettra la création d'emplois sur notre territoire.

Le Président du groupe :

Amendement
N° 023

Conseil régional
La France insoumise et apparentés

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

CP 2022-081 : Stratégie régionale fret et logistique : opérations fluviales, innovations logistiques et desserte des zones logistiques

Texte de l'amendement :

Un article additionnel rédigé comme suit est ajouté à la présente délibération :

Décide l'arrêt du soutien de la région Ile-de-France au projet de port BTP « Port Seine Métropole Ouest »

Exposé des motifs de l'amendement :

POUR L'ABANDON DU PROJET DE PORT BTP « PORT SEINE METROPOLE OUEST »

Selon la COPRA 184, depuis plus de 30 ans la vallée de la Seine est maltraitée et les associations sont le dernier rempart à des projets d'aménagement et d'infrastructures d'une autre époque : autoroute urbaine, voie rapide traversant une île piétonne, déviation routière dans la forêt, carrières et cimenterie dans le parc naturel du Vexin…

A ce titre, la région Ile-de-France soutient le mégaprojet de port du BTP « Port Seine Métropole Ouest » situé dans la plaine d'Achères dans les Yvelines.

Ce projet estimé à 122 millions d'euros visant à alimenter une partie de la filière BTP de la région parisienne dont les travaux du Grand Paris Express, est contesté par plusieurs collectifs citoyens et associations environnementales et a fait l'objet il y a deux semaines d'un recours auprès du tribunal administratif pour exiger l'annulation de l'arrêté d'utilité publique pris par le préfet des Yvelines en faveur du projet.

Ce grand projet engendrerait une augmentation préoccupante du trafic routier dans le secteur. Alors que la priorité aurait dû être de créer une véritable liaison « Voie d'eau eau – Rail », ce projet est davantage axé « Voie d'eau – Route ». En l'état, ce projet pourrait à terme justifier l'arrivée de nouveaux axes routiers et aggraver la qualité de l'air déjà très mauvaise dans cette vallée de Seine.

HAROPA défend un projet nécessaire aux grands travaux d'accueil des JOP 2024 et à la construction du Grand Paris Express. Or, avec les retards le port ne devrait être fonctionnel qu'après la fin de ces grandes opérations. L'argent public ne doit pas servir à construire un port déjà dépassé avant même que ses travaux de construction aient commencé.

Par cet amendement, nous souhaitons que la région Ile-de-France se désengage de ce projet qui va à contrecourant des enjeux environnementaux actuels et conditionne à l'avenir son soutien à des projets garantissant des liaisons « voie d'eau – rail ».

Listes des associations requérantes auprès du tribunal :

ADIV Environnement
AVL3C (Association Vexinoise de Lutte Contre les Carrières Cimentières)
BVH (Bien Vivre à l'Hautil)
Bien vivre à Vernouillet
CEAS (Construisons Ensemble un Andrésy Solidaire)
COPRA 184 (Collectif Pour la Protection des Riverains de l'Autoroute A184 – devenue A104)
NPA (Non au Pont d'Achères)
RSNE (Rives de Seine Nature Environnement)
Triel Environnement

Le Président du groupe :

Amendement
N° 022

Région îledeFrance

Conseil régional
La France insoumise et apparentés

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-061 : Développement et modernisation du réseau ferroviaire francilien

Texte de l'amendement :

Un article additionnel rédigé comme suit est ajouté à la présente délibération :

Mandate la présidente d'Ile-de-France Mobilités pour que soit financé une nouvelle étude de faisabilité d'un double tunnel entre les stations Chatelet et Gare du Nord.

Décide d'organiser un référendum régional sur le doublement du tunnel entre Chatelet et la Gare du nord.

Exposé des motifs de l'amendement :

UN REFERENDUM REGIONAL POUR LE DOUBLEMENT DU TUNNEL ENTRE CHATELET ET LA GARE DU NORD

Le 10 février dernier, Ile-de-France Mobilités a publié son bilan annuel de la ponctualité pour l'année 2021. Sans grande surprise, c'est la ligne B du RER, la deuxième la plus fréquentée d'Europe, qui a décroché la palme de la ligne la plus en retard. Le tunnel entre la Gare du Nord et Chatelet, le plus chargé au monde, considéré comme le talon d'Achille du réseau en est pour beaucoup.

En effet, le tunnel qui était jusqu'alors utilisé exclusivement par la ligne B a été affecté en 1987 au trafic du RER D. Conséquence : un goulot d'étranglement pour deux lignes où, si un incident survient sur l'une, il se répercute sur l'autre.

Le réalisation du double tunnel entre les stations Chatelet et Gare du Nord, réclamée par les associations d'usagers demeure la seule et unique solution permettant d'améliorer la ponctualité des trains et un passage plus fréquent pour les usagers.

Pourtant les choix d'investissement de l'exécutif (NExTEO, trains nouvelles générations …) ne permettent en rien de garantir aux 1,5 million d'usagers journaliers une meilleure qualité de transport. Mais surtout, ils ne règleront pas le vrai problème : trop de trains pour un même tunnel.

C'est un tunnel de 2 km où s'engouffrent chaque jour 1,5 million de voyageurs des RER B et D

Par cet amendement nous souhaitons que soit réalisé de nouvelles études de faisabilité d'un double tunnel en offrant toutes les possibilités pour sa réalisation dans le temps le plus court. En effet, le double tunnel transformerait les conditions de circulation sur les lignes B et D du RER empruntés quotidiennement par 1,5 million de voyageurs soit plus de 10% de la population francilienne.

Cette réalisation est la seule à être capable d'aller au-delà des objectifs affichés par les partisans du système NExTEO.

Enfin, cette question du doublement du tunnel ne peut uniquement se décider au sein d'Ile-de-France Mobilités sans la consultation la plus large possible à l'échelle de notre région et des premiers concernés : les usagers. C'est pourquoi nous souhaitons à travers cet amendement, que l'exécutif régional soumette par référendum aux Franciliens la question du doublement du tunnel en Chatelet et la Gare du Nord.

Le Président du groupe :

Région îledeFrance

Conseil régional
La France insoumise et apparentés

Amendement
N° 029

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

CP 2022-100 : Jeunesse et promesse républicaine - Fonctionnement - 2ème rapport pour 2022

Texte de l'amendement :

Un paragraphe rédigé comme suit est ajouté au règlement d'intervention intitulé « Soutien régional aux quartiers populaires et aux territoires ruraux » après le point 2) c) :

d) Faire des espaces de nature un outil d'apaisement de l'espace public et de catalyseur de lien sociaux :

- Soutien de la région aux projets permettant de valoriser, protéger les espaces de nature, vecteurs de lutte contre le réchauffement climatique et comme moyen d'embellissement des quartiers populaires et territoires ruraux

- Soutien de la région aux projets qui font de la nature et de la biodiversité un vecteur de lien social et d'entraide entre les habitants

Exposé des motifs de l'amendement :

POUR DES PROJETS CONSTRUITS AUTOUR DE LA NATURE AU SEIN DES QUARTIERS POPULAIRES ET DES TERRITOIRES RURAUX

La région Ile-de-France doit intégrer la dimension environnementale dans chacun des dispositifs qu'elle souhaite mettre en place. Il n'est plus à prouver que le développement des espaces de natures en ville et l'aménagement d'espaces publics végétalisés, propres, beaux et facilitant les liens sociaux participent à la tranquillité publique et à l'apaisement du climat urbain.

Aussi, la région doit encourager le montage de projets en lien avec les espaces de natures et valoriser toute initiative tendant à créer du lien social et de l'entraide entre les habitants dans cette direction.

Le Président du groupe :

Amendement
N° 026

Conseil régional
La France insoumise et apparentés

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-061 : Développement et modernisation du réseau ferroviaire francilien

Texte de l'amendement :

Un article additionnel rédigé comme suit est ajouté à la présente délibération :

Mandate la Présidente d'Ile-de-France Mobilités afin que soit mis en place des haltes de réparation et d'entretien pour les vélos dans les gares d'Ile-de-France.

Exposé des motifs de l'amendement :

METTRE A DISPOSITION DES FRANCILIENS DES ATELIERS GRATUITS DE REPARATION DE LEURS VELOS DANS LES GARES D'ILE DE FRANCE

Pour développer la pratique du vélo et inciter les Franciliens à se rendre au travail par ce moyen, il faut que l'intermodalité des transports en Ile-de-France soit réfléchie de manière à permettre à celles et ceux qui utilisent leur vélo, d'avoir accès à des haltes de réparation et d'entretien.

Pour cela, nous proposons de mettre en place un service de réparation et d'entretien des vélos dans les gares chargé d'aider les usagers cyclistes des transports en commun rencontrant un incident avec leur vélo. Sous forme d'ateliers gratuits, cela contribuera au développement de l'usage du vélo mais aussi à lutter contre le risque d'accidents.

Le Président du groupe :

Région îledeFrance

Conseil régional
La France insoumise et apparentés

Amendement N° 027

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

CP 2022-106 : Politique régionale du Sport en Île-de-France - Investissement - 2ème rapport pour 2022

Texte de l'amendement :

Un article additionnel rédigé comme suit est ajouté à la présente délibération :

Décide la création d'un groupe de travail pour la construction et la rénovation des équipements sportifs dans les lycées franciliens, réunissant les parties représentées au Conseil Interacadémique de l'Education nationale afin d'élaborer une proposition de plan de construction et de rénovation d'équipements sportifs dans les lycées d'Ile-de-France.

Exposé des motifs de l'amendement :

POUR DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE QUALITE DANS LES LYCEES FRANCILIENS

L'Ile-de-France affiche les taux d'équipement sportifs parmi les plus faibles du pays. En effet beaucoup de lycées souffrent d'une vétusté des locaux et manque cruellement d'installations sportives. Aujourd'hui les communes mettent à disposition des lycées leurs installations sportives de proximité. Parfois, il faut marcher plus d'une demi-heure pour arriver au gymnase le plus proche.

La région la plus riche de France est au dernier rang national au niveau du taux d'équipements sportifs. Le taux est de 22,8 pour 10 000 habitants en Ile-de-France. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville il est de 8,7 pour 10 000 habitants, soit de 2 à 5 fois inférieur à la moyenne en France métropolitaine (41,3 pour 10 000 habitants)

Il y a urgence à rattraper ce retard.

Le Président du groupe :

Région îledeFrance

Conseil régional
La France insoumise et apparentés

Amendement
N° 025

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-061 : Développement et modernisation du réseau ferroviaire francilien

Texte de l'amendement :

Un article additionnel rédigé comme suit est ajouté à la présente délibération :

Mandate la Présidente d'Ile-de-France Mobilités pour que soit effectif d'urgence le retour à 100% de l'offre de transport en Ile-de-France.

Exposé des motifs de l'amendement :

VITE, LE RETOUR A 100% DE L'OFFRE DE TRANSPORT EN ILE-DE-FRANCE

L'exécutif régional a décidé en pleine crise sanitaire et pour l'année 2022 la diminution de l'offre de transport sur l'ensemble du réseau francilien en prétextant une baisse de la fréquentation des usagers et un recours au télétravail plus important.

Pourtant, les associations d'usagers ne cessent de rappeler la nécessité de revenir urgemment sur cette décision qui rend inégalitaire l'accès à la mobilité et exacerbe les inégalités territoriales.

En effet, la baisse de l'offre a causé de nombreux trous de desserte sur les réseaux de Bus, RER et de Transilien en allongeant le temps d'attente dans les stations jusqu'à le doubler dans certaines gares de Transilien (de 30 mn à 60mn) mais aussi des phénomènes de saturation aux heure de pointe, en soirée et le week-end

Elle a également causé une surcharge des RER, métros, bus et transiliens, provoquant une promiscuité à bord entre les usagers, propice à la propagation du virus, alors même que les taux de contamination repartent à la hausse ces dernières semaines en Ile-de-France.

L'argument du télétravail est irrecevable car tous les emplois ne sont pas concernés par le télétravail notamment les salariés des villes populaires, habitant en petite et grande couronne et qui sont le plus impactés par la baisse de l'offre.

Pour toutes ces raisons et dans un contexte de crise climatique, sanitaire et de hausse historique des prix des carburants, la région Ile-de-France à travers Ile-de-France Mobilités en sa qualité d'Autorité Organisation des Mobilités, doit urgemment rétablir l'offre à 100% des transports sur l'ensemble des lignes de métro, de bus, du RER, de tramway et du Transilien d'Ile-de-France.

Le Président du groupe :

Amendement
N° 024

Région îledeFrance

Conseil régional
La France insoumise et apparentés

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-061 : Développement et modernisation du réseau ferroviaire francilien

Texte de l'amendement :

Un article additionnel rédigé comme suit est ajouté à la présente délibération :

Mandate la Présidente afin que le prolongement de la ligne 10 soit inscrit dans les objectifs du prochain CPER

Exposé des motifs de l'amendement :

POUR LE PROLONGEMENT DE LA LIGNE 10 DU METRO DE LA GARE AUSTERLITZ A VITRY-SUR-SEINE

Île-de France Mobilités a dernièrement annoncer le ralentissement du projet de prolongement de la ligne 10 du métro devant desservir Vitry-sur-Seine dans le sud-est de la capitale. Il est aujourd'hui inconcevable de retarder ce projet qui vise à résoudre un problème crucial affectant la mobilité des usagers : la saturation des lignes RER et de métro de cette zone urbaine dense de la petite couronne parisienne.

La région à travers Ile-de-France Mobilités doit assurer le développement d'une offre de transport en commun de qualité sur l'ensemble du territoire francilien à l'heure de l'enjeu climatique et des objectifs de réduction des émissions par le recours aux véhicules individuels, de gaz à effet de serre.

Le prolongement de la ligne 10 permettrait de traverser l'un des plus grands et dynamiques secteurs d'aménagement de la région Île-de-France : les ZAC Paris-Rive-Gauche, Ivry-Confluences, comptant à terme, plus de 30 000 étudiants, 60 000 habitants et 102 000 emplois, puis les ZAC des Ardoines et de Seine-Gare à Vitry-sur Seine qui sont inscrites en opération d'intérêt national.

Il permettrait d'ouvrir de nouvelles correspondances depuis la Gare Austerlitz avec le RER C, les lignes 5, 6 et 14, le T3a, le futur Tzen5 et la ligne 15 du Grand Paris Express.

Nous souhaitons par cet amendement exiger l'inscription du projet de prolongement de la ligne 10 dans le prochain CPER, afin que celui-ci face l'objet d'un engagement claire de la part de la région Ile-de-France et de l'Etat.

Le Président du groupe :

Amendement
N° 028

Conseil régional
La France Insoumise et Apparentés

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

RAPPORT N° CP 2022-85 : APPEL À PROJET ENR&R - ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

Texte de l'amendement :

L'article 4 est modifié ainsi

« Décide, au titre de l'appel à projet EnR&R - électricité renouvelable relevant de la stratégie régionale énergie climat, de participer au financement de 4 opérations détaillées dans les fiches projets correspondantes figurant en annexe n° 4 à la présente délibération, pour un montant prévisionnel maximum de 319 896,95 €.

Subordonne le versement des subventions d'un montant supérieur à 23 000 € à la signature d'une convention conforme à la convention-type adoptée par délibération n° CP 2021- 433 du 19 novembre 2021 susvisée, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Subordonne la subvention de l'étude de faisabilité de valorisation par pyrogazéification à la limitation du périmètre de l'étude aux intrants sous statut de déchet.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de 319 896,95 € disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 75 « Politique de l'énergie », programme HP 75- 001 (175001) « Energie », action 17500106 « Energies renouvelables », du budget 2022. »

Exposé des motifs de l'amendement :

La pyrogazéification peut utiliser des intrants secs et non méthanisables, sous statut déchet ou non.

Il n'est pas envisageable de produire de l'énergie à partir d'intrants qui ne seraient pas des déchets.

Le Président du groupe :

Amendement
N° 030

Conseil régional
La France Insoumise et Apparentés

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

RAPPORT N° CP 2022-146 : CONVENTION RELATIVE AU TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE EUROPÉENNE DE PARIS LA DÉFENSE

Texte de l'amendement :

L'article 2 de la présente délibération est supprimé

Exposé des motifs de l'amendement :

REFUS DE FINANCEMENT PUBLIC D'UNE ÉCOLE SÉLECTIVE ET DE L'ENTRE SOI

Le projet d'école internationale européenne de Courbevoie vise à répondre aux besoins d'une clientèle internationale résidant dans les Hauts de Seine et à Paris et recherchant une offre scolaire en langues étrangères.

C'est un projet d'école du tri réservé à une poignée de familles. En effet, l'école internationale européenne de Courbevoie sélectionnera ses élèves et limitera drastiquement son accès aux élèves du territoire.

Ce projet destiné à satisfaire les besoins particuliers d'une poignée de familles est cependant financé par les fonds publics régionaux.

Par cet amendement nous proposons de rendre aux lycéens Franciliens les 28 millions d'euros que la droite régionale propose d'affecter à ce projet d'école de l'entre soi. Les besoins en construction et rénovation de lycées publics, ouverts à tous les jeunes Franciliens, demeurent en effet considérables dans notre région. Il est urgent de leur apporter tous les financements nécessaires.

Le Président du groupe :

Amendement
N° 031

Conseil régional
La France Insoumise et Apparentés

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

RAPPORT N° CP 2022-80 : AFFECTATIONS DE CRÉDITS SUITE À ERREUR MATÉRIELLE

Texte de l'amendement :

Un article additionnel rédigé comme suit est ajouté à la présente délibération:

Subordonne l'affectation de la subvention d'un montant de 35.000 € au bénéfice de l'association intitulée "Ensemble 2 générations", à la présence dans la convention d'accueil, de clauses prévoyant une liste exhaustive des services à rendre en contrepartie du logement gratuit ou à coût modéré.

Exposé des motifs de l'amendement :

La fiche projet présentée à l'annexe 8 à la présente délibération, ne permet pas de connaître pour les jeunes qui souhaitent bénéficier de ce projet de cohabitation intergénérationnelle, l'étendu des services à rendre au bénéfice des personnes âgées avec qui ils cohabitent, puisque le texte ne mentionne que les termes "petits services".

Le Président du groupe :

Amendement
N° 032

Conseil régional
La France insoumise et apparentés

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-134 : Aide régionale aux investissements dans les 0f-cfa : subvention d'investissement – actions expérimentales et formation professionnelle

Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté à la délibération, rédigé comme suit :

Décide que les subventions allouées aux actions expérimentales soient équitablement réparties entre l'ensemble des départements franciliens. Un bilan des actions devra être systématiquement présenté et rendu public.

Exposé des motifs de l'amendement :

POUR QUE LES ACTIONS EXPERIMENTALES SOIENT EQUITABLEMENT REPARTIES EN ILE-DE-FRANCE

Au vu de la répartition très inégale entre les départements, il est proposé que la répartition soit un enjeu d'égalité poursuivi par la Région. L'écart d'actions pouvant aller de 1 à 10 entre département est injustifiable.

Nous demandons qu'un bilan annuel soit systématiquement réalisé et rendu public afin que la région porte une réelle politique de justice territoriale.

Le Président du groupe :

Amendement
N° 033

Conseil régional
La France Insoumise et apparentés

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

RAPPORT N° CP 2022-175 : ACTIONS RÉGIONALES FACE À LA GUERRE EN UKRAINE

Texte de l'amendement :

Il est ajouté un article additionnel comme suit :

"Décide d'une aide d'urgence de 50 000 € à destination de l'association 30 Millions d'amis qui sera chargée avec ses partenaires locaux, de venir en aide aux refuges qui prennent en charge les animaux abandonnés dans le cadre du conflit Ukrainien"

Exposé des motifs de l'amendement :

Le conflit en Ukraine a causé l'abandon contraint de nombreux animaux sauvages et de compagnie.

Malgré ces conditions difficiles, de nombreuses ONG de défense de la cause animale se mobilisent afin de venir en aide à ces animaux notamment en leur apportant des vivres et des équipements nécessaires à leur survie.

Nous proposons par cet amendement que la région Ile-de-France affecte une aide d'urgence pour venir en aide aux animaux qui subissent la guerre en Ukraine.

Le Président du groupe :

Région îledeFrance

Conseil régional
La France insoumise et apparentés

Amendement
N° 034

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

CP 2022-082 : Poursuite de la stratégie régionale d'amélioration des infrastructures routière

Texte de l'amendement :

Un article additionnel rédigé comme suit est ajouté à la présente délibération :

Décide la prise en charge du permis de conduire automobile pour les jeunes franciliens de moins de 25 ans sous conditions de ressources.

Exposé des motifs de l'amendement :

POUR LA PRISE EN CHARGE DU PERMIS DE CONDUIRE POUR LES JEUNES FRANCILIENS DE MOINS DE 25ANS

Nombreuses sont les raisons qui poussent les jeunes à passer le permis de conduire. Que ce soit pour une activité professionnelle, un stage, des études suivies à plusieurs kilomètres du foyer familial ou de la chambre étudiante, beaucoup de jeunes n'ont d'autres choix que d'utiliser la voiture pour se déplacer en raison d'un manque de transports en commun à proximité. Cela est particulièrement vrai pour les habitants des zones périurbaines dans notre région.

Aussi, les auto-écoles sont libres de pratiquer leurs tarifs, et tous les candidats prétendant au permis de conduire doivent s'acquitter de frais d'inscription, du forfait du code de la route, des frais pour 20 heures de conduite minimum. Le coût d'un permis de conduire vaut donc en moyenne entre 1.650 et 1.750 euros. Ce prix peut varier considérablement selon les territoires et s'élever jusqu'à 2.200 euros à Paris.

Au vu de la crise sociale qui a durement frappé les 18 – 24 ans et dont le seuil de pauvreté a atteint 13%, soit deux fois plus que la moyenne française selon l'Observatoire des inégalités, la région se doit d'agir pour permettre aux jeunes Franciliens d'être autonome et de s'affranchir du carcan financier pour le passage du permis de conduire.

En prenant en charge le permis de conduire automobile pour les jeunes de moins de 25 ans, sous conditions de ressources (bénéficiaires des minimas sociaux, boursiers …) nous proposons par cet amendement de défendre le droit à la mobilité pour toutes et tous.

Le Président du groupe :

Région îledeFrance

Conseil régional
La France insoumise et apparentés

Motion de rejet (MR)
N° 001

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

CP 2022-063 : Contrat de délégation de service public - Île de loisirs de Vaires-Torcy - Signature d'un avenant

Texte de la motion de rejet :

L'ensemble de la délibération CP 2022-063 intitulée « Contrat de délégation de service public - Île de loisirs de Vaires-Torcy - Signature d'un avenant » est rejetée.

Exposé des motifs de l'amendement :

Les délégations de services publics représentent des risques importants pour la collectivité : financiers, gestion opaque, impact à terme sur les tarifs à l'usager final.

Les DSP sont des choix politiques et ne sont ni de simples montages « juridiques » ou « financiers » comme cela a pu être dit durant la commission des Sports et de la Vie associative. Nous demandons par conséquent le rejet de cette délibération dans son ensemble.

Le Président du groupe :

Amendement
N° 035

Conseil régional
La France Insoumise et Apparentés

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

RAPPORT N° CP 2022-105 : POLITIQUES RÉGIONALES BIODIVERSITÉ - PLAN VERT

Texte de l'amendement :

Il est ajouté un article 12 :

Demande un moratoire sur la construction de l'ensemble des ouvrages olympiques et infrastructures de transport destructeurs d'espaces naturels en vue des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Suspend dans l'intervalle tout financement régional au profit des co-financeurs de ces ouvrages et infrastructures

Exposé des motifs de l'amendement :

UN MORATOIRE SUR LA CONSTRUCTION DE L'ENSEMBLE DES OUVRAGES OLYMPIQUES ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DESTRUCTEURS D'ESPACES NATURELS

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 est à l'origine ou a accéléré la construction de plusieurs ouvrages ou infrastructures de transport qui artificialisent des espaces naturels de l'Ile-de-France comme le hall des épreuves de tir olympique en zone Natura 2000 à Dugny, le Village des Médias à Dugny, la gare du Triangle de Gonesse sur la ligne 17 du Grand Paris Express ou encore les jardins ouvriers d'Aubervilliers. L'objectif que doit se donner la région Ile-de-France est celui de la préservation des terres agricoles pour protéger la biodiversité.

Le Président du groupe :

Région îledeFrance

Conseil régional
La France insoumise et apparentés

Motion de rejet (MR)
N° 002

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

CP 2022-150 : Soutien aux écoles de production

Texte de la motion de rejet :

La délibération CP 2022-150 intitulée « Soutien aux écoles de production » est rejetée dans son ensemble.

Exposé des motifs de l'amendement :

Les écoles de production sont des établissements privés hors contrat. Aucun accord n'est donc signé avec l'État. La méthode d'apprentissage est totalement pénalisante pour les élèves qui ne sont pas rémunérés pour la production réalisée alors que celle-ci occupe 60 % de leur temps « pédagogique ».

La région souhaite s'impliquer à hauteur de 2 millions d'euros en fonctionnement, mais également en investissement puisqu'une vingtaine de créations d'écoles seraient ainsi soutenues financièrement par la région. Dans le même temps, les lycées professionnels de la région souffrent toujours d'un déficit chronique en création et rénovation alors qu'ils relèvent de la responsabilité exclusive de la région.

Par conséquent, au vu du choix de l'exécutif régional de financer des établissements hors contrat au détriment des lycées publics professionnels sous-dotés, nous demandons le rejet de l'ensemble de la délibération.

Le Président du groupe :

Région îledeFrance

Conseil régional
Majorité Présidentielle

Amendement
N° 113

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-175 :
ACTIONS RÉGIONALES FACE À LA GUERRE EN UKRAINE

Texte de l'amendement :

Un nouvel article est ajouté à la présente délibération, rédigé comme suit :
Art. 3 :
« Mandate la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et son exécutif pour participer au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales »

Exposé des motifs de l'amendement :

Le 1er mars 2022, le ministère des affaires étrangères et l'association des Régions de France, ont activé le fonds d'action extérieur des collectivités locales.

Ce fonds constitue l'unique outil de l'État donnant possibilité aux collectivités d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires ou de conflits à travers le monde.

En ajout de l'investissement conséquent – et que nous saluons - apporté par la Région aux associations et à l'ambassade, cette participation permettrait de marquer concrètement la solidarité et le soutien de la Région face à la détresse de la population ukrainienne.

En tant que « première et plus riche Région d'Europe », l'Ile-de-France se doit d'être au rendez-vous.

Le Président du groupe :

Laurent SAINT-MARTIN

Région îledeFrance

Conseil régional
Majorité Présidentielle

Amendement
N° 115

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-142 :
TRAVAUX DANS LES EPLE - 2ÈME RAPPORT DE L'ANNÉE 2022 - BUDGET 2022

Texte de l'amendement :

Un nouvel article est ajouté à la présente délibération, rédigé comme suit :
Art. 6 :
« Mandate la Présidente et son Vice-président afin de produire un bilan synthétique trimestriel des travaux et rénovations dans les lycées franciliens ».

Exposé des motifs de l'amendement :

Nous demandons à ce que soit produit un document - sous forme de tableau – faisant état de toutes les demandes de travaux / rénovations des lycées franciliens, des actions effectivement engagées, ainsi que des délais estimés.

Ces informations seront précieuses pour les conseillers et conseillères dans le cadre de la commission Lycées, et elles sont indispensables pour répondre aux diverses sollicitations des citoyens et associations questionnant les élu(e)s du territoire sur cette thématique.

Dans un souci d'efficacité et de transparence, et conformément aux missions qui sont celles des conseillers régionaux, nous invitons donc l'exécutif à considérer cette requête.

Le Président du groupe :

Laurent SAINT-MARTIN

Région îledeFrance

Conseil régional
Majorité Présidentielle

Amendement
N° 114

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-085 :
POLITIQUES RÉGIONALES ÉNERGIE-CLIMAT ET AIR - 2ÈME AFFECTATION 2022

Texte de l'amendement :

« Mandate la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et son Vice-président pour lancer une réflexion avec l'État, les acteurs de la filière hydrogène et les collectivités territoriales en vue d'une montée en puissance de la stratégie hydrogène de la Région ».

Exposé des motifs de l'amendement :

Le récent conflit à l'Est de l'Europe et la crise des prix de l'énergie l'ayant précédé a mis en lumière les nouveaux enjeux sur la question de souveraineté et d'indépendance stratégique au niveau national et supranational.

Plus que jamais, une diversification et verdification de la consommation énergétique semble indispensable.

L'État et la Région ont dessiné dès 2018 des stratégies de production et consommation d'hydrogène, il s'agit aujourd'hui de poursuivre et d'intensifier les efforts sur ce vecteur énergétique.

Face à l'ampleur de la tâche et à l'impérieuse nécessité qu'elle revêt, nous invitons l'exécutif à se lancer dans une démarche d'accélération et de massification des solutions hydrogènes avec les différents acteurs du territoire.

Le Président du groupe :
Laurent SAINT-MARTIN

Région îledeFrance

Conseil régional
Majorité Présidentielle

Amendement
N° 116

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-090 :
VERSEMENT DE COTISATIONS 2022 AUX ORGANISMES DE TRANSPORT

Texte de l'amendement :

Un nouvel article est ajouté à la présente délibération, rédigé comme suit :
Art. 2 :
« Mandate la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et son exécutif pour mettre en place, dans les plus brefs délais, un mécanisme de redistribution permettant d'engager une baisse durable de la fiscalité régionale sur les carburants (TICPE « Grenelle et TASA) »

Exposé des motifs de l'amendement :

Comme *Le Parisien* l'évoquait encore récemment, si le carburant est plus cher en Ile-de-France que dans toutes les autres régions, c'est non seulement parce que la Région bénéficie d'une surtaxe spécifique (la TASA) mais également à cause de l'obstination de son exécutif à maintenir ces taxes au maximum de ce qu'elles peuvent être.

Nous rappelons par ailleurs que lors de la discussion budgétaire de décembre, notre groupe avait déjà demandé à que les excédents budgétaires soient mis à contribution pour engager une baisse durable de cette fiscalité.

Aujourd'hui, compte-tenu de la situation encore aggravée et des efforts que l'État, lui, réalise, nous exhortons de nouveau la Région à assumer ses responsabilités, afin qu'elle cesse de surtaxer les franciliens qui tous les jours ont besoin de leur voiture. Nous demandons donc à la Présidente de baisser la fiscalité sur les carburants.

Le Président du groupe :

Laurent SAINT-MARTIN

Région îledeFrance

Conseil régional
Majorité Présidentielle

Amendement
N° 118

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-175 :
ACTIONS RÉGIONALES FACE À LA GUERRE EN UKRAINE

Texte de l'amendement :

Un nouvel article est ajouté à la présente délibération, rédigé comme suit :
Art. 4 :
« Mandate la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et son exécutif pour apporter un soutien aux collectivités locales accueillant des réfugiés ukrainiens »

Exposé des motifs de l'amendement :

Considérant que ce sont surtout les collectivités locales qui réalisent l'essentiel de l'accueil des réfugiés ukrainiens, la Région se doit venir en appui à ces initiatives bienvenues.

L'accueil, la mise à disposition de locaux et/ou d'appartements, l'achat de matériel ou la logistique peuvent représenter un coût certain pour des collectivités à la trésorerie fragile.

Nous suggérons donc à la Région de créer un fonds de soutien qui pourra accorder, au cas par cas, un soutien financier ou matériel aux collectivités en faisant la demande et justifiant des dépenses et/ou besoins matériels d'accueil.

Le Président du groupe :

Laurent SAINT-MARTIN

Région îledeFrance

Conseil régional
Majorité Présidentielle

Amendement
N° 119

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-067 :
POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DU TOURISME EN ÎLE-DE FRANCE
DEUXIÈME AFFECTATION 2022

Texte de l'amendement :

Un nouvel article est ajouté à la présente délibération, rédigé comme suit :
Art. 3 :
« Mandate la présidente et son Vice-Président pour produire une cartographie des subventions relatives à la politique régionale en faveur du tourisme destinée aux conseillers régionaux. »

Exposé des motifs de l'amendement :

Malgré les mises en garde de notre groupe sur la question lors de la plénière budgétaire, nous continuons de constater que la majorité des subventions se font en direction d'un faible nombre de départements, lesquels continuent de porter la majorité de la dynamique touristique de la région Ile-de-France.

Si nous soutenons pleinement les projets, nous invitons l'exécutif à développer plus uniformément les projets touristiques dans les départements et entre les différents lieux touristiques franciliens.

Nous demandons également à ce qu'une cartographie lisible et exhaustive des subventions relatives à la politique régionale en faveur du tourisme puisse être produite et mise à disposition des conseillers régionaux.

Le Président du groupe :

Laurent SAINT-MARTIN

Région îledeFrance

Conseil régional
Majorité Présidentielle

Amendement
N° 121

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-121 :
AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT AU PROFIT DES ÎLES DE LOISIRS - 2ÈME RAPPORT POUR 2022

Texte de l'amendement :

Un nouvel article est ajouté à la présente délibération, rédigé comme suit :
Art. 7 :
« Mandate la Présidente et son Vice-Président pour présenter, dans les plus brefs délais, le détail de la stratégie d'accueil des réfugiés ukrainiens dans les différentes Ile-de-Loisirs en Ile-de-France ».

Exposé des motifs de l'amendement :

Au-delà de l'aide d'urgence humanitaire bienvenue, la Présidente de Région a évoqué en Conférence des Présidents et sur de nombreux plateaux une stratégie d'accueil des réfugiés dans des îles de loisirs d'Ile-de-France.

Nous soutenons pleinement cette initiative, cependant nous déplorons l'absence notable de détails concernant l'accueil et la gestion desdits réfugiés (dont 150 ont déjà pu être recueillis sur certaines bases).

Le Président du groupe :
Laurent SAINT-MARTIN

Région îledeFrance

Conseil régional
Majorité Présidentielle

Amendement
N° 117

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-121 :
AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT AU PROFIT DES ÎLES DE LOISIRS - 2ÈME RAPPORT POUR 2022

Texte de l'amendement :

Un nouvel article est ajouté à la présente délibération, rédigé comme suit :
Art. 8 :
« Mandate la Présidente et les Vice-présidents concernés pour rentrer en contact avec les services de l'État, rectorats et associations afin de gérer au mieux l'accueil et la poursuite éducative des plus jeunes réfugiés dans les Iles-de-Loisirs ».

Exposé des motifs de l'amendement :

La récente pandémie nous a montré combien le risque était grand de voir les plus jeunes rester loin des salles de classes, et les impacts que cela peut occasionner sur leur développement.

N'ayant aucune information concernant le traitement réservé aux plus jeunes réfugiés, nous invitons la Présidente et son exécutif à prendre toutes les mesures afin de s'assurer du suivi éducatif des jeunes ukrainiennes et ukrainiens.

Le Président du groupe :
Laurent SAINT-MARTIN

Région îledeFrance

Conseil régional
Majorité Présidentielle

Amendement
N° 122

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-162:
PARTICIPATION DE LA REGION ILE-DE-FRANCE AU PROGRAMME DES VOLONTAIRES OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

Texte de l'amendement :

Un nouvel article est ajouté à la présente délibération, rédigé comme suit :
Art. 2 :
"Crée une option "Préparation et organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques" accessible par l'ensemble des lycéens, en particulier en lycée professionnel, et apprentis franciliens, et mandate le Vice-Président chargé des sports pour présenter un rapport de mise en œuvre de cette mesure".

Exposé des motifs de l'amendement :

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 sont une occasion d'unique pour l'engagement et la formation des jeunes Franciliens. Il est proposer par cet amendement de créer une option "Organisation et préparation des JOP 2024" en partenariat avec le comité d'organisation et des associations sportives, à destination des lycéens, apprentis et jeunes franciliens en insertion.

De nombreux jeunes Franciliens actuellement au lycée, en CFA, ou suivis par une mission locale, seront majeurs au 1er janvier 2024 et pourront se porter volontaires pour l'organisation des JOP2024.

Cette option vise ainsi à les mobiliser, et à les former - en langues étrangères, en savoir-être etc. - afin qu'ils soient prêts pour l'organisation de cet événement. Nul doute que cette option ou ce certificat sera une force d'attraction pour compléter leur formation, une motivation pour acquérir ou renforcer certaines compétences, et un atout pour leur insertion professionnelle, notamment vis à vis des futurs recruteurs.

Le Président du groupe :
Laurent SAINT-MARTIN

Région îledeFrance

Conseil régional
Majorité Présidentielle

Amendement
N° 120

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-162:
PARTICIPATION DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE AU PROGRAMME DES VOLONTAIRES OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

Texte de l'amendement :

Un nouvel article est ajouté à la présente délibération, rédigé comme suit :
Art. 2 :
"Soumettra en commission du sport, de la jeunesse, de la citoyenneté et de la vie associative la stratégie régionale de mobilisation des volontaires pour les jeux olympiques et paralympiques."

Exposé des motifs de l'amendement :

La présente délibération fait état de la convention rédigée par le comité d'organisation des Jeux Olympiques mais ne fait pas état de la stratégie de la Région Île-de-France. L'exposé des motifs fait état de plusieurs pistes qui ont été pour partie débattues en commission, mais qui doivent faire l'objet d'un véritable plan de recrutement et de mobilisation des volontaires. Cet amendement vise ainsi à ce que la commission chargée des sports puisse s'en saisir et l'enrichir.

Le Président du groupe :
Laurent SAINT-MARTIN

Région îledeFrance

Conseil régional
Majorité Présidentielle

Amendement
N° 123

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-118 :
POLITIQUE RÉGIONALE DE LA CRÉATION/REPRISE D'ENTREPRISES

Texte de l'amendement :

Un nouvel article est ajouté à la présente délibération, rédigé comme suit :
Art. 5 :
« Mandate la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et son exécutif pour convoquer une Conférence des Présidents exceptionnelle au cours de laquelle exécutif et oppositions pourront proposer tous mécanismes qui permettraient de protéger les franciliennes et les franciliens de la hausse de l'inflation. Ces propositions feront l'objet d'un traitement lors de CR/CP de mai 2022.

Exposé des motifs de l'amendement :

La période que nous traversons appelle un effort conséquent et collectif de toutes les strates de la société et de ses institutions. En la matière, l'Etat a déjà pu prendre des mesures afin d'aider les ménages et les entreprises.

Dans une logique d'unité et d'écoute, nous invitons l'exécutif à échanger, au-delà du cadre restrictif des plénières, sur les propositions de l'opposition pour faire face à la crise.

Considérant que la Région a pu réaliser un excédent de 483 millions d'€ sur l'année 2020 (ce qui représente quand même 10% du budget de la Région) nous invitons également l'exécutif à puiser dans cette manne pour appuyer les dispositifs de soutiens aux franciliennes et aux franciliens.

Le Président du groupe :

Laurent SAINT-MARTIN

Région îledeFrance

Conseil régional
Majorité Présidentielle

Amendement
N° 124

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

Rapport n° CP 2022-C05 :
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES : POURSUITE DU DISPOSITIF DE MÉDIATEURS DE LUTTE ANTI COVID POUR L'ANNÉE 2022

Texte de l'amendement :

Un nouvel article est ajouté à la présente délibération, rédigé comme suit :
Art. 2 :
« Elargit la prise en charge par la Région des frais de scolarité des étudiants en maïeutique issus du dispositif PASS-LAS aux étudiants issus du dispositif d'accès passerelle ».

Exposé des motifs de l'amendement :

Contrairement aux étudiants issus de la première année de médecine (PASS-LAS), les étudiants en maïeutique (sages-femmes) issus du dispositif passerelle, en reprise d'études, ne peuvent pas bénéficier du financement régional des frais de scolarité.

Ils doivent ainsi supporter des coûts entre 19 000€ et 24 000€ pour 4 ans d'études de maïeutique. Ces coûts ne peuvent être pris en charge par les dispositifs classiques de la formation professionnelle (CPF, financement Pôle Emploi etc.).

Il semble néanmoins qu'il s'agisse d'un simple verrou administratif que nous pourrions lever. D'autres régions ont fait le choix de faire bénéficier ces étudiants de la gratuité, au même titre que les étudiants d'une année PASS ou LAS.

Ce sujet est d'autant plus important en Île-de-France que nous sommes la région la moins bien pourvue en sage-femmes. Un récent article du Parisien fait ainsi état de 14 postes vacants sur 40 à l'hôpital Robert-Bellanger en Seine-Saint-Denis, de 20 postes vacants sur 67 au CHI de Créteil, et de fortes inquiétudes au centre hospitalier Sud Francilien en Essonne.

Le Président du groupe :

Laurent SAINT-MARTIN

Amendement
N° 125

Conseil régional

Groupe Rassemblement national Île-de-France

Commission permanente du 23 mars 2022

Rapport n° CP 2022-175
Actions régionales face à la guerre en Ukraine

AMENDEMENT

Annexe à la délibération

Ajout d'un article au projet de délibération :

Le Conseil régional d'Île-de-France condamne la guerre déclarée par la Russie en Ukraine effectuée en violation des règles du droit international.

Le Conseil régional d'Île-de-France mandate sa Présidente pour réclamer au gouvernement français de véritables initiatives diplomatiques en vue de faire cesser les opérations militaires, initiatives devant être indépendantes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Cette stricte indépendance est d'autant plus nécessaire que nous savons que l'OTAN et les Etats-Unis d'Amérique ont multiplié provocations et mensonges à l'égard des pays concernés et que nous considérons que la France doit jouer son rôle irremplaçable pour la paix en Europe, paix vraiment menacée aujourd'hui.

<u>Exposé des motifs :</u>

Il paraît évident que le projet de délibération doit être modifié dans son article 1 comme l'amendement le propose. En effet, on ne comprend pas pourquoi, dans l'exposé des motifs, l'exécutif nous propose de condamner l'agression en Ukraine mais "oublie" cette condamnation dans la délibération ?

Wallerand de Saint Just

Amendement
N° 126

Conseil régional

Groupe Rassemblement national Île-de-France

Commission permanente du 23 mars 2022

Rapport n° CP 2022-088
La politique régionale en faveur de la santé en île-de-france - 2ème affectation pour 2022

AMENDEMENT

Annexe 3 à la délibération
Convention de partenariat RATP

L'article 1.1, paragraphe 3 est ainsi modifié :

Au titre des actions à mener, et des résultats escomptés auprès des usagers de drogues présents dans les espaces de la RATP, les Parties souhaitent :

- Mettre en place des maraudes communes RATP/CAARUD et Inter CAARUD, **en présence d'au moins un élu régional de chaque groupe politique**, aux fins d'approcher et discuter avec les usagers de drogues présents dans les espaces de la RATP ;

- Informer les usagers de drogues de la présence d'antennes mobiles et/ou de structures spécialisées en surface et les orienter vers celles-ci aux fins de diminuer la stagnation desdits usagers sur les quais des stations de métro ;

- (...).

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à permettre aux élus régionaux de participer aux actions menées dans le cadre de la Convention de partenariat RATP, relative à la présence d'usagers de drogues dans les gares et stations de la RATP.

Cette proposition répond à un double objectif :

- éviter que cette action ne soit qu'un outil de communication supplémentaire pour l'exécutif,

- donner un rôle d'observateur aux élus, afin qu'ils puissent juger de l'efficacité d'une telle mesure.

Si l'inefficacité de l'action est constatée par ceux-ci, ils pourront alors rédiger un mémoire, dans le cadre d'un groupe de travail, visant à réorienter la politique publique en la matière pour la rendre efficiente.

Wallerand de Saint Just

Amendement
N° 127

Conseil régional

Groupe Rassemblement national Île-de-France

Commission permanente du 23 mars 2022

Rapport n° CP 2022-116
Soutien aux actions éducatives - 2ème affectation

AMENDEMENT

Projet de délibération

Ajout d'un article ainsi rédigé :

Décide de mettre plusieurs salles de réunion du conseil régional à disposition des lycéens et professeurs ukrainiens ayant fui la guerre dans leur pays, pour permettre aux uns de continuer à suivre leur année scolaire, et aux autres de dispenser leurs cours, éventuellement en visioconférence.

Exposé des motifs :

Pour des raisons de solidarité, il est important que la région prenne toute sa part dans l'accueil des réfugiés ukrainiens. Cela passe notamment par son action en faveur des lycéens et professeurs ukrainiens ayant fui la guerre dans leur pays. Leur permettre de pouvoir continuer à suivre leur année scolaire est essentiel dans un tel contexte.

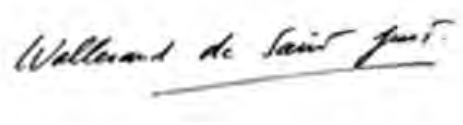

Wallerand de Saint Just

Amendement
N° 128

Conseil régional

Groupe Rassemblement national Île-de-France

Commission permanente du 23 mars 2022

Rapport n° CP 2022-088
La politique régionale en faveur de la santé en île-de-france - 2ème affectation pour 2022

AMENDEMENT

Projet de délibération

Ajout d'un article ainsi rédigé :

Décide de créer un centre régional de santé visant à salarier les médecins généralistes pour lutter contre les déserts médicaux.

Les médecins, employés par le région, seront sous contrat de trois ans renouvelable, avec un salaire indexé sur celui de la fonction publique hospitalière. Payés selon un forfait-jour, ils pourront travailler au maximum 39 heures par semaine. La région encaisse les consultations (25 euros selon les tarifs conventionnés de la Sécurité sociale).

Pour commencer, il est proposé de financer cette mesure à hauteur de cinq millions d'euros. Le financement de cette action est gagé sur le chapitre 930 "services généraux", fonction 02 "administration générale", sous-fonction 0202 "autres moyens généraux".

Exposé des motifs :

L'Île-de-france étant le premier désert médical[1], il est urgent d'élargir l'offre de soins. Selon l'Union régionale des médecins libéraux, deux tiers de la population d'Ile-de-France vivent dans des zones en sous-effectif de médecins généralistes[2]. La département rural de la Seine-et-Marne est particulièrement touché par ce phénomène puisqu'il est le premier désert médical de la région après la Seine-Saint-Denis[3].

Pour lutter contre les déserts médicaux et répondre aux besoins de la population, il est proposé de salarier les médecins généralistes, qui viendraient en complément des médecins libéraux débordés par les demandes.

[1] https://www.20minutes.fr/paris/3249691-20220310-ile-france-region-devient-premier-desert-medical-france
[2] https://www.20minutes.fr/paris/3249691-20220310-ile-france-region-devient-premier-desert-medical-france
[3] La Seine-et-Marne lutte contre la désertification médicale - Le Parisien

Le présent amendement s'inscrit dans la lignée des dispositifs qui ont été créés en ce sens par un certain nombre de communes et départements[4] [5], pour lutter contre les déserts médicaux. Force est de constater, que partout où cela a été mis en place, le succès est au rendez-vous. Il faut maintenant mettre en œuvre ce dispositif à l'échelon régional pour endiguer la désertification médicale qui touche la région francilienne.

Wallerand de Saint Just

[4] https://www.francebleu.fr/infos/societe/les-medecins-salaries-par-les-communes-solutions-aux-deserts-medicaux-saint-pierre-des-corps-a-teste-1516258167

[5] https://www.lejdd.fr/Societe/Sante/medecins-salaries-des-departements-et-des-communes-tentent-lexperience-3896791

Amendement
N° 129

Conseil régional

Groupe Rassemblement national Île-de-France

Commission permanente du 23 mars 2022

Rapport n° CP 2022-071
Attribution de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (1ère affectation 2021)

AMENDEMENT

Annexe à la délibération

La fiche EX 061524 est retirée.

Exposé des motifs :

Asterios spectacle est une société de production qui travaille en étroite collaboration avec Kery James (cf description fiche projet), rappeur connu pour sa chanson “Lettre à la République”, un condensé de paroles haineuses contre la République, la France et les Français. En outre, ce rappeur a été condamné en 2009 à 10 mois de prison avec sursis pour “violence avec arme”.

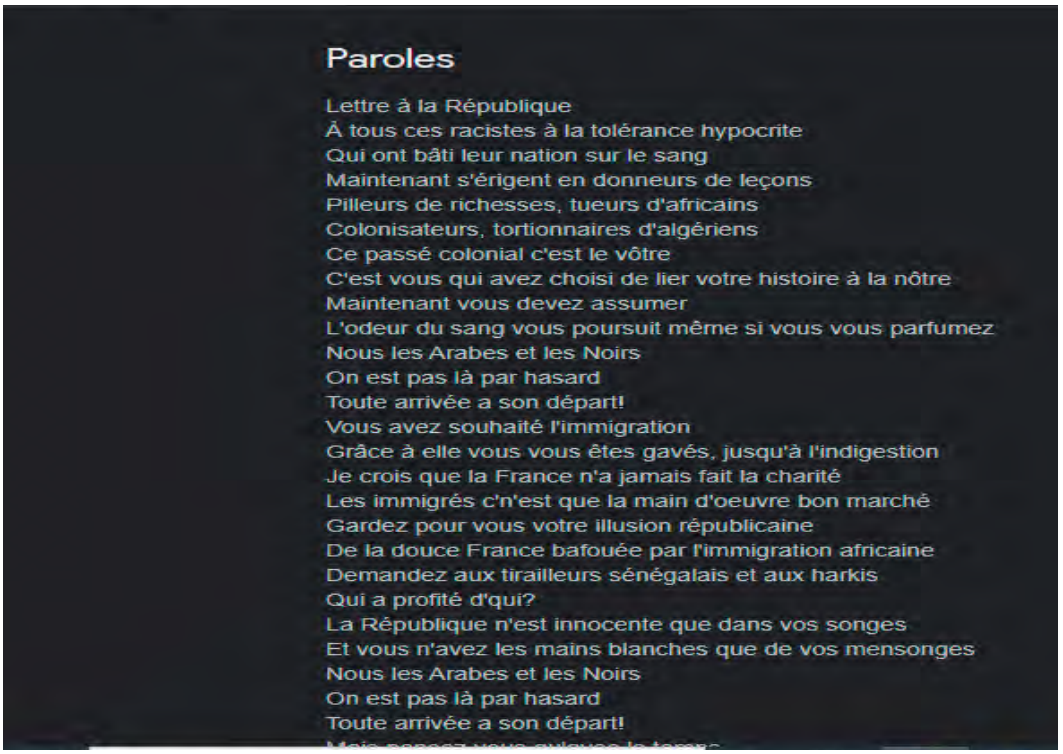

Paroles

Lettre à la République
Á tous ces racistes à la tolérance hypocrite
Qui ont bâti leur nation sur le sang
Maintenant s'érigent en donneurs de leçons
Pilleurs de richesses, tueurs d'africains
Colonisateurs, tortionnaires d'algériens
Ce passé colonial c'est le vôtre
C'est vous qui avez choisi de lier votre histoire à la nôtre
Maintenant vous devez assumer
L'odeur du sang vous poursuit même si vous vous parfumez
Nous les Arabes et les Noirs
On est pas là par hasard
Toute arrivée a son départ!
Vous avez souhaité l'immigration
Grâce à elle vous vous êtes gavés, jusqu'à l'indigestion
Je crois que la France n'a jamais fait la charité
Les immigrés c'n'est que la main d'oeuvre bon marché
Gardez pour vous votre illusion républicaine
De la douce France bafouée par l'immigration africaine
Demandez aux tirailleurs sénégalais et aux harkis
Qui a profité d'qui?
La République n'est innocente que dans vos songes
Et vous n'avez les mains blanches que de vos mensonges
Nous les Arabes et les Noirs
On est pas là par hasard
Toute arrivée a son départ!

Par ailleurs, la pochette de son album “le combat continue” met en avant un poing chiffonnant le drapeau tricolore, montrant ainsi toute sa haine à l’égard de l’emblème national.

Le groupe RN-IDF considère que les deniers publics n’ont pas vocation à subventionner des associations, organismes ou sociétés promouvant des individus tenant ou ayant tenu des propos haineux à l’encontre de la République française et des Français.

Wallerand de Saint Just

Amendement
N° 130

Conseil régional

Groupe Rassemblement national Île-de-France

Commission permanente du 23 mars 2022

Rapport n° CP 2022-088
La politique régionale en faveur de la santé en île-de-france - 2ème affectation pour 2022

AMENDEMENT

Projet de délibération

Ajout d'un article ainsi rédigé :

Décide de créer un fonds de solidarité pour le remboursement à 100% de la contraception pour toutes les femmes domiciliées en Ile-de-France.

Un justificatif de domicile et une pièce d'identité du bénéficiaire seront demandés par les services compétents.

Exposé des motifs :

L'accès à la contraception est un progrès considérable pour toutes les femmes. Cependant, celle-la a un coût non négligeable. A l'heure où le pouvoir d'achat est mis en cause, où les fins de mois sont de plus en plus difficiles, il est certain qu'un grand nombre de femmes franciliennes n'ont pas les moyens financiers d'accéder à la contraception. Une situation inadmissible dans la région la plus riche d'Europe, et qui se veut être une région solidaire.

Le présent amendement vise à permettre à toutes les femmes franciliennes d'accéder gratuitement à la contraception.

Wallerand de Saint Just

Amendement
N° 131

Conseil régional

Groupe Rassemblement national Île-de-France

Commission permanente du 23 mars 2022

Rapport n° CP 2022-085
Politiques régionales énergie-climat et air -
2ème affectation 2022

AMENDEMENT

Projet de délibération

Ajout d'un article ainsi rédigé :

Mandate la présidente pour négocier avec le gouvernement la réouverture rapide de la centrale nucléaire de Fessenheim.

Exposé des motifs :

La guerre en Ukraine et les sanctions de l'occident contre la Russie ont mis en lumière notre dépendance énergétique vis-à-vis de ce pays. L'Europe est dépendante du gaz russe, qui est la 2ème source de production d'électricité sur le vieux Continent[1]. Les sanctions ont engendré un effet négatif sur le pouvoir d'achat des Français, qui ont vu les prix de l'énergie, dont l'électricité et les carburants, augmenter considérablement.

Pour mettre un terme à notre dépendance énergétique russe et redonner immédiatement du pouvoir d'achat aux Français, il faut rouvrir rapidement la centrale nucléaire de Fessenheim. Par ailleurs, il est important de rappeler que le nucléaire est une énergie décarbonée, contrairement au charbon. D'ailleurs, c'est la position de la présidente de la région qui a dénoncé des « *décisions irresponsables et incohérentes* » comme la fermeture de la centrale de Fessenheim et celle programmée de 12 réacteurs supplémentaires d'ici 2035, diagnostiquant « *une vraie catastrophe énergétique* » de la France, dans le cadre d'un déplacement dans l'Ain à Saint Vulbas, il y a quelques semaines.

Wallerand de Saint Just

1 https://www.institutmontaigne.org/blog/souverainete-energetique-europeenne-en-finir-avec-le-nucleaire-honteux

Conseil régional

Groupe Rassemblement national Île-de-France

X.R. avec AFP | Publié le 29/01/22 à 16h05 — Mis à jour le 29/01/22 à 20h55

Valérie Pécresse veut s'appuyer très fortement sur la filière nucléaire. — *Bony/SIPA*

En déplacement dans l'Ain à Saint-Vulbas, commune accueillant la centrale du Bugey, Valérie Pécresse a fait de l'énergie le thème de sa visite. La candidate LR à la présidentielle a dénoncé des « décisions irresponsables et incohérentes » comme la fermeture de la centrale de Fessenheim et celle programmée de 12 réacteurs supplémentaires d'ici 2035, diagnostiquant « une vraie catastrophe énergétique » de la France.

Amendement
N° 132

Région îledeFrance
Conseil régional
Union des Démocrates et Indépendants

CONSEIL RÉGIONAL DU 23 MARS 2022

Rapport CP 2022-084 : POLITIQUE RÉGIONALE ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DÉCHETS 2ÈME AFFECTATION 2022

Texte de l'amendement :

Insérer un article 8 ainsi rédigé :

Dans le règlement d'intervention "Fonds Propreté", dans l'Article 3 : "Nature des dépenses éligibles et modalités de calcul de l'aide", au sein des paragraphes :

"3.1. Projets territoriaux de lutte contre les dépôts sauvages" et "3.2. Projets de résorption de dépôts sauvages d'importance régionale" après le 5ème tiret, il est inséré la phrase suivante :

« Lorsque le type de véhicule de collecte de dépôts sauvages existe en motorisation électrique ou hydrogène, ou qu'il utilise du bioGNV produit localement, alors seules ces motorisations sont éligibles au soutien régional.

Le montant des versements annuels des subventions apportées par la Région pour l'acquisition d'utilitaires de collecte des dépôts sauvages thermiques dans le cadre du dispositif est plafonné à 50% de l'ensemble des subventions apportées pour l'acquisition de ces utilitaires de collecte. »

Exposé des motifs de l'amendement :

Cet amendement propose de flécher davantage les subventions pour l'achat de véhicules de collecte de dépôts sauvages sur des alternatives décarbonées.

Multiplication par 4 du nombre d'épisodes de sécheresse agricole, 50 millions de personnes exposées à une pénurie d'eau chaque année, multiplication par 40 du nombre d'épisodes caniculaires, multiplication par 10 des inondations côtières : voilà les conséquences en Europe d'un réchauffement climatique de 4 degrés en 2100, tel que nous pouvons le craindre d'après notre trajectoire actuelle d'émissions. Ce sont les conclusions du deuxième volet du sixième rapport du GIEC publié au début du mois.

Plus que jamais, la lutte contre la dette climatique que nous léguons à nos enfants se doit d'être au cœur de toutes nos politiques publiques. Le rôle des collectivités pour respecter les Accords de Paris est en effet majeur : l'empreinte carbone annuelle de la sphère publique (*administration, enseignement, santé, infrastructures, sport etc* …) représente 1,4 tonne d'éq. CO_2 par habitant et par an, soit presque autant que l'objectif global de 2 tonnes d'éq. CO_2 par habitant que nous devons atteindre en 2050 ! Les seules émissions des déplacements domicile-travail des agents publics en France représentent 5 millions de tonnes d'éq. CO_2, soit autant que l'empreinte carbone annuelle des habitants de la ville de Lyon. Il ne peut donc y avoir de réponse crédible à l'urgence climatique sans un engagement fort des collectivités locales.

Les transports, première source d'émission de gaz à effet de serre en France, constituent notre principal levier d'action pour lutter contre le changement climatique. **Notre majorité n'a d'ailleurs pas attendu pour agir, et c'est pourquoi nous avons fait adopter une feuille de route ambitieuse à l'issue de la COP Île-de-France 2020. Sous l'impulsion de Valérie Pécresse et de Jean-Philippe Dugoin-Clément, nous avons engagé un verdissement total de la flotte automobile régionale.**

Dès lors, en cohérence avec les conclusions de la COP 2020, nous proposons de réduire considérablement les subventions versées aux collectivités pour l'achat de véhicules thermiques via les crédits de l'annexe budgétaire " *Environnement*".

Cet amendement de l'UDI, parti de l'écologie, propose donc d'accompagner les collectivités et les autres bénéficiaires dans le choix d'une motorisation plus propre pour l'acquisition de véhicules de collecte des dépôts sauvages.

Il propose qu'au moins 50% des crédits consacrés au soutien financier à l'acquisition d'utilitaires de collecte des dépôts sauvages soient fléchés sur l'achat de véhicules de collecte décarbonés. Par ailleurs, dès qu'une alternative décarbonée a été mise sur le marché, la Région ne subventionnera pas de véhicule thermique.

Le Président du groupe :

Jean-François VIGIER

Amendement
N° 133

Région îledeFrance
Conseil régional
Union des Démocrates et Indépendants

CONSEIL RÉGIONAL DU 23 MARS 2022

Rapport CP 2022-111 Filières et innovation

Texte de l'amendement :

Le règlement d'intervention « Chèques en faveur de la transition numérique et écologique » en annexe 7 du présent rapport est ainsi modifié :

La liste des dépenses éligibles figurant dans la paragraphe 1.1 « Chèque numérique pour un commerce connecté » est ainsi modifiée :

1. Compléter la phrase « *les frais de fonctionnement (abonnement, location hors crédit-bail, ...) relatifs à des écrans numériques à visée informationnelle ou promotionnelle* » par les mots « *à l'exception des dispositifs installés en façades ou vitrines donnant sur la voie publique.* »

2. Compléter la phrase « *Investissement relatif à l'acquisition d'écrans à usage professionnel pour des diffusions à visée informationnelle ou promotionnelle* » par les mots « *à l'exception des dispositifs installés en façades ou vitrines donnant sur la voie publique.* »

Exposé des motifs de l'amendement :

Cet amendement propose de ne plus subventionner au titre du "Chèque vert et numérique" l'installation d'écrans publicitaires lumineux sur la voie publique, conformément aux positions prises par nos majorités municipales sur les Territoires.

De nombreux élus locaux franciliens sont confrontés à un développement parfois anarchique des panneaux publicitaires lumineux sur la voie publique. Interpellés par

nos concitoyens, plusieurs Maires UDI et plusieurs Maires LR ont décidé au cours de la dernière année d'interdire ces écrans lumineux dans leurs règlements locaux de publicité, comme à Vincennes, au Perreux-sur-Marne ou à Joinville-le-Pont. Pour l'UDI, le parti des Territoires, cette position prise par nos majorités municipales doit être prise en compte par l'exécutif régional. Pour ne pas aller à l'encontre du principe de subsidiarité cher à l'UDI, il est logique et souhaitable que nos dispositifs de subvention ne viennent pas heurter des politiques conduites au niveau infra-régional.

Par ailleurs, d'un point de vue environnemental, mettre un terme au subventionnement de ces équipements entrerait en cohérence avec les initiatives prises sous l'impulsion de Valérie Pécresse & Jean-Philippe Dugoin-Clément pour réduire l'impact de la pollution lumineuse et permettre la création de la trame noire en Île-de-France.

Lutter contre la dette publique et contre la dette climatique que nous léguons à nos enfants suppose de maîtriser davantage des dépenses qui peuvent paraître superflues et qui font par ailleurs inutilement grimper notre consommation énergétique.

Le financement par la Région du développement d'écrans publicitaires lumineux très énergivores au titre du « chèque en faveur de la transition numérique et écologique » ne nous paraît donc plus opportun.

Le Président du groupe :

Jean-François VIGIER

Amendement
N° 136

Région îledeFrance
Conseil régional
Union des Démocrates et Indépendants

CONSEIL RÉGIONAL DU 23 MARS 2022

Rapport CP 2022-085 : POLITIQUES RÉGIONALES ÉNERGIE-CLIMAT ET AIR - 2ÈME AFFECTATION 2022

Texte de l'amendement :

Insérer un article 11 ainsi rédigé :

Autorise la Présidente à négocier avec l'État et ses agences pour que le règlement d'intervention du « Fonds Air-Bois et Renouvellement des Chauffages au fuel, au bois ou au charbon » finance également le remplacement des chaudières ou équipements de chauffage individuel au gaz naturel d'avant 2002.

Exposé des motifs de l'amendement :

LIBÉRER LES FRANCILIENS DU GAZ RUSSE & AMPLIFIER LA LUTTE CONTRE LA DETTE CLIMATIQUE EN REMPLAÇANT LES VIEILLES CHAUDIÈRES À GAZ FRANCILIENNES !

L'achat de gaz russe finance la guerre de Vladimir Poutine : les exportations russes d'hydrocarbures vers l'Europe représentant plus de 105 milliards d'euros, ce constat implacable doit agir comme un électrochoc. Il doit engager la France dans une démarche de sevrage du gaz naturel dont nous dépendons tant pour le logement, l'industrie, ou la production d'électricité. En effet, la Russie -*qui dispose des plus importantes réserves prouvées de gaz naturel au monde*- reste le deuxième fournisseur de gaz naturel de notre pays, une position malheureusement appelée à être confortée dans la mesure où le pic de production de notre principal fournisseur qu'est la Norvège a déjà été atteint.

Surtout, **notre dépendance au gaz naturel est l'une des principales sources d'émissions de gaz à effet de serre dans notre pays, contribuant à creuser la dette climatique que nous léguons à nos enfants**. Pour baisser notre empreinte carbone, nous débarrasser du chauffage fossile dans les logements est un levier d'action extrêmement puissant : les seules émissions générées par le parc de chaudières à gaz dans les logements individuels et collectifs représentent environ 500 kilos d'éq. CO_2 par habitant, soit autant qu'un vol aller Paris-New York ! Pire, les émissions de CO_2 générées par le chauffage au gaz en France sont désormais plus importantes que celles générées par le chauffage au fioul. Rappelons qu'en moyenne, 1 kWh de chauffage avec une chaudière gaz émet 227 grammes d'éq. CO_2, contre 147 pour l'électricité du réseau et 30 pour une chaudière bois dont nous finançons pourtant le remplacement au nom de la lutte contre la pollution de l'air.

L'impératif climatique et géostratégique de libérer notre pays du gaz russe nous impose d'élargir l'aide à la conversion des chaudières émettrices de gaz à effet de serre aux chaudières à gaz anciennes, dont l'installation précédait la mise sur le marché des chaudière gaz à condensation plus performantes énergétiquement.

C'est le sens de cet amendement qui propose de verser une aide de 1.000 euros aux Franciliens souhaitant remplacer leur vieille chaudière au gaz par un chauffage à énergie solaire, de type pompe à chaleur ou système hybride.

Le Président du groupe :

Jean-François VIGIER